Adeli

LA LETTRE 86
HIVER 2012

Association pour la maîtrise
des systèmes d'information

Autour du thème…

Les référentiels et les normes

ITIL 2011
Thomas Morisse

Open Data
Martine Otter

Modélisation d'entreprise
Rencontre animée par Antoine Lonjon
Compte rendu de Jacqueline Deschamps

ERP : quelles promesses ?
Rencontre animée par Jean-Louis Deixonne
Compte rendu de Dominique Bergerot

Lean Six Sigma et les risques psycho-sociaux
Thomas Morisse

Assemblée générale 2011
Martine Otter, Alain Coulon

Les statuts d'ADELI
Les règles de fonctionnement de l'association

Sur les blogs d'ADELI
Dominique Bergerot, Pierre Fischof, Alain Guercio, Patrick Kineider, Thomas Morisse, Martine Otter, Jacky Vathonne

www.adeli.org

Publication trimestrielle coordonnée
par Martine Otter

LA LETTRE n° 86

HIVER 2012

© Les éditions d'ADELI

Appel à contribution pour La Lettre d'ADELI

Vous souhaitez exprimer vos idées dans La Lettre ?
Alors, n'hésitez plus !

Retrouvez nos modalités de publication dans la rubrique « **La Lettre** » du site **www.adeli.org,** téléchargez le modèle de document et envoyez vite vos articles à **lalettre@adeli.org** sur les thèmes indiqués ci-dessous en respectant les dates d'envoi !
À vos plumes !

La Lettre n°87 (printemps 2012) : **Complexité des SI.**
Date limite d'envoi : **29 février 2012**

La Lettre est une publication trimestrielle d'ADELI dont la coordination est assurée par Martine Otter.
La Lettre est diffusée aux adhérents d'ADELI.

Dépôt légal initial 1993

ISSN 1147-5803

© Les éditions d'ADELI

Comité de lecture de La Lettre :
Dominique Bergerot
Jacqueline Deschamps
Pierre Fischof
Thomas Morisse
Martine Otter
Nicolas Trèves
Jacky Vathonne
Véronique Pelletier

Prix de vente au numéro : 15 €

ADELI
87 rue Bobillot – 75013 Paris – France
www.adeli.org
Téléphone : 01 45 89 02 01
Adresse électronique : info@adeli.org

Crédit photos :
Martine Otter

Impression :
Prestaprint – 20, avenue Édouard Herriot
92350 Le Plessis Robinson – France

10-31-1086

Sommaire

Éditorial _____ 4

Assemblée générale 2011 _____ 5

Lean Six Sigma et les RPS* _____ 14

Les statuts d'ADELI _____ 18

Modélisation d'entreprise _____ 21

ERP quelles promesses ? _____ 30

ITIL 2011 _____ 40

Open data _____ 43

Sur les blogs d'ADELI _____ 52

Nos trois catégories de membres actifs _____ 64

Éditorial

De la difficulté de formuler des vœux

Martine Otter

Vous avez, tout comme moi, reçu des vœux multiples, d'amis, parents, de votre maire et votre député, ainsi que de relations professionnelles et fournisseurs divers.
Difficile de faire la part des choses entre les vœux sincères et ceux destinés à capter votre attention sur tel ou tel produit ou service. Peu importe la motivation, chacun essaye de maintenir un lien, qui pourrait toujours se rompre, faute d'entretien.
Les moyens sont aujourd'hui multiples : classique carte postale papier, SMS, courriels, appels téléphoniques, et chacun peut choisir le format le mieux adapté au destinataire et aux circonstances.
L'originalité n'est pas toujours au rendez-vous des bons vœux, c'est l'intention qui compte !

Nos fiertés 2011

L'année 2011 a été particulièrement riche pour ADELI, comme en témoigne le compte rendu de l'Assemblée générale : deux Scopes ont été publiés dont le second a été remis aux adhérents présents lors de cette soirée sur la Baleine blanche et sera adressé aux autres avec la présente Lettre.
L'organisation de rencontres et la production trimestrielle de la Lettre se sont maintenues, grâce à l'engagement des membres du Comité et à la fidélité de nos adhérents.
Vous trouverez dans cette Lettre les comptes rendus des rencontres de septembre avec Antoine Lonjon sur la modélisation d'entreprise et d'octobre avec Jean-Luc Deixonne sur le pilotage des ERP.
Nous avons également rajeuni nos statuts en les adaptant à notre mode de fonctionnement.

Les bonnes résolutions 2012

Rester à l'écoute de nos adhérents et maintenir nos valeurs d'indépendance sont nos mots d'ordre prioritaires. Démontrer la cohérence de nos propos en les appliquant dans notre fonctionnement quotidien n'est pas toujours facile. Maintenir l'équilibre budgétaire en l'absence de revenus publicitaires est un pari que nous allons relever, en adaptant nos formules de publication à vos souhaits de dématérialisation.

Prochains événements

Lorsque vous recevrez cette Lettre, sous forme papier ou dématérialisée, la première rencontre de l'année se sera déjà tenue avec Didier Riche, venu nous présenter la méthode Expertizers. Nous vous tiendrons régulièrement informés du calendrier des prochaines rencontres et des événements qui ponctueront cette année 2012.

Florilège de bons vœux reçus

A comme activité, amitiés et amours
B comme bienveillance, bonheur et bonnes surprises
C comme compréhension, courage, créativité et curiosité
D comme découvertes, désirs, diversité, douceur et dynamisme
E comme échanges et excentricité
F comme force et félicité
G comme gentillesse et générosité
H comme humour
I comme idées et indépendance
J comme joies et jovialité
K comme kyrielles de bons vœux
L comme liberté d'expression et longévité
M comme malice et musiques
N comme nouveautés
O comme originalité
P comme passions et placidité
Q comme qualités et quantité de bonnes choses
R comme réalisation de vos rêves
S comme santé et sérénité
T comme talents et travail
U comme utopies
V comme voyages, vérité et vitalité
W comme wagons de surprises diverses
X à remplacer par ce que vous voudrez
Y comme Yin et Yang
Z comme zénitude !

▲

martine.otter@adeli.org

Assemblée générale 2011

Compte rendu de l'Assemblée générale du vendredi 9 décembre 2011

Alain Coulon
Martine Otter

ADELI a réuni son Assemblée générale à Paris, le vendredi 9 décembre 2011, sur la péniche « Baleine blanche », accostée quai de la gare.
Les rapports (rapport moral et rapport financier) et le projet de nouveaux statuts étaient consultables et téléchargeables sur le site www.adeli.org. Des tirages ont été remis aux participants à l'Assemblée à l'entrée en séance.
L'Assemblée s'est tenue de 18h00 à 19h30 sur le pont inférieur de la péniche, selon l'ordre du jour traditionnel des associations régies par la loi de 1901. Elle a été suivie de 19h30 à 20h30 d'un exposé conjoint de Véronique Pelletier, Thomas Morisse et Prasong Cuong Kham sur Lean Six Sigma et les risques psycho-sociaux, puis s'est prolongée par un très convivial cocktail dînatoire sur le pont supérieur, auquel étaient également conviés les conférenciers de nos rencontres.

Les participants

26 Adhérents présents à l'Assemblée générale

Dominique Arquillière	Lionel Becquereau
Dominique Bergerot	Jean-Michel Borde AILF
Jorge Borrero	Laurent Brétecher
Alain Coulon	Jacqueline Deschamps
Kim Estivalet	Pierre Fischof
Emmanuel Ferret	Bruno Germain
Benoît Gosselin	Laurent Hanaud
Brigitte Jassin	Prasong Cuong Kham
Patrick Kineider	Robert Lemay Numeral Advance
Thomas Morisse	Martine Otter
Norbert Paquel	Véronique Pelletier
Jean-Michel Petin	Didier Riche
Éric Thoumire	Nicolas Trèves

9 Adhérents représentés

Gilles Beaudon	Guy Boizard
Andrée Hayek	Jean Joskowicz
Roger Kirschwing	Nguyen Vinh Tuong
Jacqueline Sidi	Odile Thiéry
Gilles Trouessin	

8 adhérents se sont manifestés sans fournir leur pouvoir

Brigitte Bergström	Catherine Chauvin PMU
Antoine Clave	Yves Constantinidis
Bernard Decourbe	Dominique Doquang
Hubert Mensch	Jacky Vathonne

Nos invités et quelques adhérents retardataires se sont joints à nous pour la conférence et pour le cocktail auquel ont participé 37 personnes.

Rapport moral

Martine Otter, présidente d'ADELI, commente le rapport moral des activités de l'association, pendant l'année 2011.
Elle rappelle la composition du Comité sortant :

- Dominique Bergerot — Secrétaire-trésorière adjointe
- Alain Coulon — Secrétaire trésorier
- Jacqueline Deschamps
- Pierre Fischof
- Laurent Hanaud
- Thomas Morisse — Vice-président
- Martine Otter — Présidente
- Véronique Pelletier
- Nicolas Trèves

Chacun des membres du Comité a pris un engagement personnel sur son activité au sein de l'association en 2011 et en a présenté les réalisations lors de l'assemblée.
Le Comité a tenu 11 réunions, dont la première en décembre 2010. La participation moyenne aux réunions était de 7,2 membres.
Les comptes rendus des réunions de Comité 2011 sont en ligne sur le forum des adhérents.
Un plan de communication, établi par Thomas Morisse et Brigitte Bergstrôm, a été validé par le Comité, avec pour objectif de mieux répondre aux besoins de nos adhérents et d'amener de nouveaux adhérents à nous rejoindre. Les activités menées en 2011 se sont efforcées de répondre à ce plan de communication.

Suivi des actions issues de l'AG 2009

Nous avons poursuivi en 2011, la mise en œuvre d'actions d'améliorations décidées lors de l'Assemblée générale 2009, partiellement mises en place en 2010 :

- Une première conférence électronique (webinaire) a été pilotée et animée à distance par Jean-Louis Théron le 10 janvier 2011 sur le thème de Lean Six Sigma. Un compte rendu en a été publié dans le forum des adhérents.
- La mise en œuvre des améliorations de la Lettre s'est poursuivie par une plus grande interaction entre le site et la Lettre papier via la publication d'extraits de blogs et commentaires, et la mise à disposition d'une version flash en ligne.
- L'évaluation des rencontres a été coordonnée en 2011 par Jacqueline Deschamps à partir de fiches d'appréciation remplies par les participants à la fin de chaque rencontre.
  Le détail des propositions d'amélioration est disponible en ligne dans la version intégrale du rapport moral. L'évaluation des rencontres sera poursuivie en 2012.

Les groupes de travail

Efficience
Après la parution en août 2009 de la seconde édition du Guide des certifications SI, aux éditions Dunod, les auteurs poursuivent la préactualisation des descriptifs des différents référentiels, afin d'anticiper la parution d'une troisième édition. Une fiche ISO 14000 a été rédigée par Laurent Hanaud et publiée dans la Lettre 83.

Homme, Communication et Systèmes d'Information
Ce groupe de travail, animé par Pierre Fischof, a publié, depuis sa création en 2003, plus de 24 articles, dont deux articles dans la Lettre n° 84 de l'été 2011 : l'un sur Jean-Dominique Warnier, un humanisme plus que jamais d'actualité, l'autre présentant une synthèse récapitulative et classée par thèmes des articles publiés depuis la création du groupe de travail.
Cependant, le groupe de travail n'a pas pu tenir de réunion physique en 2011, faute de disponibilités des participants. Aussi a-t-il décidé la clôture, au moins temporaire, du groupe, en attendant la possible création nouvelle d'un GT sur une thématique similaire, proche ou bien différente...

Juridique et Internet du futur
Le groupe de travail était animé par Patrick Kineider.
Publication du Scope « Conformité légale des SI »
Les résultats de l'enquête réalisée en 2010 « sur la connaissance et l'appropriation des questions juridiques et éthiques liées à l'informatique » ont été publiés sous le titre « Conformité légale des SI », diffusé aux adhérents en septembre 2011. La version numérique est accessible en ligne pour les adhérents.
Une nouvelle maquette des ouvrages ADELI, dont la réalisation a été coordonnée par Thomas Morisse, a été mise au point à cette occasion.
Poursuite de la veille
Patrick Kineider poursuit la publication sur son blog d'une veille mensuelle sur le thème juridique.

Lean Six Sigma Groupe de Travail ADELI
Les objectifs du groupe de travail étaient de comprendre les concepts de Lean et Six Sigma, de participer à des ateliers Lean Six Sigma et d'écrire un premier fascicule sur les bénéfices apportés par les SI et NTIC lors d'une démarche d'amélioration Lean Six Sigma.
Le groupe est animé par Robert Lemay qui a présenté les deux approches et les outils associés. Il est composé de Robert Lemay, Véronique Pelletier, Laurent Bretécher, Thomas Morisse, Dominique Bergerot, Pierre Gaultier et Jean-Louis Théron.

Le groupe de travail a participé à des ateliers en testant les outils (5S, VSM, gaspillages...), a réalisé le fascicule « Lean Six Sigma - Apport des Si et NTIC lors de la mise en œuvre d'une démarche Lean Six Sigma dans une organisation ».
Ce fascicule précise les interactions entre le monde du numérique et la démarche Lean Six Sigma.
Il analyse comment le monde du numérique soutient la démarche Lean Six Sigma au niveau d'une entreprise, des métiers et de la DSI.

Lean Six Sigma Groupe de Travail AFNOR
De façon complémentaire à l'animation de ce Groupe de Travail adélien, Véronique Pelletier, Alain Guercio et Thomas Morisse ont participé au nom d'ADELI au groupe de travail AFNOR Lean Six Sigma, animé par Dori Nissan d'AFNOR.
Ce groupe de travail est le groupe miroir du groupe ISO et poursuit deux objectifs : d'une part être force de proposition pour l'ISO et, en retour, recueillir de l'information sur les normes 13053-1 et 13053-2, application de techniques statistiques pour l'implémentation de Six Sigma (DMAIC, méthodes quantitatives dans l'amélioration de processus - Les outils et techniques).
Le groupe a eu accès au committee draft ISO/CD 13053-1 et draft ISO/ CD 13053-2, et a voté son passage à l'étape suivante. La norme NF X06-091 « Exigences des compétences des chefs de projets d'amélioration et des animateurs d'ateliers », a été publiée en avril 2011.

Métiers des Systèmes d'Information
La réflexion du groupe de travail Métiers porte sur l'évolution des métiers des SI et la pertinence des nomenclatures en usage, qu'elles soient officielles ou propres à certaines organisations.
Dominique Bergerot a participé de 2008 à février 2011, dans le cadre du Ministère de l'éducation nationale, aux travaux d'un groupe de travail « rénovation BTS Informatique de gestion ». Les travaux ont consisté à élaborer un référentiel des activités et un référentiel de certification. ADELI y est intervenue en tant que professionnel du secteur. Le projet du ministère s'est conclu en février 2011 par un séminaire de lancement du nouveau BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations). Dominique Bergerot a publié un article dans la Lettre n° 84 présentant le séminaire ainsi que le projet du ministère.

Révision des statuts
Un groupe de travail composé de Lionel Becquereau, Martine Otter et Nicolas Trèves a planché sur la révision des statuts d'ADELI. L'objectif était de rendre les statuts plus cohérents avec le fonctionnement actuel de l'association et de les rendre indépendants de l'évolution des technologies. Toute référence au mode de diffusion des courriers ou publications a ainsi été retirée afin de permettre l'utilisation de supports numériques.
Le projet de statuts a été débattu au sein du comité et soumis au vote de l'Assemblée générale qui l'a adopté. Les nouveaux statuts sont présentés dans cette même Lettre.

La Lettre

Quatre numéros ont été diffusés : du n°82 en janvier 2011 au n°85 en octobre 2011, représentant 36 articles et 4 éditoriaux.
Les 36 articles sont répartis entre les thèmes :

- Communication 5 articles
- Juridique 1 articles
- Méthodes et outils 6 articles
- Métiers des SI 2 articles
- Référentiels 8 articles
- Réflexion technologique et prospective 9 articles
- Vie d'ADELI 5 articles

La coordination du Comité de lecture a été assurée par Martine Otter. Ce Comité était composé de Dominique Bergerot, Jacqueline Deschamps, Pierre Fischof, Martine Otter, Nicolas Trèves, et Jacky Vathonne.
La logistique de la Lettre, comprenant sa mise en page, la relation avec l'imprimeur et sa diffusion sous forme papier, a été assurée par Alain Coulon.
La diffusion numérique a été assurée par Martine Otter.
Tous les articles de La Lettre depuis le n°21 sont en ligne sur le site.
Des versions paginables de la Lettre, réalisées en flash, ont été mises en ligne pour les quatre numéros de 2011.
Les articles de plus de 2 ans sont librement téléchargeables ainsi que certains comptes rendus. Les articles plus récents restent réservés aux adhérents. Leur vente en ligne aux non-adhérents pourrait être envisagée.

Réflexion sur le mode de publication et de diffusion de la Lettre :
Un sondage a été effectué courant octobre 2011 auprès des adhérents sur leurs préférences en matière de diffusion documentaire.
Les aspects économiques du coût de réalisation de la Lettre n'ont volontairement pas été abordés dans ce sondage, afin de ne pas biaiser les réponses.
Quarante adhérents ont répondu.
Partisans d'une diffusion uniquement numérique et partisans d'une diffusion papier et numérique sont en nombre égal.
On constate un attachement restant important à la solution actuelle (lettre sous forme papier en parallèle de la possibilité de téléchargement et consultation en ligne). Reste à savoir si les adhérents sont prêts à prendre en charge les coûts afférents à cette solution.

Le site Internet

Les Blogs

Chaque adhérent dispose d'un blog qu'il peut alimenter librement. Chacun peut commenter les billets des autres adhérents. Ce mode de communication permet de suivre au plus près les sujets d'actualités sur des thèmes pour lesquels le rythme trimestriel de la Lettre serait trop lent.
C'est également le lieu idéal de partage d'informations telles qu'annonces de conférences ou appels à communication.
Tous les billets de blog parus en 2011 ont été repris dans les lettres trimestrielles.
Les blogs sont maintenant utilisés par des adhérents non membres du comité.

Les forums

Les forums sont des espaces de communication spécialisés, réservés à certains groupes de travail ou au suivi de certaines tâches.

On trouve ainsi :

- un forum du Comité qui permet de préparer les réunions de Comité, et de suivre l'avancement des tâches (organisation des rencontres et de l'assemblée générale, publication de la Lettre) : 342 messages déposés depuis l'ouverture du site ;
- un ensemble de forums adhérents spécialisés par Groupe de Travail : 168 messages déposés depuis l'ouverture du site.

Les forums restent peu utilisés par les adhérents non membres du Comité.

Le Wiki

Le Wiki ADELI est ouvert à tous les visiteurs en lecture. Le droit d'écriture est subordonné à l'identification du visiteur.
Mis en place en 2006, il contient actuellement 358 entrées. Aucune nouvelle entrée n'a été introduite en 2011.

Les consultations

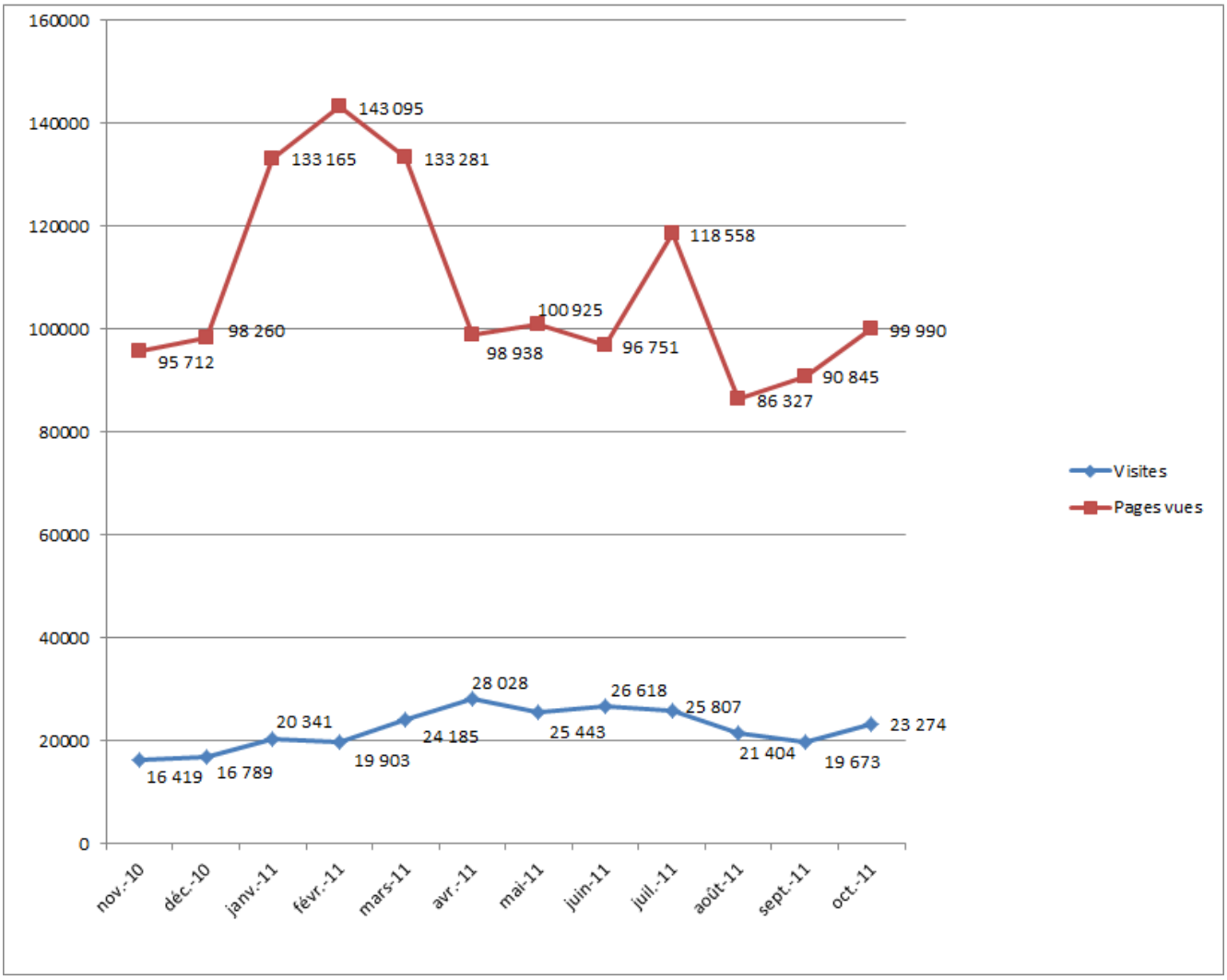

Le pagerank du site (indice de popularité des pages indexées par Google) est actuellement de 5, sur une échelle logarithmique de 1 à 10.

Les visiteurs viennent spontanément sur le site (pour 17,24% d'entre eux), via des liens en provenance d'autres sites (pour 12,16% d'entre eux) ou via les moteurs de recherche (pour 70,60% d'entre eux), sur des mots clés liés aux thèmes « méthodes » et « systèmes d'information ».
Parmi les sites référents on trouve en tête :

- google.fr
- linkedin.com
- fr.wikipedia.org
- viadeo.com

L'article le plus téléchargé entre le 1er octobre 2010 et le 31 octobre 2011 reste l'article de Jean-Luc Blary « le principe de Peter », paru en juillet 1999, avec 7 667 téléchargements, suivi par le compte-rendu de la rencontre du 9 octobre 2010 sur le métier de « business analyst », téléchargé 1 427 fois, puis par un article sur UML/RUP, publié dans le cadre des assises ADELI de décembre 2002, téléchargé 1281 fois.
Viennent ensuite un article de Gina Gullà-Menez sur l'amélioration des processus, paru en avril 2001, puis un article de Dominique Vauquier d'octobre 1997 sur le plan qualité logiciel.
Nous constatons, comme l'année dernière, que nos lecteurs sont à la recherche d'articles sur des sujets très précis. Le contenu du titre est ainsi plus déterminant que la date de parution d'un article.

Visibilité d'ADELI sur le web

Liens vers le site d'ADELI

404 domaines principaux (contre 219 en 2010) offrent des liens vers le site d'ADELI, parmi lesquels les sites de certains adhérents, les principaux réseaux sociaux ainsi que quelques sites institutionnels.

Wikipedia

L'Association ADELI possède une page Wikipédia qui présente sous son logo, une fiche signalétique de l'association et décrit nos principales activités. Un lien renvoie le visiteur vers notre site www.adeli.org.

Les manifestations 2011

Rencontres autour d'un verre

Neuf « Rencontres autour d'un verre » ont été animées de janvier à novembre dans le cadre de La Villa Maillot.
Les rencontres ont permis des échanges professionnels et personnels fructueux et ont entretenu une atmosphère conviviale au sein de l'association.

Elles ont été l'occasion de 5 nouvelles adhésions. La fréquentation moyenne a été de 19 participants.

Chaque rencontre a donné lieu à un enregistrement audio accessible sur le site et à la publication d'un compte rendu dans la Lettre, dont deux comptes rendus dans la présente Lettre et un suivant à paraître dans le prochain numéro.

Relations avec les associations

ADELI a entretenu ses relations avec les associations au travers de différents échanges :

AFNOR

Nous avons maintenu notre adhésion auprès d'AFNOR, notamment pour la participation au groupe Lean Six Sigma. Par ailleurs, nous participons aux travaux de la CN IQLS.
Nous avons été présents à la réunion annuelle ISO du SC7 qui s'est tenue cette année à Louveciennes, et avons participé aux travaux des groupes de travail sur la méthode des points de fonction et les langages de modélisation.

AFITEP

Année de transition après le déménagement de l'AFITEP et le changement de correspondante.
Les Adéliens sont invités gracieusement aux soirées du Management de Projet.
Trois membres du Comité ont participé au Congrès de l'AFITEP du 3 au 6 octobre.
Laurent Hanaud a rédigé un article original sur ISO 14000 pour la Cible, revue en ligne de l'AFITEP, à partir de 2 articles parus dans le N°83 de la Lettre d'ADELI.

itSMF

ADELI a participé en tant que membre Premium à la conférence annuelle itSMF 2011.
Emmanuel Ferret, membre actif d'ADELI, y a effectué une intervention sur le thème : « Repenser les rôles entre la DSI et les directions opérationnelles ».

CIGREF

Nous avons entretenu nos contacts avec le CIGREF, notamment pour l'obtention d'informations sur le référentiel des métiers des SI.

Praxeme Institute

Nous sommes toujours en contact avec Praxeme, par des échanges d'information entre nos associations, diffusion de la lettre, et invitation de conférenciers à nos rencontres.

IIBA
ADELI a participé au groupe de travail IIBA France « Référentiels d'architecture d'entreprise » et a contribué au document qui doit être intégré à la version 3 du BABOK (Business Analyst Book of Knowledge). Alain Guercio, Dominique Bergerot et Véronique Pelletier ont participé à ce groupe de travail animé par Jean François Pirus, fondateur de la société BPMS spécialisée en BPM (Business Process Management).

Observatoire des projets
ADELI est partenaire de l'Observatoire des projets, enquête lancée par Daylight, l'ENSIIE et l'IAE Lille, auprès des décideurs en SI des grandes entreprises publiques et privées de plus de 250 salariés.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier

Alain Coulon, secrétaire-trésorier, commente le rapport financier établi sur la période de début octobre 2010 à fin septembre 2011.

Adhésions 2011

Nombre d'adhérents
Évolution des adhésions, selon notre répartition en deux collèges.

Année	Individuels Particuliers	Collectivités Entreprises	Total	Variation
2007	114	53	167	+ 7%
2008	113	47	160	- 4%
2009	111	43	154	- 4%
2010	100	36	136	-11%
2011	107	28	135	-1%

Taux de fidélité
Pourcentage d'adhérents de l'année n qui renouvellent leur adhésion l'année n+1.

	08/07	09/08	10/09	11/10
Collectivités	85%	85%	81%	78%
Individuels	85%	80%	81%	88%

Évolution des adhésions

Adhérents collectifs : - 8 par rapport à 2010
Nous comptions 36 collectivités adhérentes en 2010.
26 ont renouvelé leur adhésion dans ce collège.
Nous accueillons 2 nouvelles collectivités :
FIDAL TORKEN

9 collectivités n'ont pas renouvelé leur adhésion :
- DIRISI Bicêtre
- INFOTEL
- IUT Villetaneuse
- MMA
- Pôle Emploi Direction des fonctions appui
- Sanofi-Aventis
- SOGETI
- TNIS Consultants
- XL-SA

Jean-Denis Laval reprend, à titre individuel, l'adhésion collective d'ADEON.

Adhérents Individuels : +7 par rapport à 2010
Nous comptions 100 adhérents individuels en 2010.
88 ont renouvelé leur adhésion dans ce collège.

18 nouveaux nous rejoignent :

Hassan Baddir	Gilles Beaudon
Rachid Bekkar	Pascal Bomel
Sébastien Cognet	Dominique Doquang
Isabelle Duchesne	Emmanuel Ferret
Bruno Germain	Henri Hassan
Franck Julien	Marcel Koubbi
Laurent Kouchto	Jean-François Lassaux
Francis Lavenu	David Nadry
Norbert Paquel	Frédéric Stella

Jean-Denis Laval a repris à titre individuel l'adhésion ADEON

12 anciens nous quittent :

Patrick Abad	Karim Belkadi
Philippe Blot-Lefèvre	James Gervil-Yambala
Christophe Hinfray	Alex Hryskiewicz
Gilles Huchot	Sofiane Nekere
Éric Raémy	Thet Sok
Arnaud Trouvé	Patrick Warnier

Bilan global
Nous enregistrerons une baisse nette de un adhérent par rapport à 2010.
Le taux de fidélité des individuels (88 %) est très satisfaisant et un bon recrutement nous permet d'enregistrer une augmentation de nos adhérents individuels.

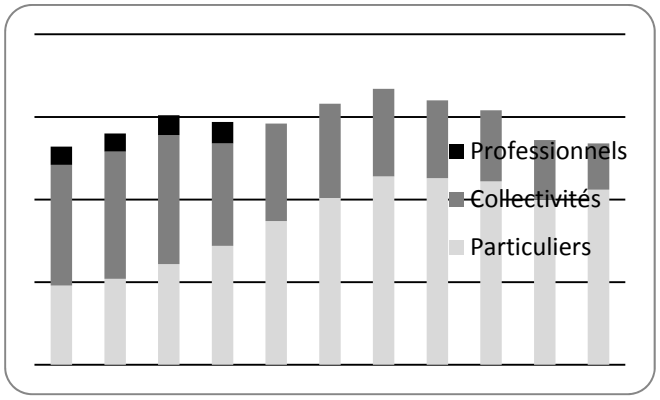

Le graphique ci-contre rappelle l'évolution des effectifs depuis 10 ans. On observe un tassement régulier du nombre de collectivités adhérentes.

Le collège des professionnels (consultants indépendants) qui comportait une douzaine de membres a été supprimé en 2004.
N**ous proposons de le rétablir.**

Résultats comptables
Exercice du 1 octobre 2010 au 1er octobre 2011

Trésorerie

Trésorerie au 1/10/2010 en €	
VALEURO FCP	11 509,39
SICAV LBPAM T C	9 066,00
CNE (épargne)	54 722,16
Compte Banque postale	1 591,42
Report au 01/10/2010	76 888,97

Trésorerie au 1/10/2011 en €	
CNE (épargne)	71 000,00
Compte Banque postale	785,40
Report au 01/10/2011	71 785,40
Baisse de trésorerie	5 103,57

Dépenses et recettes

CHARGES (dépenses) en € 1/10/2010 – 1/10/2011		Budget
Impression Lettres	6 113,33 €	4 500 €
Impression Scope	1 460,82 €	1 500 €
Papeterie	1 311,81 €	1 000 €
Assemb. gén. 2010	1 259,93 €	1 500 €
Assemb. gén. 2011	1 000,00 €	
Autour d'un verre	1 214,00 €	1 500 €
Salons Réception	492,46 €	2 000 €
Abonnements	1 031,04 €	1 000 €
GT AFNOR		1 000 €
Timbres	2 495,30 €	2 300 €
Téléphone	424,71 €	500 €
Internet	308,76 €	200 €
Taxe	2,79 €	
Total dépenses	17 114,95 €	17 000 €
Récup. TVA	1 700,00 €	2 000 €
Dépenses nettes	15 414,95 €	15 000 €

PRODUITS (recettes) en € 1/10/2010 – 1/10/2011		Budget
Cotisations collectivités 2011	4 160,00 €	5 000 €
Cotisations individuelles 2011	4 820,00 €	5 000 €
Droits d'auteur et ventes DUNOD	193,90 €	2 000 €
Autour d'un verre	300,00 €	1 000 €
Revenus activités	9 473,90 €	13 000 €
Intérêts CNE	786,84 €	
Plus-value SICAV	50,64 €	
Produits financiers	837,48 €	1 000 €
Total des Produits	10 311,38 €	14 000 €
Marge nette	-5 103,57 €	-1 000 €

Commentaires

Le budget de dépenses a été globalement respecté avec quelques modifications sensibles d'affectation ; les prévisions liées à la production des Lettres ont été dépassées alors que les prévisions pour les salons et la participation au groupe AFNOR n'ont pas été consommées.
En revanche, les revenus sont très en deçà de nos prévisions.
Les cotisations collectives qui étaient notre principale source de revenu s'effritent chaque année avant de devenir marginales.
Nous nous sommes débarrassés de valeurs mobilières peu fructueuses pour placer l'ensemble de nos économies sur le livret d'épargne.
Nous avions prévu un budget déficitaire de 1 000 € ; nous éclatons cette prévision avec un déficit d'exercice de 5 103,70 €.
La production et la diffusion des Lettres et du Scope (tirage en 250 ou 300 exemplaires) constituent la dépense la plus importante ; cette dépense n'est plus compensée par les cotisations en raison de la baisse des adhésions collectives et de l'absence d'autres revenus.

Évolution des dépenses

Le diagramme suivant donne l'évolution des dépenses des 7 dernières années.
Les dépenses exceptionnelles sont dues aux achats d'ouvrages Dunod (2006, 2009, 2010) à l'impression du Scope « Conformité légale des SI » en 2011 et à la célébration de notre 30ème anniversaire en 2008.

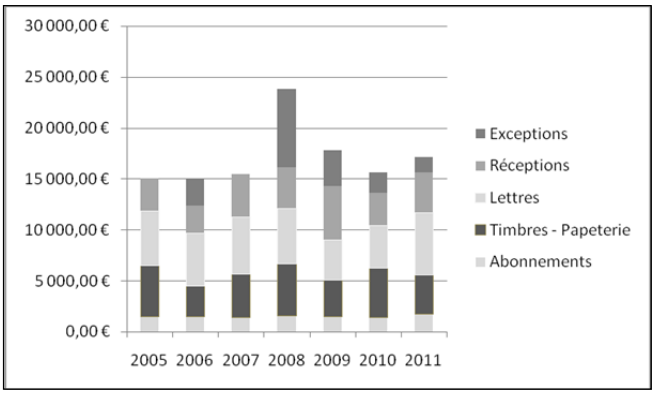

Évolution de la trésorerie

Grâce aux économies des exercices précédents, nous disposons d'une trésorerie confortable ; ce qui nous permet d'organiser un rétablissement progressif de la santé de notre compte d'exploitation.

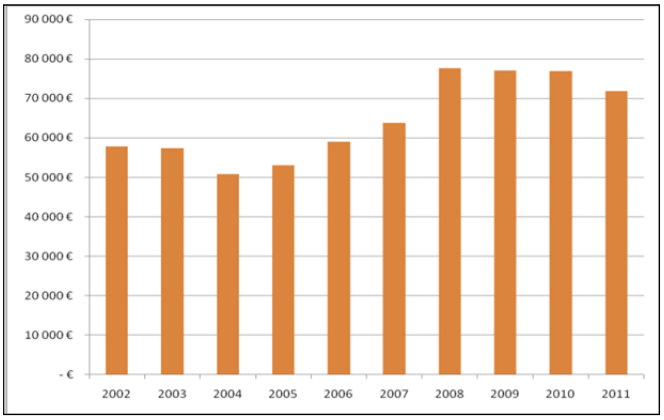

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Perspectives 2012

Proposition de budget prévisionnel 1er octobre 2011 - 30 septembre 2012

Dépenses prévisionnelles	en k€
Impression des Lettres	5,0
Impression des Scope	1,5
Papeterie	0,5
Assemblée	3,5
Autour d'un verre	2,5
Abonnements	1,0
Timbres, Téléphone, Internet	2,5
Total des Dépenses TTC	16,5
Remboursement TVA	2,0
Total des Charges	14,5

Recettes prévisionnelles	en k€
Cotisations collectives	4,0
Cotisations individuelles professionnelles	7,0
Ventes d'ouvrages	0,5
Autour d'un verre	0,5
Revenus des activités	12,0
Produits financiers	1,5
Total des Produits	13,5

Le budget 2012 prévoit un léger déficit de 1 000 €.

Les projets nouveaux initialisés en 2012 auront recours à deux modes de financement :

- prélèvement sur la trésorerie ;
- ressources propres générées par l'activité.

Élection du Comité 2012

Les neuf membres sortants : Dominique Bergerot, Alain Coulon, Jacqueline Deschamps, Pierre Fischof, Laurent Hanaud, Thomas Morisse, Martine Otter, Véronique Pelletier et Nicolas Trèves ont présenté leur candidature, ainsi que Kim Estivalet.

Cette liste de 10 candidats a été élue à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Montant des cotisations 2012

Les cotisations n'avaient pas été augmentées depuis décembre 2005. Le déficit d'exploitation constaté pour 2011 nous amène à proposer une augmentation substantielle.
Après échanges d'arguments, l'Assemblée décide d'appliquer les tarifs suivants :

- cotisations individuelles : 70 €.
  Les adhérents individuels qui renouvelleront leur adhésion avant le 31 janvier 2012 bénéficieront d'une remise de 5 € : ce tarif est adopté à la majorité (3 votes contre[1])
- cotisations collectives : 240 € : ce tarif est adopté à la majorité (1 vote contre).

Il est décidé de recréer un collège de professionnels pour lequel le montant de cotisation est fixé à 120 €.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Soirée cocktail

Les discussions se sont poursuivies sur le pont de la Baleine blanche autour d'un cocktail dînatoire.

Première réunion du comité 2012

Le Comité 2012 s'est réuni une première fois le 16 décembre à la Villa Maillot afin de définir le programme de l'année.

Il s'efforcera de mener sa mission à bien, avec le soutien de l'ensemble des adhérents.

[1] *Le Comité du 9 janvier 2012 a décidé de ne pas indiquer les noms des opposants.*

Lean Six Sigma et les RPS*

À la santé des performances !

Thomas Morisse,
Vice-président ADELI

Lors de la soirée annuelle ADELI du 9 décembre, les participants ont reçu en cadeau et en avant-première, le tout dernier Scope : Lean Six Sigma (L6S) et les systèmes d'informations.
À cette occasion, ADELI avait organisé un débat sur les pratiques du Lean et ses effets sur la santé et les risques psycho-sociaux(RPS) de l'implémentation de ces méthodes dans les organisations.
La présentation et le débat ont été animés par Véronique Pelletier, Prasong Cuong Kham et Thomas Morisse.

** Risques Psycho-Sociaux*

Le Scope

Ce Scope a pour objectif de préciser les bénéfices des interactions entre le numérique et la méthode d'amélioration Lean Six Sigma.
Le numérique, composé des systèmes d'information (SI) et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), intervient en effet comme un puissant outil de support et de mise en œuvre du Lean Six Sigma, suivant deux niveaux d'interaction :

- le bénéfice des interactions du numérique avec Lean Six Sigma au niveau de l'entreprise ;
- le bénéfice des interactions du numérique et de Lean Six Sigma au niveau des métiers.

De plus, ce Scope aborde la question de l'utilisation d'une démarche Lean Six Sigma au sein même d'une DSI, pour améliorer ses services IT.
Le Scope est accessible gratuitement par chaque adhérent. Il est disponible sous formats papier et électronique.

Retours sur les apports du L6S

Nous nous accordons, tous, à dire que l'apport d'une démarche L6S et des méthodologies et outils associés permet de fournir un produit ou un service « toujours meilleur » et « toujours plus adapté aux exigences du client ».

D'après le célèbre ouvrage du début des années quatre-vingt-dix : « The Machine That Changed The World[1] » on retiendra les éléments suivants à partir desquels les pro-Lean se basent encore aujourd'hui pour initier cette démarche dans les entreprises.
L'application des méthodes L6S permet l'amélioration de la qualité des produits (réduction de 300 % des défauts des produits) et également une économie considérable des moyens mis en œuvre pour fournir ces produits, à savoir :

- réduction de 50 % de la durée du cycle de développement des produits ;
- deux fois moins de personnel en étude et fabrication ;
- réduction de 90 % des niveaux des stocks et en-cours ;
- réduction de 50 % des surfaces (des usines) ;
- réduction de 75 % des niveaux des stocks de produits finis.

Le Lean Six Sigma tire donc sa force d'un ensemble de principes et méthodes qui visent la simplification des processus et des activités afin de rendre l'organisation plus efficace et encore plus capable de fournir à ses clients les produits de qualité qu'ils attentent.

Mais pas seulement.
Le Lean apporte également un changement d'attitude (puisque tout problème devient une opportunité d'amélioration) et un engagement fort du personnel (qui est le mieux positionné pour identifier et réparer les inefficacités ?).
Cette approche « Bottom-up » souvent « vendue » à l'origine des démarches, est très vite masquée par les gains financiers puis oubliée….
La dernière partie du livre précédemment cité, traite justement de la question de la diffusion du Lean.

Les auteurs mettent en exergue, entre autres, les résistances suivantes :

- la résistance passive des grandes entreprises industrielles occidentales, organisées pour la production de masse ;
- un modèle dépassé de la répartition individuelle du travail.

1 The Machine That Changed the World: The Story of Lean Production-Toyota's Secret Weapon in the Global Car WarsthatisRevolutionizing World Industry - James P. Womack,Daniel T Jones, Daniel Roos
(Traduction : Le Système qui va changer le monde)

Mais ceci est une autre histoire. Peut-être nous pencherons-nous dans un prochain article sur les échecs de l'amélioration continue dans nos entreprises.

Effets d'une mauvaise application d'une démarche L6S sur la qualité du travail ?

Pour l'individu au sein de l'organisation, la mise en place d'une démarche L6S peut être perçue comme une réduction de marges de manœuvre :

- **spatiales** : avec d'une part des marquages (management visuel ou 5S) qui enferment les corps dans un espace restreint imposé, d'autre part « le geste juste » qui limite les amplitudes articulaires impliquées, renforçant les sollicitations sur des segments restreints (qui donneront les troubles musculo-squelettiques) ;
- **temporelles**, la chasse aux gaspillages (aux temps inutiles) qui permet l'augmentation des cadences et la réduction des temps de cycle dans la conception et la fabrication des produits et des services, et qui oblige à traiter dans des temps de plus en plus courts davantage d'information ;
- **cognitives**, la détermination d'une manière de faire idéale, ensuite généralisée, qui peut limiter, de fait, les possibilités d'adaptation de l'individu et de réflexion sur son activité. De plus, cette participation collective va souvent à l'encontre des objectifs personnels et individuels.

Tout ceci ayant pour effet une dégradation de la qualité du travail perçue par l'individu et une augmentation du stress.

RPS : Risques Psycho-Sociaux d'une mauvaise application des méthodes et normes

Quelques chiffres liés au stress :

- 50 % des salariés éprouvent du stress au travail – OpinionWay, octobre 2009 ;
- 50 à 60 % de l'absentéisme dans les entreprises est lié directement au stress — *Rapport 2010 de l'EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail)* ;
- le « Job strain » (combinaison d'une forte pression, comme des cadences imposées, des délais courts et d'une faible latitude décisionnelle) représentait entre 1,9 et 3 Mds € en 2007 —*INRSFrance* ;
- le coût du stress est évalué entre 2,6 et 3,8 % du PIB France — Moyenne 3 et 4 % du PIB des pays développés - Rapport annuel du Bureau International du Travail.

Pour illustrer ce qui a été dit précédemment, l'étude ci-dessous montre que les salariés sont davantage affectés par le stress dans les organisations Lean.

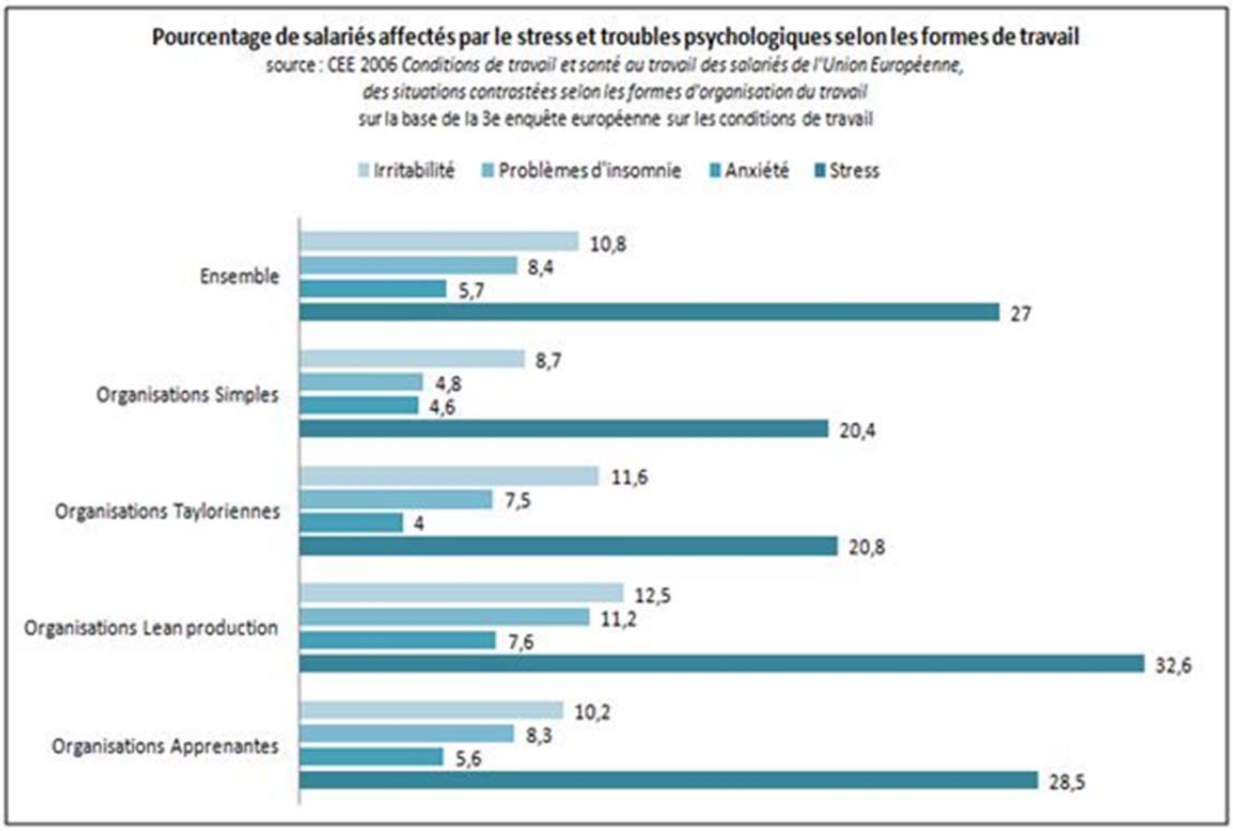

Le stress au travail a plusieurs origines :

- l'organisation du travail ;
- le contenu du travail ;
- l'environnement physique ;
- les relations ;
- l'évolution sociologique ;
- l'environnement macro-économique.

Le stress est la représentation la plus connue des risques psycho-sociaux dont il existe plusieurs définitions ; nous en retiendrons deux :

- Selon le collège-risquespsychosociaux-travail.fr, les risques psycho-sociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

- Selon l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), le champ psychosocial renvoie à des aspects psychologiques de la vie sociale au travail. Les troubles psycho-sociaux (stress, violence…) apparaissent lorsqu'il y a un déséquilibre dans le système constitué par l'individu et son environnement de travail.

  Les conséquences de ce déséquilibre sont multiples sur la santé physique et psychique. La notion de risque doit s'entendre comme la probabilité d'apparition du trouble psychosocial ayant pour origine l'environnement professionnel.

Les facteurs de risques psycho-sociaux identifiés dans l'entreprise sont :

- la surcharge du travail ;
- l'autonomie paradoxale ;
- le manque de pratique de reconnaissance ;
- les comportements « toxiques » ;
- l'isolement social ;
- l'insécurité de la situation du travail ;
- les conflits de valeur ;
- l'impératif de performance ;
- la mobilité ;
- la contraction du temps ;
- la fragilité des engagements relationnels.

L'ensemble de ces facteurs trouvent leur origine dans une mauvaise application des normes et méthodologies, notamment le L6S.

Ces facteurs deviennent nuisibles lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée, s'accumulent, sont subis et sont incompatibles.
Ils se transforment en stress « chronique » (l'épuisement s'installe et peut provoquer des effondrements graves : « burn out », pathologies somatiques diverses, notamment cardio-vasculaires).

Pour prévenir le stress « chronique », l'intervention peut se situer à trois niveaux :

- Primaire :
  Éliminer les facteurs de risque.
  Les détecter pour éviter de construire des situations de stress ;
- Secondaire :
  Aider les salariés confrontés au risque.
  Les sensibiliser afin de déconstruire les situations ;
- Tertiaire :
  Prendre en charge les « victimes ».
  Les accompagner pour les assister afin de les reconstruire.

Le cadre normatif se met progressivement en place pour prendre en compte ces situations.
La norme BNQ 9700-800 vise le maintien et l'amélioration durable de l'état de santé des personnes en milieu de travail par :

- l'intégration de la valeur de la santé des personnes dans le processus de gestion des entreprises ;
- la création de conditions favorables à la responsabilisation du personnel en regard de leur santé ;
- l'acquisition de saines habitudes de vie et le maintien d'un milieu de travail favorable à la santé.

Dans le code du travail français, l'article L.4121-1 permet de souligner la responsabilité de l'employeur sur ces aspects.

Pour conclure

Selon les usages d'ADELI, cette présentation, a été suivie d'un débat entre les participants autour des conditions de travail et des RPS.

De nombreux sujets à débattre en 2012….▲

thomas.morisse@adeli.org

Pour en savoir plus :

- Le scope L6S et SI :
  http://www.adeli.org/contenu/lean-six-sigma-lean-six-sigma-et-systemes-dinformation
- « The Machine That Changed The World » (Le système qui va changer le monde), James P. Womack, Daniel T. Jones, Daniel Roos, Rawson Associates, 1990 et Dunod, 1994 (épuisé)
- Bertrand Thierry et Stimec Arnaud, « Santé au travail » Voyage en pays de lean management,
- Revue française de gestion, 2011/5 n° 214, p. 127-144.
  (Article disponible en ligne à l'adresse : http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2011-5-page-127.htm
- Philippe Rouzaud, « Salariés, Le Lean tisse sa toile et vous entoure… » Ed L'Harmattan
- Marcel Lepetit, « Le lean et ses effets sur la santé » Revue de la CFDT N°103
- La lettre n° 4 de DS et O d'octobre 2009
  Le retour du « lean humain » en France, entre vices et vertus », www.dseto.com)

Sites web :

- ANACT : http://www.anact.fr/
- APRAT : http://www.aprat.com

Les statuts d'ADELI

Les règles de fonctionnement de l'association

Statuts modifiés lors de l'Assemblée générale du 9 décembre 2011.

Titre I — Objet de l'Association

Sous la dénomination **ADELI — Association pour la maîtrise des systèmes d'information**, il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.
La durée de l'Association est illimitée.

Article 1 — Objet

Cette Association facilite le partage et les échanges d'informations entre des personnes concourant à la maîtrise des systèmes d'information par l'utilisation de bonnes pratiques, méthodes, normes et outils.
Dans ce but, elle :

- organise des rencontres et des événements ;
- propose des sujets d'études et d'échanges d'expériences ;
- pilote l'organisation de groupes de travail ;
- diffuse les résultats des travaux réalisés en son sein et anime des débats.

Article 2 — Siège

Le siège de l'Association est situé au 87, rue Bobillot, 75013 Paris.
Il pourra être transféré, en tout autre endroit du territoire français métropolitain, sur décision du Comité, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale.

Titre II — Conditions d'admission

Article 3 — Membres

L'Association se compose de trois (3) catégories de membres, à savoir les membres actifs, les membres honoraires et les associations partenaires :

- Un membre actif est une personne physique ou une personne morale (entreprise ou service d'une entreprise).
- Un membre honoraire est une personne physique ou morale qui a contribué de façon significative au développement de l'Association, par son travail ou par ses donations.
- Une association partenaire est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901, qui manifeste son appui pour les buts poursuivis par l'Association et avec laquelle des modalités de partenariat sont définies.

Une personne morale membre d'ADELI à titre actif, honoraire ou d'association partenaire, est représentée par une personne physique nommément désignée.

Article 4 — Admission

La candidature d'un nouveau membre actif (personne physique ou morale) est soumise à l'agrément du Comité (qui n'est pas tenu de justifier sa décision) et au versement d'une cotisation annuelle (par année civile) dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.
L'admission d'un membre honoraire ou d'une association partenaire est décidée au cas par cas par le Comité.
Les membres honoraires et les associations partenaires sont dispensés de cotisation et ne participent pas aux votes lors de l'Assemblée générale.

Article 5 — Perte de la qualité de membre

La qualité de membre actif de l'Association se perd par :

- expression écrite de l'intéressé du souhait de ne pas renouveler son adhésion pour l'année en cours ;
- défaut de paiement d'une cotisation annuelle ; la défaillance est constatée par le Comité un mois après une notification restée sans effet ; la perte de la qualité de membre n'est prononcée par le Comité (à la majorité des deux tiers des présents et représentés) qu'après examen de la situation de l'adhérent ; une remise exceptionnelle pourra être accordée par le Comité à la majorité relative de ses membres présents et représentés ;
- décision du Comité pour motif grave ; la personne concernée ayant été préalablement invitée par un membre du Comité à présenter ses arguments devant le Comité, la perte de la qualité de membre est prononcée par le Comité (à la majorité des deux tiers des présents et représentés).

La qualité de membre honoraire ou d'association partenaire de l'Association se perd par :

- expression écrite de l'intéressé du souhait de ne pas renouveler son adhésion pour l'année en cours ;
- décision du Comité (à la majorité des deux tiers des présents et représentés), notifiée par écrit à l'intéressé.

Titre III — Administration

Article 6 — Comité

L'Association est administrée par un Comité de 8 à 15 membres actifs, élus pour un an par l'Assemblée générale, au scrutin secret lorsqu'un membre en fait la demande. En cas de vacance, le Comité peut pourvoir au remplacement d'un de ses membres par cooptation.
Les membres sortants sont rééligibles.

Article 7 — Bureau

Lors de sa première réunion, le Comité élit pour un an, parmi ses membres actifs ayant au moins un an d'ancienneté, un Bureau responsable composé :

- du Président ;
- du Vice-président ;
- du Secrétaire ;
- d'un Secrétaire-adjoint ;
- du Trésorier ;
- d'un Trésorier-adjoint ;
- des membres responsables d'une mission permanente nécessitant un suivi régulier.

Le Président est le premier représentant de l'Association. Il établit le rapport moral annuel soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.
Le Vice-président remplace le Président, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Secrétaire est responsable de la gestion administrative de l'Association.
Il suit la correspondance et conserve les archives de l'Association. Il tient à jour la liste des adhérents.
Il transmet les convocations et les ordres du jour des réunions (Comité, Bureau, Assemblée Générale) ; il en rédige et diffuse les comptes rendus.
Le Secrétaire-adjoint remplace le Secrétaire, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Trésorier est responsable de la gestion financière de l'Association. Il recouvre les recettes et effectue les paiements. Il établit le rapport financier, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.
Le Trésorier-adjoint remplace le Trésorier, en cas d'absence ou d'empêchement.

Tout autre membre du Bureau doit être responsable d'une mission permanente précise dont il rend compte au Comité.
Tout membre du Bureau s'engage à rendre compte de l'exécution de sa mission dans le rapport moral.

Un membre du Bureau peut cumuler plusieurs fonctions compatibles.

Article 8 — Réunions du Comité

Le Comité se réunit :

- périodiquement, au minimum une fois par trimestre, sur convocation du Bureau ;
- sur demande du quart de ses membres.

La présence ou la représentation du tiers de ses membres est nécessaire pour la validité des délibérations relatives à l'ordre du jour communiqué une semaine à l'avance.
Le Comité peut convier à ses réunions toute personne dont la présence lui paraît utile.
Tout membre de l'Association peut demander à participer à une réunion, avec voix consultative.

Article 9 — Réunions du Bureau

Le Bureau se réunit sur convocation du Président ou à la demande de l'un de ses membres. La présence ou la représentation du tiers de ses membres est nécessaire pour la validité des délibérations relatives à l'ordre du jour communiqué une semaine à l'avance. Le Bureau peut convier à ses réunions toute personne dont la présence lui paraît utile.
Les membres du Comité sont invités à participer, avec voix consultative, aux réunions du Bureau.

Article 10 — Démission du Bureau

Au cours de son mandat, le Bureau peut présenter sa démission de façon volontaire.
La démission du Bureau peut être provoquée si la majorité du Comité lui refuse sa confiance lors d'un vote demandé par plus d'un quart de ses membres.
Le Comité procède à l'élection d'un nouveau Bureau. Chaque membre du Bureau sortant est rééligible.

Article 11 — Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire comprend tous les membres actifs à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
Elle se réunit une fois par an.
Elle est convoquée par le Comité qui en fixe la date, le lieu et l'ordre du jour.
Les membres honoraires et les représentants des associations partenaires sont invités à participer à l'Assemblée générale, sans toutefois pouvoir prendre part aux votes.

Elle est appelée :
- à apprécier les rapports (moral et financier) de l'exercice écoulé ;
- à définir les orientations de l'exercice suivant : objectifs, budget prévisionnel, fixation du montant des cotisations, élection des membres du Comité.

Une Assemblée générale extraordinaire peut, en outre, se réunir :
- sur convocation du Comité ;
- à la demande du quart, au moins de ses membres.

Les Assemblées délibèrent quel que soit le nombre des présents et membres représentés.
Le nombre de pouvoirs détenus par un membre présent est limité à 5.
Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.
Le Secrétaire établit un compte rendu validé par le Président.

Article 12 — Ressources

Les ressources de l'Association se composent :
- du montant des cotisations ;
- de dons, de legs et de subventions ;
- de toute autre ressource licite qu'elle pourrait se procurer, dans le cadre de son objet.

L'Association dispose de comptes bancaires réservés à ses propres opérations. En aucun cas, les fonds ne pourront être déposés sur les comptes personnels des membres de l'Association.
Le patrimoine de l'Association sert seul à répondre des engagements contractés sans qu'aucun membre ne puisse être tenu personnellement responsable.

Article 13 — Représentation en justice

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par un membre du Comité spécialement mandaté à cet effet.

Titre IV — Modification des statuts et dissolution

Article 14 — Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'au cours d'une Assemblée générale dont l'ordre du jour prévoit expressément les nouvelles dispositions des statuts dont la modification est envisagée. La modification ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers de ses membres, présents et représentés.

Article 15 — Dissolution

L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée spécialement à cet effet par le président ou en cas d'indisponibilité par le vice-président.
La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.
En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés.
L'actif, s'il y a lieu, est dévolu à une association visant des buts similaires, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Article 16 — Formalités administratives

Le Président ou un délégué du Comité doit effectuer à la Préfecture de Paris, les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er juillet 1901.

Ces déclarations concernent notamment : les modifications apportées aux statuts, le changement de titre de l'Association, le transfert de siège social, les changements survenus au sein du Bureau.▲

Modélisation d'entreprise

Compte-rendu de la rencontre autour d'un verre du mardi 27 septembre 2011 avec Antoine Lonjon

Antoine Lonjon
Propos recueillis et mis en forme par Jacqueline Deschamps

Antoine Lonjon, « Chief Methodology Officer » chez MEGA International, fait le point sur les techniques de modélisation d'entreprise et répond aux questions des participants.

Retour vers le futur

La modélisation d'entreprise est un sujet à la mode. Les réflexions sur ce sujet semblent un retour vers le futur.
Beaucoup d'espoirs, bien connus d'ADELI qui anime de longue date une réflexion sur la question, s'étaient concentrés sur l'architecture d'entreprise et la modélisation.
Ils ont connu ensuite un déclin, sans doute parce que les solutions ont été moins immédiates qu'il n'y paraissait.
Aujourd'hui, on redécouvre le besoin d'architecture.

En France, on parlait plutôt de modélisation d'entreprise.
L'architecture d'entreprise est le terme, venu des États-Unis, qui est adopté aujourd'hui.
Le recours à des méthodes franco-françaises comme Merise[1], trop autochtones, est bien terminé.
D'aucuns pourraient en tirer une conclusion pessimiste sur la place de la France mais c'est donner trop vite dans la critique nationale.
Les méthodes anglo-saxonnes comme SADT ou IDEF subissent elles-aussi les mêmes défis, les mêmes limites.
On observe d'ailleurs le même scepticisme chez les Anglo-saxons.
L'organisation « Zapthing », bien souvent pertinente par ailleurs, a publié un article en septembre 2010 intitulé : « The Beginning of the End for Enterprise Architecture Frameworks [2] ».

Cette critique s'adresse en fait à l'ancienne génération de modèles d'entreprise.

Pourquoi un regain d'intérêt pour l'architecture et pour les techniques qui vont avec, dont la modélisation ?

Trois défis sont face à nous : concevoir, faire opérer et transformer des systèmes plus complexes.

Quand un défi émerge vraiment, il y a conjonction de plusieurs facteurs.
Ainsi, l'émergence de Frameworks est tirée par le besoin qu'ont les gens de répondre aux problèmes qu'ils rencontrent. Il faut se souvenir, par exemple, que les bases de données ont existé avant les modèles de données.
On constate aujourd'hui une émergence de Frameworks différents issus souvent du modèle militaire, mais pas seulement, comme le montrent les initiatives du côté de TOGAF[3] ou d'Archimate.
Ces initiatives sont des réponses, dans la phase de dispersion dans laquelle nous sommes, à l'unification des trois grandes pratiques de l'architecture d'entreprise que sont la conception, la mise en relation des opérations, puis le développement et la transformation.

Les limites du modèle Entité/Relation et le besoin de transformation

Pour la modélisation d'entreprise, on travaille généralement sur deux niveaux : les problèmes à traiter et les cadres de réflexion qu'on va utiliser pour les traiter.
Une plus grande difficulté survient, lorsqu'on prend en compte, l'étage plus bas, à savoir sur les fondations sur lesquelles les modèles reposent.

1 Merise est une méthode d'analyse, de conception et de gestion de projet informatique.
Merise a été très utilisée dans les années 1970 et 1980 pour l'informatisation massive des organisations. (Source Wikipedia)
2 Paru le 10 septembre 2010 : http://www.zapthink.com/2010/09/10/the-beginning-of-the-end-for-enterprise-architecture-frameworks/.

3 TOGAF est une méthode d'architecture qui évolue constamment depuis sa création au milieu des années 90. TOGAF est élaboré et approuvé par les membres de l'Open Group

Il faut revenir aux fondations pour comprendre les limites du modèle Entité/Relation (E/R), car si sa naissance a été à l'époque, un événement qui a pu faire dire à l'un de ses créateurs – Jean-Louis Le Moigne — « Enfin le modèle de donnée fut », ce modèle a bien atteint aujourd'hui ses limites.
Pour s'en rendre compte, il faut essayer de l'utiliser pour représenter un objet métier et de faire un modèle dit métier. Personne n'y est encore véritablement parvenu. L'ambition est pourtant claire : exprimer le vocabulaire, faire un glossaire, puis définir des règles associées pour derrière, décliner les solutions.
Dans la jeunesse de Merise et SADT, il avait semblé possible de trouver des solutions à ces problèmes pour le lendemain ; mais on est tombé sur des impasses.
On comprend pourquoi en revenant aux fondations des mathématiques et de la logique, par exemple à Russell[1] et Whitehead[2] dans leur ouvrage « Principia Mathematica » et en y réétudiant la question des relations.
On se rend compte que, dans le modèle E/R, il n'y a pas de bonne définition partagée de la notion de relation.
En particulier, si on considère les relations comme externes, est-ce que ces relations changent les objets ou pas ?
Si on fait un modèle de relations externes, le périmètre change en fait à chaque ajout de nouvelle relation.
Cette question explique, l'échec du modèle E/R à définir le périmètre étudié et en l'absence de concepts pour définir un périmètre, on est dans l'incapacité de fermer le problème.

Un mouvement de remise en marche

Le mouvement de remise en marche hétérogène qui se produit aujourd'hui joue sur trois facteurs :

- le problème que l'on a à traiter ;
- les cadres sur lesquels on va s'appuyer, car il faut bien une discipline commune pour faire avancer les ingénieurs dans l'utilisation de modèles communs ;
- les techniques et les concepts de base sur lesquels les méthodes et disciplines vont s'appuyer.

Nous vivons une transformation sur les trois facteurs en même temps.
C'est un gros défi, car il faut faire évoluer des communautés qui ont perdu leur savoir-faire.

Yves Tabourier, mon prédécesseur chez MEGA International disait : « Est-ce qu'on va laver le cerveau de 60 000 merisiens ? » La réponse est oui, on l'a fait.
Nous disposions d'une discipline d'ingénierie des modèles, partagée dans les entreprises, car elle avait été outillée dans les départements méthodes pour construire l'informatique au niveau administratif.
Cette discipline s'est d'abord développée en interne à l'entreprise, elle s'est ensuite installée dans les SSII avec l'avènement des ERPs, puis finalement elle s'est perdue.
Pourquoi ? Quand une discipline n'a plus cours, elle disparaît.
L'illusion des « paquets prêts à l'emploi des ERPs » a fait perdre de vue la discipline de l'intégration et les principes d'architecture qui l'accompagnent, en amont et en aval de la mise en place des ERPs.
L'enjeu est maintenant que la communauté relève le défi de ces trois éléments de changement (le problème à traiter, les cadres de modélisation et les techniques de modélisation).
C'est l'intérêt de l'intervention de ce soir et la raison pour laquelle MEGA International est partenaire de l'association CESAMES[3], organisation en lien avec la chaire de Polytechnique sur l'ingénierie des systèmes.
Le défi est de retrouver certaines impulsions sur lesquelles nous nous étions appuyés ces dernières années comme l'urbanisme ou l'approche processus, d'en comprendre les valeurs et les limites et de remonter cela dans une pile d'ingénierie des modèles qui soit efficace.

Les pratiques de modélisation actuelles

Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus de pratiques de modélisation structurée, les usages s'appuient sur quelques bonnes pratiques et une adaptation des modèles au problème du client.
Il existe donc des solutions ad hoc, mais pas de véritable pratique d'ingénierie des modèles. Il n'y a pas de communauté de partage, sur les concepts ou les ontologies. L'adaptation se fait au cas par cas et, ce faisant, le savoir-faire général baisse.

Cependant, certains secteurs, en particulier les militaires, ont toujours eu des projets à long terme. La notion de planification y a alors encore court et le savoir-faire y a été conservé. Ils ont apporté deux dimensions importantes mal couvertes : la première est la formalisation du besoin et la seconde, très importante, la prise en compte du temps.

[1] Bertrand Arthur William Russell, 3e comte Russell, né le 18 mai 1872 à Trellech (Monmouthshire), et mort le 2 février 1970 près de Penrhyndeudraeth (Pays de Galles), est un mathématicien, logicien, philosophe, épistémologue, homme politique et moraliste britannique. (Source wikipedia)
[2] Alfred North Whitehead (1861-1947) est un philosophe, logicien et mathématicien britannique. (Source wikipedia)

[3] L'association CESAMES (Centre d'Excellence sur l'Architecture, le Management et l'Économie des Systèmes) a pour mission de faire plus largement connaître aux acteurs industriels clefs les méthodes et les outils de l'Architecture des Systèmes.

Du monde merisien stable aux structures composites

À l'époque de Merise et de SADT (années 1980), on avait un monde relativement statique, pour caricaturer : une entreprise, un produit, un marché.
Sans avoir cette accélération de fusions, de types de marché et de clients comme aujourd'hui. L'industrie pratiquait alors la standardisation par souci d'économie, avec à la fin de la chaîne des produits identiques.
Les modèles de variété permettront ensuite, pour mieux répondre aux besoins de chaque type de clients, d'avoir des composants communs et une personnalisation en fin de production.
Les composants pris séparément sont réutilisables, mais après leur intégration, le produit final est jetable et non réparable.
On s'est rendu compte, que plus on intégrait, moins on pouvait réutiliser et, contrairement au mythe du monde SOA qui veut faire croire que l'objectif est la réutilisation, l'objectif est l'intégration qui permet la meilleure valeur ajoutée pour le modèle de diversification.
Pour résumer sur les limites du monde merisien, la stabilité était la règle, l'expression de besoins se faisait autour de la table et la notion de temps n'était pratiquement pas prise en compte, la notion de mise en contexte était absente.
La version 2 d'UML[1], avec l'introduction des structures composites, vient compléter le modèle E/R.

Qu'est-ce qu'un modèle de structures composites ?

Les relations qui étaient extérieures, vont devenir internes.
Par exemple : une chaîne de vélo — objet relation — connecte deux roues dentées : le plateau du pédalier et le pignon de la roue arrière.

Avec un modèle à structures composites, toutes les relations vont être décrites en elles-mêmes (la chaîne), puis insérées dans un contexte.

On retrouve ici une des techniques du nouveau socle de modélisation — « de la cave » — qui permet de prendre en compte la mise en contexte puis l'introduction du temps.
.

Pourquoi est-ce si important ?

Le monde dans lequel nous sommes n'est plus celui des années quatre-vingt, c'est un monde à grande géométrie variable ; la possibilité de mettre les modèles en contexte est absolument essentielle.
Évidemment, il faut former à nouveau toutes les personnes sur la théorie des relations et continuer à travailler au niveau de la recherche sur ce que cela veut dire en termes d'exécution et au niveau de la théorie des ensembles.
L'objectif n'est pas tant la théorie pour elle-même, mais de donner un caractère opérationnel aux modèles (traçabilité, dimensionnement, simulation…).
La modélisation a un nouveau cadre de description qui est « en contexte ».
Elle prend en compte également le contexte du temps et les cycles de vie. Quand on planifie des projets complexes, la pratique de l'AS — IS TO — BE (étude du delta entre l'existant et la cible) est impossible, il faut raisonner en incréments et penser l'architecture en incréments.
Pour ce faire, il faut savoir découper et gérer par lots en s'assurant que les interfaces sont bien définies.
Avec cette nouvelle modélisation, on va pouvoir travailler sur une programmation temporelle de l'entreprise, et ce à tous les niveaux : pour changer les fonctions dans l'entreprise, l'organisation, les matériels…
La modélisation dépasse alors largement l'intérêt limité de la belle cartographie qui avait une valeur opérationnelle assez faible, car elle était hors contexte et sans mise en perspective dans le temps. À ce stade, on reste dans le domaine des solutions, ensuite, on élaborera le domaine d'architecture, la vue fonctionnelle (la vision), la vue organique (l'œil).

Le couplage des agents et des processus

Un des travers de la dernière décennie est l'abus excessif de l'approche processus. Dans la systémique, on a des réseaux de processus (ce qu'on fait) qui croisent les réseaux de processeurs (ceux qui font).
Dans l'approche processus pure, les gens mettent de côté la question de qui le fait. Plus on remonte dans les processus, plus le processus est gros, plus les flux ne ressemblent plus aux flux de séquence et plus les processus deviennent en fait des agents.

[1] *UML (en anglais Unified Modeling Language ou « langage de modélisation unifié ») est apparu avec la « conception orientée objet ». UML est standard défini par l'Object Management Group (OMG).*

Avec la mécanique traditionnelle de décomposition cartésienne, on passe de l'agent au traitement sans se rendre compte que l'on est passé du modèle de communication au modèle de traitement. L'approche cartésienne par décomposition est remise en cause par la systémique.

Quand on retrouve cette notion d'agents (ou systèmes) qui font et de processus qui les traversent, on retrouve la notion de responsabilité et la notion de périmètre, car c'est au bord des agents qu'on voit les interfaces.
Les processus justifient l'existence de la coopération de chacun pour arriver à une finalité. Ils ne nous aident pas à savoir comment on découpe. Le diagramme de structures composites dans UML v2 permet de représenter ce couplage agents/processus.

Deux grands courants ont porté les notions de structures composites :

- dans le monde du logiciel, l'approche orientée objet, mais elle a raté les flux ;
- -dans le monde de la philosophie, les théories de l'action (cf. Paul Ricœur[1]). Tout le problème est de savoir à qui l'action est attribuée.

Je prends pour exemple un de mes projets phares : un système de recherche et de secours.
En gros, il y avait dans le modèle un agent : le système de commande contrôle et des fonctions : recherche, secours et assistance. J'ai trouvé, comme modèle de départ, sur Internet un document intéressant du département de l'Ohio, basé uniquement sur les activités.
La question du « qui ? » était sous jacente mais jamais exprimée formellement. Le modèle énonçait comme activité « Le centre de contrôle fournit le matériel à la fonction recherche » ou pour une autre activité « Il n'y a pas de fonction autour de la gestion du matériel ».
Il était bizarre que le centre de contrôle soit en charge du matériel pour la fonction recherche ou que telle autre activité ne puisse pas s'appuyer sur une fonction de gestion du matériel.
Ne sachant pas à qui attribuer cette fonction, j'ai interrogé les gens du métier.
J'ai appris ainsi que traditionnellement, il y a une fonction de gestion du matériel.
Une fois cette nouvelle fonction intégrée dans le modèle, j'ai pu assigner l'activité à la fonction.

J'ai ainsi couplé réseau de processus et réseau de processeurs et cela m'a permis de border mon problème, car si je ne trouve pas le processeur, c'est qu'il est hors du périmètre de l'étude ou qu'il me manque un des acteurs.
Quand on la met en place, la méthode est efficace, elle rejoint la démarche systémique d'y il a 30 ans et s'adapte très bien aux structures composites.

La fonction recherche pourra être utilisée, par exemple, dans deux cas différents avec peut-être des niveaux de performances attendus différents dans le cas de la recherche d'un ennemi dans un stade et dans celui d'un individu qui s'est perdu.
Cette mise en contexte existe partout, on retrouve le croisement processeur/processus et nous voilà embarqués dans une logique systémique normale. On va le faire au niveau des réseaux, des systèmes applicatifs, des organisations, de leur combinaison et de la recherche fonctionnelle.

Prenons l'exemple de la modélisation dans le cadre de la refonte du réseau informatique des centrales nucléaires chez EDF.
EDF s'apprête à passer en TCP-IP, ce qui pose des problèmes de sécurité cruciaux.
Les questions de réseau sont donc très importantes. Les jeunes ingénieurs qui s'occupent du réseau me proposent un routeur, me parlent de la topologie du réseau et jamais de sa fonction.
Or, le réseau c'est bien une architecture, mais c'est comme la chaîne de vélo, son rôle est de mettre en communication, en relation.
Dans le cadre du travail de modélisation, ce qui m'intéresse est la nature des fonctions de routage et les chemins de commutation sécurisés ou pas qu'EDF souhaite avoir.
À partir de ce moment, je rentre les matériels dans le réseau et je fais apparaître les fonctions de communication.
Voila typiquement une approche systémique, on pense agent, réseau, fonction de relation avant de mettre en avant les composants du réseau.

Cet exemple montre qu'une approche systémique s'applique aussi au niveau des réseaux et qu'elle simplifie considérablement le cadrage des d'architectures.

[1] *Paul Ricœur (27 février 1913, Valence - 20 mai 2005, Châtenay-Malabry) est un philosophe français qui développa la phénoménologie et l'herméneutique, en dialogue constant avec les sciences humaines et sociales. Il s'intéressa aussi à l'existentialisme chrétien et à la théologie protestante. Son œuvre est axée autour des concepts de sens, de subjectivité et de fonction heuristique de la fiction, notamment dans la littérature et l'histoire. (Source Wikipedia)*

L'approche par les besoins : les « requirements » (en français exigences)

La dernière question à évoquer dans ce plan global que je vous propose est l'approche par les besoins.
Chez Thales, les ingénieurs système disaient : avant l'approche traditionnelle merisienne, côté américain, on avait abandonné les exigences (requirements en anglais).
Puis, on a découvert l'outil DOORS[1] avec beaucoup d'intérêt mais on a eu la « doorite » indique Pascal Foix au cours d'une intervention à CESAMES : on a tout mis dans DOORS, le problème et la solution, en appliquant la décomposition des problèmes jusqu'à arriver à la solution.
Ce qui est absurde puisque l'objectif de la définition des exigences n'est pas de décomposer mais de séparer les niveaux de préoccupation.

Prenons un autre exemple, celui du projet SESAR, projet de refonte du système aérien européen.
Les avions circulent dans des couloirs aériens pour éviter les collisions, mais l'objectif est d'avoir une circulation plus lisse.
En effet, si un aéroport est bouché, il est préférable que l'avion ralentisse avant d'arriver, plutôt que de tourner autour de l'aéroport jusqu'à ce qu'une place se libère. Il faut donc que les couloirs soient dynamiques.
Le besoin de collision a dû être reformulé au niveau des exigences et l'aptitude (capability en anglais) attendue précisée.
Une aptitude « collision avoidance » a été définie, puis elle a été décomposée et au fond de la pile, les ingénieurs sont arrivés à « Staff allocation », c'est-à-dire « il y a besoin de personnel pour faire cela ».
C'est certainement critique dans la fonction, mais sommes-nous toujours dans le besoin ?
La décomposition cartésienne ou analytique est un travers courant dans la définition des exigences. Les ingénieurs doivent être formés à nouveau, car il nous faut repenser systémique.
Avec les nouveaux cadres d'architecture, nous disposons pour la première fois d'un modèle formel d'expression des besoins.

FURPS en anglais « Functionality, Usability, Reliabiity, Performance, Supportability » (fonctionnalités, aptitude à l'usage, fiabilité, performance, évolutivité) est l'acronyme d'un modèle de classification des besoins.

Le recueil des besoins se fait en vrac, puis on les classe en besoins fonctionnels et autres besoins non fonctionnels.
Tout ce qui est fonctionnalité devient aptitude (« capability » en anglais), c'est-à-dire « ce que j'attends de la fonction ».
L'aptitude est la cap
acité à produire un effet sous certaines conditions.
Par exemple, dans le domaine militaire : l'aptitude « frapper » (avec pour effet de détruire l'ennemi) ne peut pas être définie sans en avoir décrit les conditions : à quelle distance, selon quelles conditions atmosphériques et à quel niveau de pénétration dans le matériel visé.
À ce stade, on ne se pose pas la question de comment ça marche, on cherche juste à définir l'aptitude attendue. On le fait de façon formelle en posant dès le départ les conditions et le dimensionnement dans le temps (frapper, oui à 1 000 m en 2012 et 2 000 m en 2020…).
Derrière, on étudie les solutions correspondantes dans le temps. La gouvernance de l'approche par les modèles va assurer un schéma de transformation et d'alignement entre les exigences et les solutions.
Ce que l'on n'a jamais su faire auparavant, car la manière de capturer les besoins n'était pas formalisée et les solutions n'étaient pas définies dans le temps.

En résumé…

Pour résumer, il y a trois grandes dimensions à prendre en compte :

- le design, avec la nouvelle approche structurée ;
- les opérations, avec le déploiement dans le temps et les conditions de formation des personnes pour que cela marche ;
- la transformation : qu'est-ce que je veux dans le temps et combien ? Qu'est-ce que j'ai qui existe déjà en couverture et en évolution pour répondre aux demandes ? Quels projets faut-il mettre en place pour y arriver ?

Cette approche apporte une énorme valeur ajoutée, car dans les politiques de gestion de la complexité pour gérer la transformation, on pourra fournir des outillages, des pratiques elles-mêmes appuyées sur de véritables données quantitatives, à la fois qualifiées et mises en perspective.
Cela passe par des modèles, de la théorie mais aussi par des pratiques enrichissant la réflexion.

Par expérience, je peux vous affirmer que cette approche est extrêmement efficace.

[1] *IBM Rational DOORS est un logiciel de gestion des exigences.*

Échanges avec la salle

La pénétration du concept de structures composites

Une question reste préoccupante : lors de l'arrivée sur le marché d'UML V2 (Unified Modeling Language) qui intégrait cette notion nouvelle de « structures composites », nos clients n'étaient pas prêts à l'utiliser et préféraient en rester à la première version d'UML, plus abordable.
Le taux d'utilisation des nouveautés d'UML V2 reste encore aujourd'hui relativement bas.

Le formalisme UML V2

La mise en œuvre d'UML repose sur la description de différentes vues du système :
- la vue des cas d'utilisation, celle des acteurs du système,
- la vue logique, celle de l'intérieur du système,
- la vue d'implémentation qui définit les dépendances entre les modules,
- la vue des processus,
- la vue de déploiement qui représente la localisation et l'architecture physique des éléments du système.

La description de chcune des vues se fait au moyen de différents diagrammes. UML V2 en propose aujourd'hui 13.

Diagrammes structurels
- Diagramme de classes
- Diagramme d'objets
- Diagramme de composants
- Diagramme de déploiement
- **Diagrammes de packages (UML V2.0)**
  Diagrammes de structures composites (UML V2.0)

Diagrammes comportementaux
- Diagramme de cas d'utilisation
- Diagramme d'état
- Diagramme d'activités

Diagrammes d'interaction
- Diagramme de séquence
- **Diagramme de communication (nom UML V2.0 anciennement appelé diagramme de collaboration)**
- **Diagrammes de vue d'ensemble des interactions (UML V2.0)**
- **Diagrammes de temps (UML V2.0)**

Les évolutions apportées dans la version 2 d'UML permettent une prise en compte du contexte et du temps.

La version 2 d'UML est sans doute arrivée trop tôt. Mais, depuis 3 ou 4 ans, la mécanique est de nouveau en marche.

Par exemple : chez EDF, la modélisation d'entreprise a permis de révéler les différentes ingénieries intégrées, chez Swiss Life, le concept a pénétré d'abord au niveau de l'infrastructure, qui a été totalement réorganisée en moins d'un an et demi.
Le temps étant présent dans tous les projets, les entreprises ne peuvent éviter de s'y confronter et sont donc prêtes à investir dans les modèles qui vont leur permettre de résoudre ces problèmes.

Des logiciels de modélisation à repenser

Le marché de l'édition des logiciels de modélisation en France est très fragmenté. Il existe de nombreux petits éditeurs dont le chiffre d'affaires se situe entre 15 et 50 millions d'euros.
Les solutions sont nées dans les années 1990.
Les produits se sont développés, puis les fonctionnalités ont été ajoutées au fil du temps en mélangeant les besoins et les technologies, la plupart ne peuvent plus évoluer. Il est nécessaire aujourd'hui de concevoir un nouveau produit dans sa globalité.

Comment est-on arrivé à cette faiblesse de l'architectural ?

À côté de « la maladie de la décomposition », il faut ajouter le glissement du « QUOI ? » au « COMMENT ? ».
À la question « Qu'est-ce qu'une voiture ? », les réponses les plus fréquentes portent sur :
Comment la conduire (chauffeur) ?
Comment l'entretenir (garagiste) ?
Comment est-elle garée (gérant de parking) ?
Si nous nous référons aux trois aspects de la fonction systémique : structurel, fonctionnel et historique, la dimension structurelle est oubliée et l'architecture absente des modèles.

Le manque d'outils peut aussi expliquer la faiblesse des descriptions architecturales : il n'y a jamais eu de modèle opérationnel lorsque la vision n'est pas outillée. Il y a eu des produits bien pensés, mais le suivi et la maintenance n'ont jamais été à la hauteur. L'absence de référentiel de modèles reste aujourd'hui une réalité.
Les investissements n'ont pas été suffisants au niveau de la recherche pour de nouveaux produits ou pour le développement des compétences en matière de modélisation.

Comment promouvoir et obtenir un référentiel des modèles ?

Un tel référentiel fait partie du patrimoine, du savoir-faire de l'entreprise. Jusqu'à ce jour, les tentatives de création de référentiels de modèles ont échoué.
Le premier élément d'explication se trouve dans l'évolution de la théorie des modèles, nous avons d'abord travaillé sur des modèles contextuels qui ont l'avantage d'être vus pliés ou dépliés (boîtes noires et boîtes blanches).
La deuxième raison tient à la nécessité de s'inscrire clairement dans l'intégration des ingénieries en travaillant avec les différents corps de métier (exigences, solutions d'architecture fonctionnelles et techniques, tests…) et à celle d'abandonner les habitudes trop fréquentes de travail en silo.

On ne cherche surtout pas à faire un même modèle avec tout, mais, à trouver les interfaces sémantiques qui permettent la traçabilité sans rechercher l'exhaustivité. Exhaustivité d'ailleurs impossible à obtenir sans trahir les principes de modularité qui permettent la boucle du changement.
Concrètement, tout est intégré dans une structure. Chacune des parties raconte son histoire (celle des besoins, de l'architecture fonctionnelle, de l'architecture des solutions…) avec le niveau de détail qui lui est nécessaire, et chaque histoire remonte l'interface sémantique minimale pour que l'histoire commune soit aussi racontée. On obtient ainsi, une modélisation de chacun des grands métiers et une modélisation de l'histoire commune.

Certains des grands acteurs de l'industrie sont aujourd'hui conscients que ces modèles, inscrits dans une logique d'intégration des métiers, deviennent indispensables à leur entreprise.

Où, ailleurs que chez MEGA, trouve-t-on ce changement d'approche ?

Les acteurs sont aujourd'hui du côté de l'ingénierie système et dans le monde de la Défense. Dans celui de la gestion, le terrain n'est pas encore prêt.

Dans le monde civil, l'association CESAMES (Centre d'Excellence sur l'Architecture, le Management et l'Économie des Systèmes) dont MEGA est membre du comité de pilotage, a pour objectif d'organiser et de diffuser les connaissances en Architecture des Systèmes pour faciliter l'accès au corpus existant des fondements, des normes et standards, des processus et des méthodes, des bonnes pratiques et des outils d'architecture.

Pour cela, CESAMES propose deux outils :

- un dispositif d'animation régulier des acteurs académiques et professionnels clefs de l'écosystème de l'Architecture des Systèmes ;
- un référentiel raisonné de connaissances qui donne un accès permanent à l'état de l'art des connaissances en Architecture des Systèmes.

CESAMES cherche à faire venir les différentes disciplines (le monde des constructeurs automobile est déjà partie prenante, celui de la gestion intéressé) afin qu'ils investissent ensuite en interne pour faire pénétrer les pratiques de la modélisation d'entreprise.

Dans le monde militaire, ce changement d'approche est présent à l'OTAN.
La DGA qui utilisait un référentiel spécifique, le référentiel AGATE (Atelier de Gestion de l'ArchiTEcture des systèmes d'information et de communication) est en train de sortir de l'isolement et d'adopter le référentiel TOGAF « The Open Group Architecture Framework ».
TOGAF est un référentiel issu du monde de la gestion, il n'est pas du tout au point au niveau du méta modèle, mais il possède beaucoup de bonnes pratiques et un corps de disciplines.

Les acteurs de la gestion des banques ou des assurances ont conscience des problèmes d'intégration des ingénieries, mais sont très peu sensibilisés aux questions d'architecture d'entreprise.

Et PRAXEME ?

PRAXEME est partie prenante de CESAMES et a la volonté d'aller dans le sens de l'architecture d'entreprise, mais doit acquérir le substrat théorique.

Comment représenter que le même processus peut s'exécuter de façon différente suivant le contexte ? Existe-t-il des outils pour cela ?

Un processus est une classe qui a des occurrences. Des outils existent et sont opérationnels. Ils reposent sur des substrats théoriques forts.

Le langage de spécification des propriétés PSL (en anglais Property Specification Language) est un langage logique de premier ordre qui donne des preuves de processus en fonction des contextes. L'opération de description n'autorise aucune ambiguïté à la spécification résultante.
La vérification de conformité par rapport aux exigences se fait au cours du développement.

L'outil fUML (Foundational UML) permet d'exécuter un modèle UML comme un programme, il est lié au langage PSL.

La nouvelle génération de MEGA a intégré les principes de la théorie des ensembles dans l'intégration des modèles.
Par exemple, la taxonomie permet de représenter des sous-types structurés de tous types d'objets complexes y compris les comportements et pas seulement des processus.
On a un modèle théorique exécutable. Ces structures composites permettent de faire de la redéfinition locale. Le modèle est beaucoup plus complexe, mais il permet de mettre en contexte la structure, le comportement et l'évolution.

Il faut que les outils arrivent à un niveau de maturité suffisant pour qu'ils montrent la valeur et non la difficulté de ces pratiques.

Comment s'intégrer dans les recherches et les solutions d'architecture au niveau du monde économique et au niveau international ?

Cap Gemini a un Framework qui implémente TOGAF, cet outil est mis en Open Group. L'Open Group peut être une solution. Nous pouvons être optimistes.

Aux États-Unis, l'OMG (Object Management Group) pourrait adopter DoDAF (Department of Defense Architecture Framework), le cadre d'implémentation choisi par le département de la défense des États-Unis.
La valeur actuelle de DoDAF 2 n'est pas encore suffisante, mais la volonté de l'OMG d'adopter ce cadre d'architecture est très positive. De notre côté, nous ne pouvons pas être à l'écart.

Et IBM ?

IBM a une vraie stratégie sur le sujet, une vision. IBM a racheté différentes solutions : RAPSODY, Sytem Architect, Rational.
La société a bien conscience de l'enjeu de l'intégration et sait que sa valeur ajoutée est aussi dans la chaîne des services amont et aval qu'elle propose.

Il reste peu d'éditeurs à côté de MEGA sur le marché : parmi eux CaseWise et IBM. Pour MEGA, IBM est un concurrent dangereux qui a compris le sujet et qui est en marche.
Même si les solutions logicielles actuelles d'IBM, issues de multiples rachats, ne sont pas toujours abouties.

Au sujet de deux tendances : « l'architecture sert à transformer » et « l'architecture est un outil de modélisation »

La modélisation est un moyen. Aujourd'hui, l'architecture c'est l'intégration des ingénieries.

L'AFIS (Association Française d'Ingénierie Système), différencie le « système à faire » sur lequel l'architecture se centre et le « système pour faire », le système projet.
Le « système à faire » est complexe car, pour prendre l'exemple du métro à Singapour, ce n'est pas seulement le métro, la machine, qui est à faire mais tout le soutien et l'information qui vont avec.
Nous devons mettre en place des systèmes complexes incluant des systèmes de soutien qui impliquent des changements rapides.
Le retour de bâton sur le « système pour faire » est évident. Dans ce contexte, l'architecture est cette technique qui permet que le « système pour faire » s'organise dans des méthodes et que le « système à faire » s'insère dans le temps.

La fonction à prendre pour l'architecture est la régulation de la transformation.

Dans le monde d'incertitude actuelle, y compris dans les projets de transformation, comment modéliser l'incertitude ?

L'incertitude n'engage pas la précision. L'incertitude est inhérente à notre activité. Ce qui est en cause aujourd'hui c'est l'imprécision.
L'imprécision s'illustre, par exemple, par l'utilisation importante de produits tels qu'Excel ou PowerPoint qui ne sont pas adaptés à la complexité de la modélisation d'entreprise.
Mais cette utilisation n'est que la conséquence de l'ergonomie aujourd'hui médiocre des outils de modélisation.

Pour conclure le débat

L'intérêt essentiel des pratiques de modélisation d'entreprise, au-delà de la description de l'architecture, est la recherche de l'interdisciplinarité : faire travailler en commun ceux qui opèrent quel que soit leur domaine ou leur discipline.

ADELI dont l'objectif est de mettre en relation des disciplines qui s'ignorent, ne peut qu'adhérer à cette vision du progrès.

L'espoir dépend de nous-mêmes.

Antoine Lonjon — antoine.lonjon@mega.com
Jacqueline Deschamps — deschampsjacqueline@orange.fr

Sites Web pouvant être consultés :

http://www.mega.fr/
http://www.cesames.net/
http://www.uml.org/
http://fr.wikipedia.org/wiki/Unified_Modeling_Language
http://fr.wikipedia.org/wiki/The_Open_Group_Architecture_Framework
http://www.opengroup.org/togaf/
http://www.praxeme.org/
http://www.recherche.fr/encyclopedie/DoDAF

ERP quelles promesses ?

Un sujet toujours controversé…

Dominique Bergerot,
membre du Comité ADELI

Jean-Luc Deixonne, Directeur de Programme chez Cap Gemini au sein de la Business Unit Applications Services France a été notre conférencier d'Autour d'un verre le 10 octobre 2011.
Les ERP (Enterprise Resource Planning) ou PGI (Progiciel de Gestion Intégré) sont un sujet toujours controversé.
Ce thème a été traité autour des questions suivantes : 4 mutations en 40 ans de SI, quelle place pour les ERP ? Morts ou vivants les ERP sont-ils une technologie « has been » ou d'avenir ? Architecture ouverte, « best of breed » et ERP : quel cadre d'excellence pour chaque solution ? Critères de réflexion, quel est le bon choix ? La 5ème mutation pour quand ?
Cette conférence a suscité de très nombreuses questions de la part de l'auditoire sur ce sujet brûlant. Le point de vue qui a été présenté est celui d'un grand intégrateur.
Je remercie le conférencier de m'avoir transmis les schémas qui illustrent cet article, extraits de son ouvrage cité au paragraphe bibliographie.

Présentation du conférencier

Ingénieur de formation, Jean-Luc Deixonne a travaillé plus de trente ans dans les systèmes d'information dans le domaine du secteur manufacturier et dans celui de la distribution, d'abord en tant que chef de projet dans une DSI, puis en tant que directeur des systèmes d'information.
Il devient ensuite directeur de programme chez Cap Gemini où sa précédente expérience lui confère une légitimité vis-à-vis des DSI et de la direction générale des entreprises clientes sur les thèmes des stratégies d'ERP et de grands projets de transformation.
De 2006 à 2008, il travaille sur les projets « offshore » et développe une expertise de la pratique de la production distribuée pour l'offshore afin d'optimiser le coût total de possession des systèmes d'information. Il donne des formations, publie des articles et des ouvrages.

La conférence

Technologies des ERP : quatre mutations en 40 ans

Quatre innovations technologiques importantes ont marqué les quarante dernières années pour les ERP :

- dans les années soixante-dix, il y a eu le passage du batch au temps réel ;
- les années quatre-vingt ont vu le passage du mainframe à la micro-informatique ;
- les années quatre-vingt-dix ne correspondent pas à une rupture technologique majeure, par contre ce sont les années des ERP intégrés pour les grandes fonctions de l'entreprise : Finance, Commercial, Industrie, Logistique…

  À partir de 1993 les ERP intègrent complètement les bases de données et des IHM (Interface Homme Machine) « conviviales » qui remplacent les écrans sur fond noir, 23 lignes et 80 colonnes. L'intégration est également fonctionnelle entre les grandes fonctions de l'entreprise (Finances, Ressources Humaines…).
  Les années quatre-vingt-quinze à deux mille ont été le « temps fort » du développement des ERP, avec notamment SAP (version R/3 avec l'architecture client-serveur) ;
- les années 2000 sont celles de l'explosion d'Internet et du Web.

Une définition de l'ERP

Le conférencier nous propose la définition suivante qui illustre l'importance de la notion de progiciel intégré et de fonctionnalités intégrées :
Un ERP ou PGI est un outil intégré d'applications fondé sur des technologies standard qui permet de coordonner l'ensemble des activités d'une entreprise autour d'un même système d'information.
Dans un ERP, une donnée partagée entre un ou plusieurs processus du SI, ou plusieurs fonctions de l'entreprise, est saisie de façon unique.

L'ERP permet une couverture large des processus avec une ergonomie standard et une indépendance grâce à l'utilisation des standards du marché que sont les bases de données, les systèmes d'exploitation et les langages standardisés qui permettent la compatibilité avec le web.

C'est dans cette indépendance que résident les avantages d'un ERP par rapport à une solution de développement spécifique pour l'entreprise.
Un aspect intéressant est d'évaluer les risques et les opportunités pour une entreprise liés au choix de la mise en œuvre d'un ERP.

Le schéma suivant illustre les caractéristiques à prendre en compte.

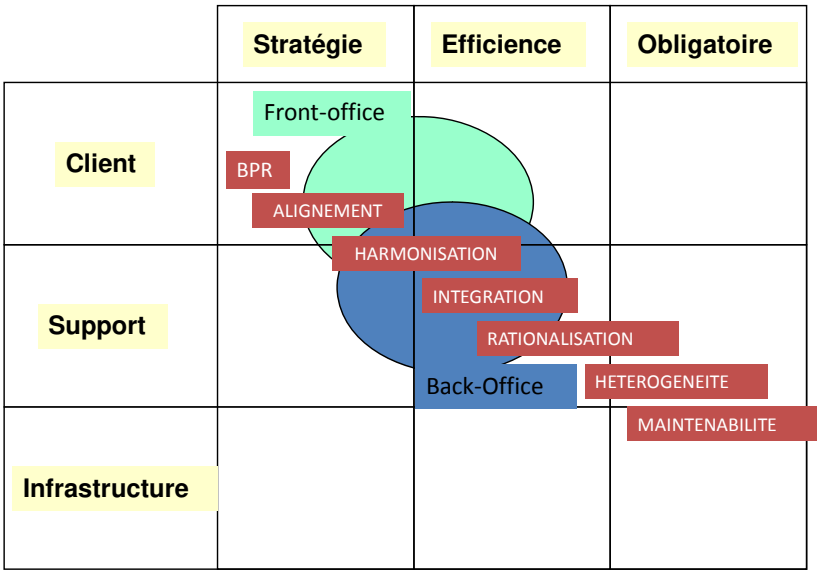

Opportunité et Risque d'un projet ERP
Extrait de l'ouvrage « Piloter un projet ERP, 3 ème édition » JL DEIXONNE, DUNOD, 2011

ERP mort ou vivant ?
L'ERP une technologie d'avenir ?

À chaque nouveauté technologique, les détracteurs ont prédit leur disparition.
Après le Web et les EAI ce serait aujourd'hui une démarche d'urbanisation et d'architecture orientée services, car en plus de l'intégration, ces solutions permettraient d'accroître la réactivité, la flexibilité et la réutilisation.
Ce qui suppose que ces services soient réutilisables dans l'état, ce qui est très rarement le cas.

Depuis 15 ans, les grands éditeurs du marché en France sont SAP et Oracle qui d'ailleurs ont racheté de nombreux petits éditeurs pour faire évoluer leur offre de produits.
Par exemple les outils de type EAI (Enterprise Application Integration ou Intégration des Applications d'Entreprise) ont été rachetés par les grands éditeurs d'ERP.

L'évolution des produits logiciels de type ERP nécessite des investissements financiers importants en recherche & développement ou en procédant par rachat de petits éditeurs.

Ce sont donc des produits chers. Les grands éditeurs du marché ont pour clients de grandes entreprises de plus de 1 000 personnes.
Les ERP sont aujourd'hui toujours d'actualité pour les directeurs informatiques des entreprises.

Les contributions d'un PGI aux missions d'un directeur des systèmes d'information

Un logiciel de type progiciel de gestion intégrée apporte les bénéfices suivants par rapport à une solution de développement spécifique :

- l'accroissement de productivité, de fiabilité, de rapidité de mise à disposition des informations qui renforcent la justesse de la planification et des prises de décision, car ce sont des leviers de performance,

- la suppression des coûts cachés : réconciliations[1], traitement d'erreur, rapprochement de données et accélérateurs vis-à-vis de la généralisation des centres de services partagés et des plateformes logistiques internationales,
- l'amélioration de la promesse de l'entreprise : Time to Market, niveaux de services,
- la chaîne de valeur des processus intégrés de l'entreprise (logistique interne, production, logistique externe, commercialisation et ventes, services). Les ERP permettent aujourd'hui de sécuriser la production de l'entreprise avec une entreprise pilotée par les processus de bout en bout.
  Cela demande un effort important aux entreprises, les grandes comme les PME non seulement en terme de personnel mais également financier.

Qu'en est-il de l'adaptabilité et de l'innovation pour les ERP ?

En 2007, Louis Naugès a publié un article dans lequel il comparait les ERP à de l'amiante pour les systèmes d'information. Cet article posait la question : les ERP installés peuvent-ils, profondément, durablement, limiter la capacité des entreprises à innover, à évoluer, à s'adapter à des marchés de plus en plus imprévisibles ? Cet article posait la question de l'adaptabilité des ERP et de l'innovation.

Adaptabilité des ERP

Le conférencier nous expose ses arguments en faveur de l'adaptabilité des ERP.
Les éditeurs de progiciel intégré ont une puissance d'adaptation rapide pour leurs logiciels. SAP le fait, et très rapidement.
Les ERP ne sont pas moins performants que les solutions spécifiques.
Si l'organisation de l'entreprise change, il suffit de refaire le paramétrage du logiciel.
Aujourd'hui, les ERP couvrent de manière native l'intégration entre les différentes grandes fonctions de l'entreprise : finance, vente, production, logistique.
Actuellement il y a trois grands thèmes qui sont : la mobilité, le décisionnel et plus récemment les réseaux sociaux d'entreprise. Mobilité et décisionnel sont déjà intégrés par les grands éditeurs.

ERP et innovation

Une des préoccupations actuelles des directions des systèmes d'information est l'agilité du SI et l'éternel problème d'adaptabilité permanente. Il s'agit de fournir une réponse aux besoins des entreprises avec un développement rapide.
Une solution pour un éditeur d'ERP pourrait être d'anticiper les besoins du business, ce qui n'est ni facile ni réaliste.
Dans le cas des entreprises du secteur Banque Assurance ou de l'industrie, la différentiation réelle porte sur les produits ou les services commercialisés. Pour le secteur bancaire, cela demanderait un effort de développement colossal aux éditeurs afin de couvrir un besoin d'entreprise qui n'a pas d'offre de progiciel intégré.

Un ERP est à la fois un outil de performance pour l'entreprise et un outil de transformation d'entreprise.

Par exemple, une demande des usagers du système de réservation SNCF nécessitera une réponse rapide par rapport au besoin exprimé et la solution ERP apporte un avantage concurrentiel à la SNCF. Il s'agit d'un problème de changement de positionnement concurrentiel.

Sur quoi faut-il porter l'effort ? La technologie ou l'utilisation ?

Le métier utilise le système d'information mais il y a également l'utilisation du SI par le client.

Architecture ouverte, « Best of the Breed » et ERP, quelle approche choisir ?

La solution « ERP » est une application intégrée qui couvre l'ensemble des besoins avec une interface utilisateur unique avec une intégration native que le client achète. L'effort d'intégration consiste à définir les référentiels, les règles de gestion et les hiérarchies ou priorités. L'ERP apporte un cadre qui accélère et assure l'exhaustivité de ces points d'intégration.
L'autre type de solution nécessite de construire tout ce qui permettra l'intégration. Le coût total de possession doit être évalué et comparé avec celui de la solution ERP.
D'un côté il y a une application monolithique avec un périmètre large et pointu qu'il faut faire évoluer continûment pour prendre en compte les nouvelles fonctionnalités et s'adapter aux standards du marché.
De l'autre, il y a une approche « Plug and Play » qui offre de la flexibilité sans remettre en cause l'intégrité de l'ensemble et permet de choisir « le meilleur du meilleur ».
Ce dernier point permet d'adapter son niveau d'exigence en fonction de ses besoins et de retrouver sa liberté de choix. Ce qui pour certains leur permet d'exister et de ne pas être sous le diktat de quelques grands éditeurs mondiaux.

[1] *Une réconciliation est une opération comptable qui consiste à rapprocher et/ou rendre cohérents différents comptes*

On peut examiner les secteurs d'entreprise et l'offre du marché.

Secteur d'entreprise

Le secteur financier (banque, assurance) est complexe en terme de système d'information et se compose de plusieurs milliers d'applications. Il n'y a pas d'offre ERP même si des utilisations de modules en tant que progiciel sont possibles, comme les modules ressources humaines ou comptabilité. C'est un secteur utilisant « historiquement » des applications maison qui va se tourner plus facilement vers des architectures ouvertes s'appuyant sur des développements spécifiques et du « Best of the Breed ».

Le secteur des entreprises commerciales et industrielles, à l'opposé utilise un système d'information plus simple qui comporte quelques centaines d'applications. Ces entreprises, lors d'un projet de refonte du SI choisiront soit une technologie d'ERP, soit une technologie de « Best of the Breed ».

Maturité de l'offre du marché des deux technologies

Les ERP ont capitalisé pendant 15 ans de nouveaux outils et pratiques aujourd'hui intégrés qui offrent des systèmes fiables qui s'adaptent continûment au standard du marché et introduisent de nouvelles fonctionnalités.

La concentration du marché donne de la surface et de la pérennité aux éditeurs concernés (SAP et Oracle).

Cette maturité est encore en cours de construction pour les architectures ouvertes avec un effort de développement plus important pour cette intégration qui se réalise « au fil de l'eau ».

Il s'agit d'outils de maturité très diverse ainsi que pour les bonnes pratiques de développement et d'intégration.

On peut évoquer par exemple la maîtrise des référentiels externes qui est souvent le point sensible de ces approches.

La maturité et la pérennité des produits logiciels dépendent de la taille de l'éditeur logiciel. Une architecture ouverte avec des produits nécessitant une intégration fonctionnelle et organisationnelle implique toujours une conception initiale.

Des problèmes de performance peuvent survenir en cours d'intégration. De plus la maintenance évolutive du SI peut, au bout de quelques années conduire à un système d'information de l'entreprise qui ne soit plus maîtrisé.

Actuellement les produits des grands éditeurs d'ERP ont intégré sur leur plateforme les outils de type EAI, SOA, ESB… qui permettent d'offrir des approches architecture de service et ils disposent de bibliothèques de services.

On peut parler de « choc de maturité » entre les deux approches.

Le schéma suivant illustre les activités principales d'un projet ERP selon les phases du projet.

	PREPARATION	CONCEPTION	REALISATION	INTEGRATION	PASSAGE en PRODUCTION
Manage-ment	*Construire le projet libérer les moyens*	• *Valider les options et Clore les questions ouvertes*	• Coordonner les sous-projets • *Préparer le déploiement*	Préparer le plan de bascule	Préparer la structure d 'après Bascule
Gestion du Change-ment	Former l 'équipe de projet	Etablir le plan de formation des utilisateurs finaux	• Réaliser les supports de formation • *Mettre à niveau les référentiels existants*	Former les formateurs	Former les utilisateurs finaux
Progiciel	*Confirmer les objectifs, le périmètre et identifier les questions ouvertes*	• *Définir finement le périmètre et les structures*	• Réalisation et Tests • *Assurer la validation fonctionnelle du prototype*	• Tester des flux intégrés • Valider le système intégré et le recetter	Simuler un fonctionnement réel
Extensions	Identifier les risques	*Identifier résoudre, chiffrer les Ecarts*			
Intégra-tion	*Initier la Cartographie de l 'existant*	Identifier chiffrer les interfaces et des reprises			Effectuer les reprises
Logistique et Technique	*Libérer un plateau projet et les moyens techniques*	*Définir sa stratégie technique et les moyens*	Procédures et plate-forme d 'exploitation	Roder les moyens d exploitation en condition réelle	Valider le niveau de performance

Activités principales par phases d'un projet ERP

Extrait de l'ouvrage « Piloter un projet ERP, 3 ème édition » JL DEIXONNE, DUNOD, 2011

Pour un intégrateur, l'ingénierie d'un programme ERP peut être découpée en lots de la manière suivante.

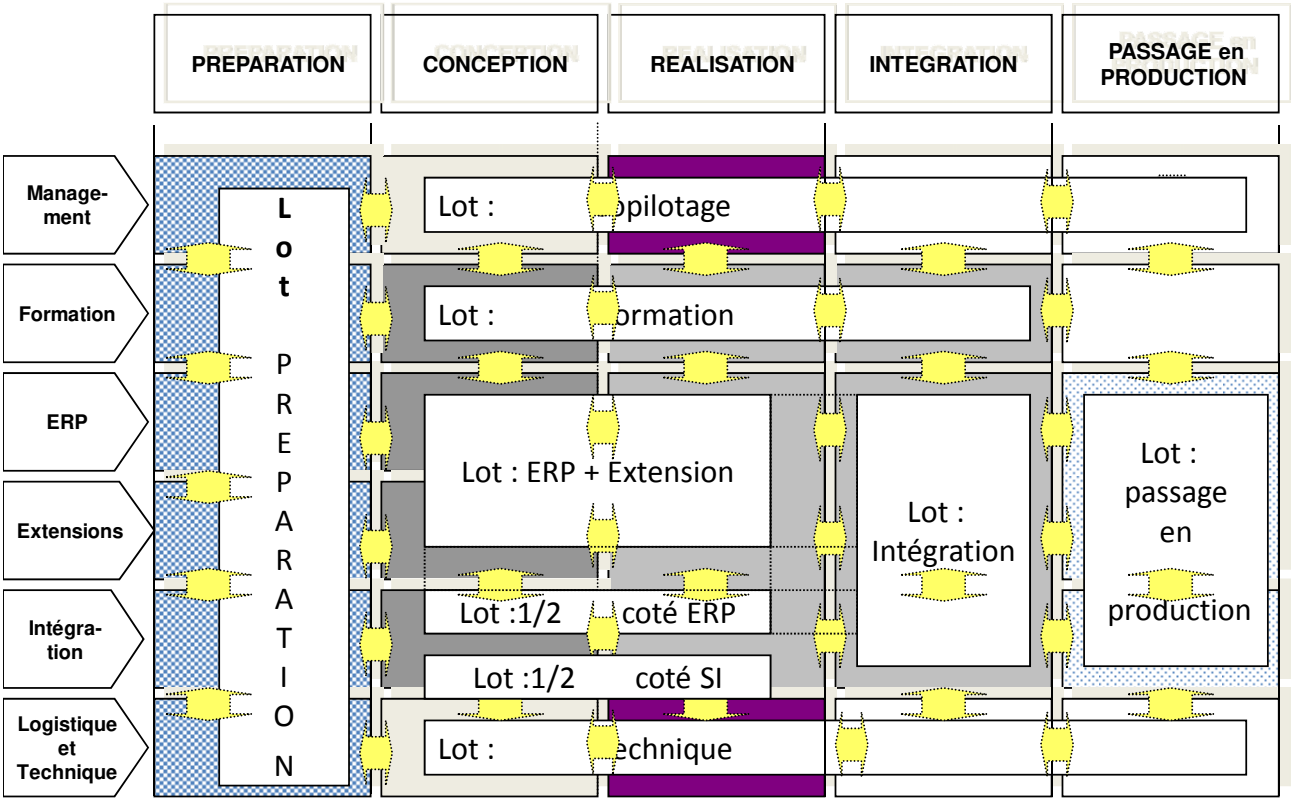

Ingénierie de programme d'un projet ERP
Extrait de l'ouvrage « Piloter un projet ERP, 3 ème édition » JL DEIXONNE, DUNOD, 2011

Les critères de sélection d'une offre ERP

Les architectures de type SOA recommandent un couplage faible des composants.
Dans le cas d'un ERP couvrant plusieurs fonctions de l'entreprise, le couplage est fort.

La cinquième mutation

La cinquième mutation attendue par tous est celle qui permettra de disposer d'un système d'information intégré et adaptable, réactif et optimisant la réutilisation.
Dans le métier des systèmes d'informations, une technologie n'a jamais remplacé l'autre complètement et le facteur clé de succès est la combinaison des deux en fonction des besoins.
Par exemple, le couplage des ERP avec des progiciels d'exécution très pointus comme la gestion d'entrepôt à fort trafic est un excellent compromis.

Questions posées au conférencier

Quelle est aujourd'hui la taille du marché des ERP des applications françaises ? 10 %, 20 % ?

La réponse est difficile.
Actuellement les entreprises cherchent surtout à se différencier face à la concurrence, via parfois des marchés de niche.
Un des critères importants pour les projets d'intégration ERP est la fiabilité de la solution. Les entreprises visent la réduction des coûts et cherchent à les mutualiser en utilisant des solutions communes et partagées.
Cette démarche provient également des solutions de missions de conseil de type BPO (Business Process Outsourcing). Dans certains grands groupes internationaux, la fonction achats est mutualisée à travers des Centres de Services Partagés.

Qu'en est-il des ERP préconfigurés considérés comme une solution pour les PME ?

Pendant longtemps une analyse en profondeur a été insuffisante ce qui a donné une mauvaise image de marque pour les ERP et certains intégrateurs.
Certaines PME ont acheté un ERP préconfiguré croyant acheter « la Rolls des ERP », or l'analyse des écarts a été rapide et cela ne marchait pas. L'attitude de certains intégrateurs a frôlé il y a plusieurs années l'escroquerie. Certaines PME mécontentes sont allées au tribunal.

Le conférencier précise qu'il n'a pas parlé d'ERP préconfiguré. Pour un intégrateur, un projet ERP consiste à configurer finement l'outil ERP pour répondre aux besoins de l'entreprise cliente tout en restant au plus proche du standard.

Selon Jean-Luc Deixonne, une PME est une entreprise qui a la même complexité qu'une grande entreprise
La technique des préconfigurés reste, même aujourd'hui, limitée à certains secteurs d'activité et elle ne dispense pas d'une analyse d'écart.

Par contre les éditeurs ont développé plusieurs outils au fil des dernières années pour faciliter l'installation de la partie utile de leur produit aux PME.

Quels sont les critères de choix d'un ERP ? Quand ? Comment ? Et à quel prix ?

Il y a de nombreux logiciels autres que ceux de l'éditeur SAP par exemple JD Edwards.
Le choix en général consiste compte tenu des besoins de l'entreprise à évaluer un budget qui comporte le logiciel pour l'éditeur (coût des licences) et les prestations.

La mise en place d'un ERP pour une entreprise doit être bien évaluée.
En moyenne, le coût d'un projet ERP intégré pour une entreprise représente environ un effort d'investissement de 3 % du chiffre d'affaires annuel. Le budget d'une DSI représente de 2 à 4 % du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.

Les grands projets de transformation avec des solutions ERP sont des décisions qui sont prises au niveau de la direction générale de l'entreprise et souvent avec une vision essentiellement financière.
Les entreprises ont tendance à sous-estimer l'aspect conduite du changement et notamment leur accompagnement au début de l'utilisation du logiciel recetté mais également la communication interne dans l'entreprise.

Lorsque le paramétrage d'un projet ERP n'est pas fini ou mal fait, qui est responsable ? l'éditeur de logiciel ou l'intégrateur ?

La question que l'on peut se poser est : comment choisir un intégrateur ?
Un éditeur fournit un produit logiciel et l'intégrateur met en œuvre l'intégration de la solution en général après réponse à un appel d'offres avec les besoins de l'entreprise exprimé dans un cahier des charges, le périmètre du projet dans l'entreprise et le contrat a défini les responsabilités du client, de l'éditeur et de l'intégrateur pour la solution proposée.

Aujourd'hui il y a un grand nombre d'intégrateurs sur le marché. Un intégrateur est labellisé par l'éditeur et l'intégrateur doit donc très bien connaître le produit. Il est certifié par l'éditeur. Pour ce qui est du paramétrage, par exemple, il existe de nombreux consultants qui connaissent bien SAP pour le paramétrer correctement.
Le paramétrage est une activité qui est bien définie. Un paramétrage mal fait se traduit par des écarts par rapport aux résultats attendus. Les consultants qui paramètrent sont spécialisés pour un ou plusieurs modules.

Par exemple à Cap Gemini, pour l'activité SAP il y a 200 à 300 personnes qui sont consultants juniors ou seniors. Pour ce qui concerne les petits éditeurs du marché, ils travaillent avec des petits intégrateurs. Dans cette deuxième catégorie il y a les éditeurs de logiciel open source.
Plus un éditeur d'ERP est connu et a de nombreuses entreprises clientes, plus il y a de consultants compétents sur le marché. Le nombre de consultants est donc moins important pour les petits éditeurs.
Il y a également des produits logiciels de type ERP anciens et d'autres plus récents. Ce sont également des critères de choix de progiciel ERP pour les entreprises.

Pour les grands éditeurs tels que SAP, Oracle, le problème de l'intégrateur est de trouver des compétences et les consultants. L'idéal pour un consultant ERP qui fera le paramétrage est de démarrer son intervention dès le début du projet dans l'entreprise cliente.

Est-ce que la formation des consultants par l'éditeur est complète ?
Un outil logiciel complexe a des fonctionnalités fiables dans un contexte d'intégration et d'autres moins fiables dans ce même contexte.
Est-il formé sur ces aspects qui relèvent parfois du secret pour l'éditeur ?

Les formations de l'éditeur sont faites correctement.
Un consultant qui paramètre a 3 ans d'expérience et a déjà installé l'outil et a une compétence sur le ou les modules de comptabilité ou de logistique.
Un consultant qui a 5 ans d'expérience a une capacité de conseil en général pour un module SAP et peut proposer à un client une autre manière de répondre aux besoins.
Intervenir sur un projet ERP pour un consultant nécessite une expérience professionnelle dans un domaine complexe.

Certaines entreprises appréhendent les projets ERP, car il existe déjà des contrats de service définis en interne,
les entreprises doivent parfois se « débrouiller » après avec des prestations coûteuses d'accompagnement et souhaiteraient par exemple être rassurées avec des procédures écrites.
Qu'en est-il du côté intégrateur ?

Au niveau de la proposition, il y a différentes options proposées pour l'accompagnement, puis après choix des options par l'entreprise, le contrat est défini.
Ce qui est important c'est qu'après neuf mois d'intégration, il faut que les utilisateurs finaux s'approprient le logiciel opérationnel.
L'expérience montre qu'une prestation d'accompagnement d'un consultant d'un jour par semaine pendant six mois, cela ne marche pas, car cela n'est pas suffisant.

Exemple de budget de projet ERP chiffré
Dans le cas d'une PME de 500 millions d'euros de chiffres d'affaires, un projet ERP coûtera 3 % du chiffre d'affaires soit 15 millions d'euros pour un projet global dont la durée est de 2 ans.
Dans ce budget, 25 à 30 % couvrent le coût des consultants de tous profils soit environ 2 millions par an ce qui représente de 5 a 10 consultants sur 2 ans et, bien sûr, autant d'interlocuteurs client.
Dans une grande entreprise où le budget sera beaucoup plus important, cela peut représenter pendant la 1ère phase du projet de conception générale, 30 personnes en moyenne avec 15 utilisateurs et 15 consultants.
La principale difficulté pour le client est de mobiliser jusqu'à 7 très bons profils (adjoint de direction, responsable de service…) et de libérer à temps partiel une quinzaine de représentants utilisateurs en tant qu'experts métiers.
Un projet ERP « chronophage » mobilise des ressources humaines de l'entreprise cliente parmi lesquelles des décideurs. Le coût interne représente un effort financier important pour l'entreprise.

Comment se forme la décision du projet ERP de l'entreprise ?

La décision est toujours prise au niveau de la direction générale et, pour la moitié des projets, ce sont les actionnaires ou le « corporate » qui décident.
Le décisionnaire n'est ni le directeur des systèmes d'information, ni le directeur financier ni le directeur logistique, car c'est une décision d'entreprise, transverse aux structures opérationnelles et de support.
Ce type de projet nécessite un sponsor dans l'entreprise. Dans le meilleur des cas, il s'agit du directeur général.
Le retour d'expérience du conférencier est que la prise en compte des préoccupations des utilisateurs finaux est très faible et en général leur avis a été ignoré.
Les consultants sont bien formés en général.
Le vrai problème qui se pose vient de l'accompagnement après l'intégration auprès des utilisateurs opérationnels. Cet aspect est trop souvent négligé ou sous-dimensionné.
Néanmoins, certains utilisateurs et informaticiens de l'entreprise sont impliqués lors de l'intégration de l'ERP.
En phase de maintenance, souvent, l'entreprise crée un centre de compétences ERP et identifie une société qui assure la Tierce Maintenance Applicative.

Le schéma suivant illustre l'engagement contractuel de l'intégrateur dans un projet ERP ainsi que les responsabilités de l'entreprise cliente.

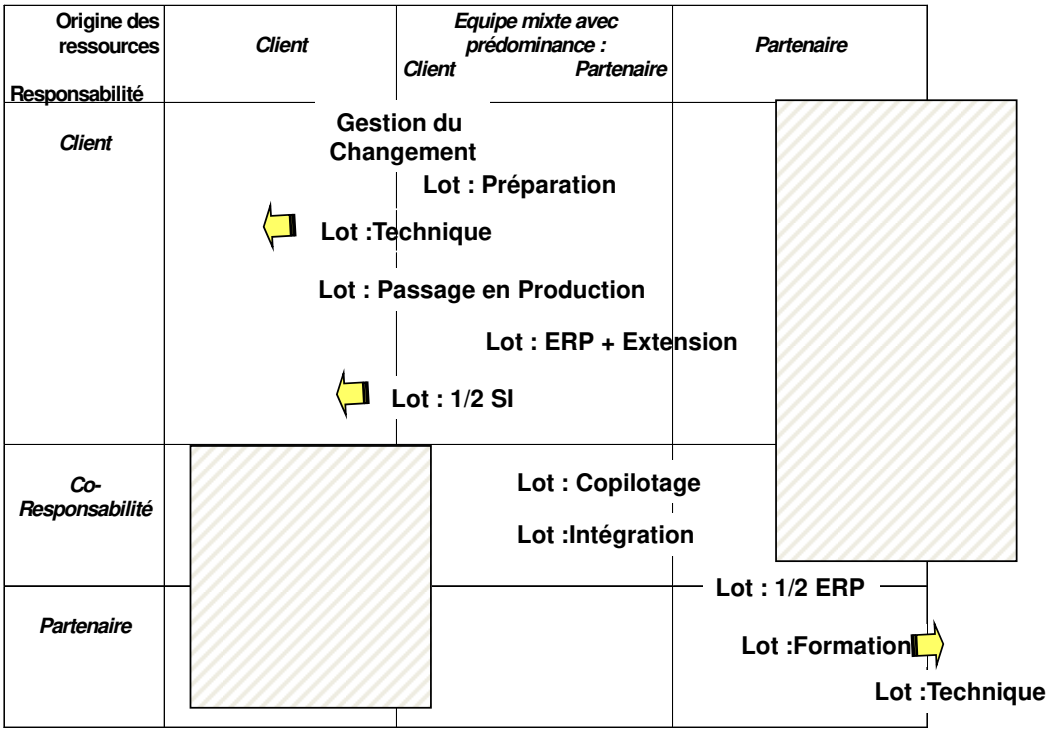

Profil d'engagement contractuel d'un projet ERP
Extrait de l'ouvrage « Piloter un projet ERP, 3 ème édition » JL DEIXONNE, DUNOD, 2011

Un des aspects à prendre en compte est l'indépendance entre l'entreprise et l'éditeur.
Au cours de l'été 2011, SAP a décidé d'augmenter les coûts de maintenance de manière unilatérale. Que vous inspire cette question ?
À la maturité du logiciel que se passe-t-il ? Il existe un réel rapport de force entre l'éditeur et les entreprises utilisatrices, cela n'est pas un fantasme de directeur des systèmes d'information.

Les ERP sont mis à jour très régulièrement et cela coûte cher à l'éditeur. Ce dernier doit avoir une solidité financière durable pour survivre. Il y a eu une forte concentration des éditeurs de logiciel. Sur le marché des ERP il reste 2 ou 3 grands éditeurs (SAP, Oracle) et il en restera peut-être 5, à terme, pour les PME.
À propos de la dépendance des entreprises par rapport aux éditeurs du marché, il existe un réel contre pouvoir qui vient du nombre significatif d'entreprises clientes.

Si par exemple SAP (il n'y a pas que cet éditeur) va trop loin, les utilisateurs réagissent via, par exemple, les clubs d'utilisateurs ou des communautés. Une remarque isolée d'un client utilisateur ne sera bien sûr pas prise en compte, sauf si c'est un leader.

Un ERP est un produit complexe qui est mis à jour, car les standards dans le monde du logiciel évoluent. Le coût d'investissement de l'éditeur est important et peu d'éditeurs peuvent investir, par exemple, plusieurs dizaines ou centaines de millions d'euros.
Des éditeurs comme SAP sont amenés d'une part, à refondre continuellement le noyau de leur produit SAP pour intégrer les nouvelles technologies mais également beaucoup de nouveautés fonctionnelles selon le type de marché, ainsi que des nouveautés techniques.

Soit l'éditeur les développe, soit il intègre des produits concurrents. SAP représente 30 % du marché des ERP et est en position de leader incontesté ! On retrouve également cette attitude et situation des éditeurs dominants sur le marché dans d'autres domaines, par exemple Google.

Que deviennent les entreprises qui ont investi en 95 dans un ERP ?

Aujourd'hui les grands groupes internationaux possèdent parfois des dizaines de systèmes SAP construits par projets successifs avec différentes fonctions de l'entreprise.
Un projet de globalisation et de transformation aura alors pour objectif de remettre de l'ordre en s'appuyant sur une démarche d'urbanisation qui se concentre autour de deux critères : la zone géographique ou la branche d'activité. La logique de ces projets est la rationalisation (du parc de logiciel et donc des coûts).

L'Open source est-il une alternative pour les entreprises ?

Pour le conférencier, il n'existe pas d'ERP open source qui constitue une réelle alternative aux solutions propriétaires du marché. Il y a des demandes néanmoins.

Les ERP et le Cloud Computing vont-ils constituer la 5ème génération d'ERP ?

Actuellement la démarche retenue par les entreprises est de faire évoluer les infrastructures, il existe des modules d'ERP mutualisés (solutions de type SaaS) et des ERP préprogrammés qui répondent aux besoins standard des entreprises de différents secteurs, par exemple pour la gestion du personnel, la gestion des notes de frais, des voyages…
Dans ce cas, ces fonctionnalités ont un faible couplage avec les autres fonctions de l'entreprise. Il y a des besoins mais pas encore de solution globale

Que pensez-vous des entreprises qui ont des SI communs sans ERP ?

Parfois les banques mutualisent les coûts avec des Centres de Service Partagés pour des développements spécifiques ce qui est différent de solutions ERP partagées.

Des ERP d'éditeurs différents peuvent-ils être intégrés, communiquer ?

Non, ils ne sont pas interopérables, il n'y a pas de normes et on ne peut pas les intégrer.

Conclusion

Cette conférence a présenté les principales caractéristiques d'un projet ERP et le devenir de ce type d'outil semble assuré, puisqu'une cinquième mutation est annoncée.
Le problème de fond, selon le conférencier n'est pas un problème technique mais une trop fréquente sous-estimation de la conduite du changement par les décideurs qui sont les actionnaires et la direction générale.
Les utilisateurs finaux peu impliqués au cours du projet d'intégration ne s'approprient pas suffisamment le nouveau logiciel.
L'évolution des technologies permet par exemple aux éditeurs de proposer des solutions de type SaaS et le modèle économique de l'éditeur a évolué. Il est encore prématuré de parler d'ERP « dans les nuages ».
Les grandes entreprises sont réticentes, notamment pour des solutions « cloud public » à cause de la confidentialité des données.

Que sera la 6ème mutation si les ERP existent encore ?
Des solutions « cloud privé » ou autre ?▲

dominique.bergerot@adeli.org

Sigles

DSI	Direction (ou Directeur) des Systèmes d'Information
EAI	Enterprise Architecture Interface. L'EAI est un mode de conception des architectures logicielles centré sur les échanges inter-applications.
ERP	Enterprise Ressource Planning (PGI ou Progiciel de Gestion Intégré en français)
SaaS	Software as a Service : Le service est accessible via Internet et l'éditeur de logiciel propose au client du service un abonnement plutôt que l'achat d'une licence (premier modèle économique).
SI	Système d'Information
SOA	Service Oriented Architecture ou Architecture Orientée Services
TMA	Tierce Maintenance Applicative

Bibliographie

Le conférencier, Jean-Luc Deixonne, vient de publier chez Dunod en avril 2011 la troisième édition de son ouvrage « Piloter le projet ERP » ou comment transformer et dynamiser l'entreprise durablement par un système d'information intégré et orienté métier.

ITIL 2011

V3 update

Thomas Morisse,
Vice-Président d'ADELI

ITIL 2011 est la mise à jour du modèle de gestion des services ITIL. Les nouveautés 2011 ont été présentées à la journée itSMF du 29 novembre dernier par Vincent Douhairie, dès l'ouverture de la conférence.
Cette mise à jour a fait l'objet d'un processus d'amélioration continue cher à ITIL en prenant en compte les modifications issues du processus de suivi des modifications, du CAB (spécial ITIL) et des retours de la communauté des formateurs.

Pourquoi une nouvelle version d'ITIL ?

Cette nouvelle version 2011 a permis de :

- résoudre des erreurs ou incohérences dans le texte et les diagrammes, tant dans le contenu que dans la présentation ;
- améliorer les publications par l'apport de réponses aux questions soulevées par les différentes communautés ;
- améliorer la compréhension globale du cycle de vie des services porté par le livre Stratégie ;
- introduire les évolutions technologiques comme le Cloud Computing.

Avec l'arrivée de cette mise à jour, la version 1 est définitivement « enterrée » et la version 2 disparaît des rayons.

On ne parle plus que d'ITIL tout seul.
Afin d'éviter toute ambiguïté entre la version de 2007 et celle de 2011, la version 2011 se nommera « Édition 2011 ».
Cette dernière version est sortie le 29 juillet 2011.

Des modifications dans tous les guides

Vous trouvez ci-dessous un aperçu des évolutions par livre et phase du cycle de vie des services.

Stratégie des services

Ce qui a évolué :

- Clarification du rôle de la stratégie qui vient en support de la stratégie des métiers et qui est définie par les stratégies métiers.
- Intégration de la notion de Cloud Computing : caractéristiques, types, types de services Cloud et composants de l'architecture Cloud.
- Explication des différences entre la valeur réalisée et la valeur ajoutée.
- Explication de la notion de client interne et externe, de consommateur et d'utilisateur.
- Ajout d'informations sur la gouvernance : ce que cela signifie, la différence entre gouvernance et management, le cadre de la gouvernance…
- Il y a 5 processus nommés qui composent la stratégie : gestion de la stratégie de services IT, gestion du portefeuille de services, gestion financière des services IT, gestion de la demande et gestion de la relation métier :
  - Le processus de gestion de la stratégie de services IT est responsable du développement et du support des stratégies IT et métier.
  - Le processus de gestion financière intègre les aspects : facturation, comptabilité analytique et gestion budgétaire
  - Le processus de gestion de la relation métier est en lien avec les clients pendant toutes les phases du cycle de vie. Les différences entre les types de fournisseur de service sont davantage détaillées.

Conception des services

Ce qui a évolué :

- Les 5 aspects de la conception de services sont clarifiés et des compléments sont apportés parmi lesquels des exemples.
- Ajout du processus de coordination de la conception dans le but d'expliquer les liens entre les différents processus et activités de cette phase de conception. Le processus de conception est décrit en utilisant le PDCA[1]. Il est également mentionné que chaque conception doit également suivre la même démarche de réalisation (planifier, faire, surveiller, s'améliorer).
- Explication sur la vision métier du catalogue de service.
- Explication de la transition entre le pipeline de service, le catalogue et les services retirés.

Transition des services

Ce qui a évolué :

- Amélioration de la cohérence entre le diagramme de la gestion des changements et les explications fournies.
- Apparition de la notion de « proposition de changement ». La proposition de changement est un document contenant la description d'un service potentiel ou d'un changement significatif, complété d'un dossier business et d'un calendrier d'implantation prévisionnel. Les propositions de changements sont normalement créées par le processus de Gestion du Portefeuille des Services et transmis à la Gestion des Changements pour autorisation.
- La Gestion des Changements procédera à une revue de l'impact potentiel sur les autres services et sur le calendrier des changements global.
- Explication de la notion d'« enregistrement de configuration »par rapport à un élément de configuration. L'enregistrement contient tous les détails d'un élément de configuration. Chaque enregistrement d'une configuration documente le cycle de vie d'un seul élément de configuration.
- Le processus « Évaluation » devient « Évaluation des changements » en se recentrant uniquement sur ces activités.
- Un diagramme plus général est proposé dans le processus de gestion des mises en production et des déploiements, ce qui permet de comprendre l'imbrication entre toutes les activités de ce processus.

[1] *PDCA : Plan Do Chek Act ou Planifier-Réaliser-Contrôler-Réagir*
Il s'agit des 4 étapes du cycle d'amélioration continue (Roue de Deming)

Exploitation des services

Ce qui a évolué :

- Clarification de la notion de requêtes de services avec des exemples. Les relations entre une requête, un modèle de requête et un changement standard ont été précisées.
- Clarification également de la notion de requêtes de service avec les documents, les activités, les rôles et les responsabilités associées en vue d'exécuter ces requêtes.
- Intégration des notions de « filtrage » et de « corrélation » dans la gestion des événements.
- Dans le processus d'exécution des requêtes, apparition d'un processus de gestion de la requête avec les différentes activités et les liens avec les autres processus : incident, financier, changement…
- Dans le processus de gestion des incidents, le lien avec la gestion des problèmes a été clarifié ainsi que l'activité de correspondance entre les incidents (incident matching) avant traitement.
- La gestion proactive des problèmes est intégrée au processus de gestion des problèmes.
- Ajout d'un diagramme pour illustrer les différentes tâches gérées par la gestion des applications et le développement des applications.
- Ajout d'une annexe sur la gestion des moyens généraux.

Amélioration continue des services

Ce qui a évolué :

- Introduction de la notion de « registre CSI » : Base de données ou document structuré utilisé pour enregistrer et gérer les opportunités d'amélioration à travers tout leur cycle de vie.
- Les mesures du service et les rapports ne sont plus des processus mais doivent être intégrés à chaque processus du cycle de vie.
- On parle dorénavant de démarche CSI et non plus de modèle de CSI.
- Clarification du processus en 7 étapes (où il y en a bien 7) et le PDCA au travers d'un nouveau diagramme.

Et pour la certification, cela change quoi ?

Si vous êtes déjà certifiés, quels que soient le module et le niveau de certification, cela ne change rien.
Les modifications sont soit des ajouts, soit des éclaircissements mineurs permettant une meilleure compréhension mais ne venant pas remettre en cause ce qui a déjà été appris.
Il n'est donc pas nécessaire de passer une certification spécifique sur le modèle 2011. Les certifications ITIL V3 (version 2007) continuent d'être reconnues dans le monde des technologies de l'information et des services et le seront au même titre que les futures certifications ITIL – Édition 2011.

Les évolutions des cours et les questions d'examen vont être intégrées progressivement en 2012 par les organismes de formation.
Pour en savoir plus : Site officiel ITIL : http://www.itil-officialsite.com/
Journal du net – interview de Vincent Douhairie : http://www.journaldunet.com/solutions/dsi/conference-itsmf-2011/les-apports-d-itil-2011.shtml

« Goodies[1] » présentés lors du salon itSMF 2011 :
Poster ITIL 2011 – modèles de gestion de services – à télécharger sur www.amettis.fr
Application « My ITIL + » pour Iphone et Ipad,à télécharger gratuitement sur l'App Store.▲

thomasmorisse@free.fr

[1] *Les « goodies » sont les petits cadeaux gadgets distribués par les services marketing des entreprises.*

Open data

L'ouverture des données

Martine Otter
Présidente d'ADELI

Voilà quelques mois que le terme Open data a fait son apparition dans le vocabulaire informatique et politique. Le qualificatif « open » attise la curiosité. De quelles données s'agit-il ? À qui sont-elles ouvertes ? Pour quoi faire ? Cet article tente de dresser un bref panorama de la situation.

Essai de définitions

Données ouvertes

Bien avant que les gouvernements et administrations ne s'emparent de ce phénomène, le terme Open data a été employé pour la première fois en 1995 dans le monde scientifique par des chercheurs qui avaient besoin de partager leurs résultats à l'échelle mondiale.
Des critères d'ouverture ont ensuite été définis par différents organismes. L'Open Knowledge Foundation (OKFN) définit le caractère « ouvert » par 11 critères portant sur le mode de distribution de la donnée :

1	Accessibilité	L'accès aux données doit être complet et non limité à un sous-ensemble de ces données, à un prix de reproduction raisonnable, si possible par téléchargement gratuit sur Internet, dans un format pratique et modifiable.
2	Redistribution	La licence de redistribution ne doit imposer aucune restriction sur le contenu et être exempte de royalties.
3	Réutilisabilité	La licence doit autoriser les modifications et l'utilisation dans des œuvres dérivées, redistribuables dans les mêmes conditions.
4	Absence de restriction technologique	Les données doivent être fournies dans un format non-propriétaire, dont les spécifications soient publiques et gratuites.
5	Attribution de paternité	La licence peut imposer, comme condition à la redistribution et à la réutilisation des données, que les créateurs de l'œuvre ou les contributeurs initiaux soient clairement cités. Dans ce cas la liste des contributeurs à citer doit être indiquée.
6	Intégrité	La licence peut imposer, comme condition à la redistribution sous une forme modifiée, que les données redistribuées portent un nom différent ou un numéro de version différent de celui des données originales.
7	Pas de discrimination vis-à-vis de personnes ou de groupes	La licence ne doit pas imposer de condition discriminatoire vis-à-vis de personnes ou de groupes de personnes.
8	Pas de discrimination sur le domaine d'utilisation	La licence ne doit pas imposer de condition discriminatoire sur l'utilisation des données, en interdisant par exemple l'utilisation à des fins commerciales ou pour la recherche génétique.
9	Distribution de la licence	Les droits attachés aux données s'appliquent à tous ceux à qui elles sont distribuées.
10	Licence non spécifique à une extraction	Les droits attachés à un jeu de données ne doivent pas dépendre d'un conditionnement particulier (package). L'extrait d'un jeu de données doit bénéficier des mêmes droits que ceux accordés au jeu de données dans son ensemble.
11	Non-transitivité de la licence	La licence ne peut imposer que toute donnée distribuée conjointement avec une donnée sous licence libre soit aussi elle-même sous licence libre, ce qui serait un frein à la réutilisation de ces données.

Nous verrons plus loin que différents types de licences ont été mis en œuvre, ne respectant pas tous ces onze principes.
Ce modèle de donnée ouverte peut s'appliquer à tout type de données, qu'elle soit produite par le secteur public ou non. Nous nous intéresserons dans la suite de l'article plus spécialement aux données publiques ouvertes.

Données publiques ouvertes

Une donnée publique ouverte (Open data) est une donnée publique librement accessible par tous, non soumise à copyright, ni à protection d'aucune sorte.
Mais qu'est-ce donc qu'une donnée publique ?
Il n'existe pas de définition juridique universelle de la donnée publique. Wikipedia en donne une définition générale qui peut être interprétée diversement suivant les pays et les contextes :
« La notion de **donnée publique** couvre l'ensemble des données qui sont ou devraient être (légalement ou volontairement) publiées ou tenues à disposition du public, et qui sont produites ou collectées par un état, une collectivité territoriale, un organe parapublic, dans le cadre de leurs activités de service public ».

Accessibilité des données

Premier aspect de l'Open data, le principe d'accessibilité :
Les données publiques appartiennent aux citoyens, ils doivent donc pouvoir y accéder. Les données météorologiques, géographiques, les statistiques nationales, toutes les données publiques non nominatives qu'elles soient produites par un organisme d'État, une collectivité territoriale, une entreprise sous contrat public peuvent ainsi être mises à disposition…
Ce principe n'est pas nouveau et répond à un souci de transparence : cela fait longtemps que des données publiques sont mises à disposition des citoyens dans de nombreux pays.
La Finlande a été le premier pays, en 1951, à intégrer dans ses lois le droit d'accès à l'information des citoyens, et plus de 70 pays auraient adopté à ce jour des lois facilitant l'accès des citoyens à l'information gouvernementale[1]
La France n'est d'ailleurs pas à la traîne sur ce sujet puisque le journal officiel a été mis en ligne sur minitel en 1984 puis sur le site legifrance.fr à partir de 2004. Infogreffe, groupement d'intérêt économique des greffiers des tribunaux de commerce, rediffuse depuis 1986 certains actes issus des tribunaux de Commerce.
Le 3615 vos droits a été ouvert par la Documentation Française en 1990, suivi par Admifrance sur Internet en 1996, puis les portails service-public.fr en 2000 et vie-publique.fr en 2002. Formulaires et services en ligne y sont à disposition des citoyens, ainsi qu'un annuaire de l'administration. Cette mise à disposition ne concernait, bien souvent, que des documents formatés, publiés dans des pages Web et non des données brutes.

Droit de réutilisation des données

Second aspect, le droit de réutilisation des données mises à disposition, est une caractéristique essentielle de l'Open data.
Mais là encore ce n'est pas une nouveauté, en France le cadre légal propre à l'exploitation des données publiques est défini par la loi du 17 juillet 1978 qui reconnaît à toute personne un droit d'accès et de réutilisation des informations publiques, à l'exception des documents dont la consultation porterait atteinte « au secret de la vie privée, de la défense nationale, des délibérations du gouvernement ou intéressant une procédure judiciaire en cours ». La réutilisation peut toutefois être subordonnée au paiement d'une redevance.
Créée par la loi du 17 juillet 1978, la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) est chargée de veiller au respect de cette loi et d'émettre des avis lorsqu'elle est saisie d'un refus de communication d'un document administratif.
L'ouverture des données publiques n'est d'ailleurs pas une option pour les acteurs publics : elle est rendue obligatoire par des directives européennes et la transposition en droit français (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée) de la directive européenne n°2003/98/CE du 17 novembre 2003, a fait de la réutilisation des informations du secteur public un véritable droit.

Extrait de la directive européenne :
Les États membres veillent à ce que, lorsque la réutilisation de documents détenus par des organismes du secteur public est autorisée, ces documents puissent être réutilisés à des fins commerciales ou non commerciales… Si possible, les documents sont mis à la disposition du public sous forme électronique.

Alors, quoi d'neuf ?

Ce qui est vraiment nouveau, c'est l'ampleur du mouvement et la publicité qui lui est faite par les gouvernements des pays qui revendiquent le qualificatif de démocratique. Il faudrait d'ailleurs plutôt employer le terme d'« Open government data ».

La loi sur le libre accès à l'information (Freedom of Information Act) a été adoptée aux États-Unis dès 1966, mais ce n'est qu'en 2008 lors de l'élection à la Présidence des États-Unis de Barack Obama, que le mouvement en faveur de l'Open data a pris une nouvelle dimension.

[1] *Freedom of Information Around the World 2006: A Global Survey of Access to Government Information Laws - http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1707336*

Les termes Open data et Open government (ou Gouvernance Ouverte) ont alors été associés, avec trois objectifs principaux :

- plus grande transparence du gouvernement ;
- plus grande participation des citoyens pour permettre une plus grande efficacité des politiques publiques ;
- collaboration accrue entre tous les acteurs publics/privés dans le développement de nouveaux services.

Le coup d'envoi de cette politique a été donné en 2009 avec l'ouverture du portail data.gov.

« Empowering people », la signature du site nous éclaire sur les objectifs de cette initiative : donner du pouvoir tout en responsabilisant les individus.

On ne vous cache plus rien, vous pouvez donc agir en connaissance de cause. Sous-entendu : toutes les données ne sont pas publiques, Wikileaks n'avait pas le droit de publier des informations sensibles mettant en danger la sécurité de l'État…

Au 16 novembre 2011 le portail data.gov donnait accès à 390 136 jeux de données (datasets) brutes ou géospatiales.

David Cameron a fait de même au Royaume-Uni après son élection en 2010, en ouvrant le portail data.gov.uk.
L'Australie avec data.gov.au (747 ensembles de données) et la Nouvelle Zélande en juillet 2011 avec data.govt.nz se sont également dotées d'un portail gouvernemental Open data.

Le gouvernement 2.0

Le terme a été inventé par Tim O'Reilly, également inventeur de l'expression « Web 2.0 » en 1999, pour désigner les formes du Web avec lesquelles l'internaute peut interagir.
Le gouvernement 2.0 désigne ainsi un mode de fonctionnement de l'administration et de la sphère politique avec lequel le citoyen peut interagir.
Le partage des données publiques est au centre de ce nouveau modèle d'échanges.

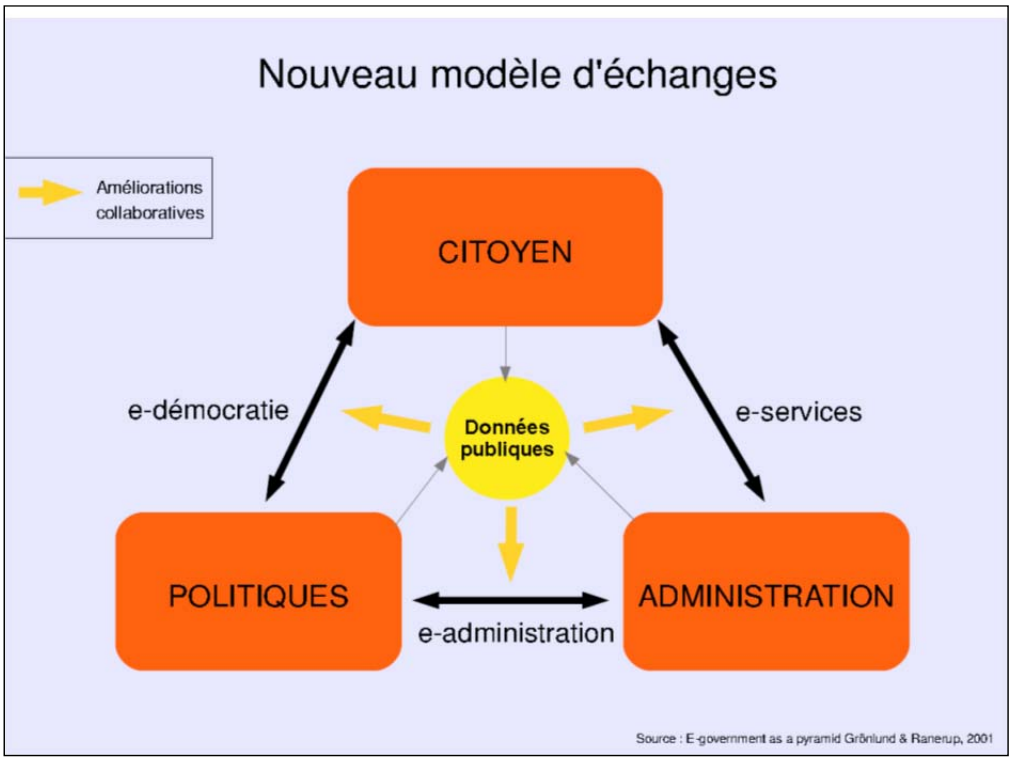

e-démocratie, e-services et e-administration sont les 3 axes d'utilisation des données publiques.
La mise à disposition des données publiques conditionne effectivement la participation des citoyens aux débats politiques et à l'élaboration des politiques publiques (e-démocratie), comme elle conditionne la mise en œuvre de services en ligne à destination des usagers (e-services), des entreprises ou des autres administrations (e-administration).

Les conditions de l'ouverture

Les recommandations du W3C

Le W3C (World Wide Web Consortium) a pour mission la production de protocoles, recommandations et standards pour le développement du Web.
Il s'est naturellement intéressé au phénomène Open data et a publié en 2009 un ensemble de recommandations sur l'ouverture des données.

Trois conditions essentielles y sont décrites :

- Les données doivent être publiées dans leur forme brute (par exemple un fichier xml des données de vote des dernières élections).

  Cela suppose que les données soient bien structurées, selon des formats permettant d'y appliquer des traitements automatisés (par exemple XML, RDF ou CSV), formats non-propriétaires, cela va de soi…
  Ces données brutes doivent avoir la plus fine granularité possible et ne pas se présenter sous des formes agrégées ou modifiées. Chacun doit pouvoir les manipuler à sa guise afin d'en tirer des synthèses ou de les combiner avec d'autres données, par exemple en les géolocalisant.
- Les données doivent être accompagnées d'un catalogue en ligne, fournissant une documentation la plus complète possible sur l'origine des données.
- Les données doivent être lisibles à la fois par un humain et par une machine, ce qui suppose la présence de meta données et d'identifiants. Le Web de l'Open data est un gigantesque serveur de fichiers.

La qualité des données

La question de la qualité des données se pose inévitablement : les données sont-elles exactes ?
N'ont-elles pas été manipulées à des fins politiques ou commerciales ?
À quelle source de données pouvons-nous faire réellement confiance ?

Aux États-Unis, toute information accessible via le portail data.gov est soumise à une réglementation, le « Information Quality Act » qui définit en particulier trois critères de qualité à respecter : l'objectivité, l'intégrité, l'utilité.

En France on peut citer également une liste de bonnes pratiques pour l'Open data, définie dans le cadre des projets de la région Aquitaine (http://qualite-web.aquitaine.fr/).
Elle porte sur les formats de données, le contenu des catalogues, les API et applications d'accès, l'identification des données, les licences…

Les applications

Mais que peut faire un simple citoyen de monceaux de données brutes déversées par les gouvernements et les services publics ?
Faut-il que chacun manipule Excel pour établir les analyses dont il a besoin ?
Certes non : les données brutes sont reprises dans des applications développées par des communautés, des entreprises commerciales ou des développeurs qui les mettent en forme.

La valeur ajoutée peut émerger de la mise à disposition d'informations sur téléphone portable, de la combinaison de plusieurs jeux de données, de la géolocalisation des données sur une carte.

Le recoupement de certaines données peut apporter un éclairage à certains phénomènes (transports publics et prix des logements, qualité de l'eau et données épidémiologiques, etc.).

Citons quelques exemples d'applications mises en place dans certains pays :

- comparaison du programme des parlementaires avec leurs actions ;
- provenance et utilisation des impôts ;
- horaire de bus et de tram avec géolocalisation ;
- géolocalisation sur Smartphone de parc, restaurants, musées et espaces de jeux pour les enfants ;
- géolocalisation sur Smartphone des commerces ;
- auto-évaluation des points d'intérêt par les usagers ;
- recensement des zones routières à risque ;
- moteur de recherche sur les subventions ;
- signalement de problèmes urbains : chaussée détériorée, graffiti, ordures non ramassées.

La communauté Open data

Vingt-huit pays ont rejoint les États-Unis dans la communauté Open data, dont le Canada, l'Australie, 14 pays européens mais aussi quelques rares pays asiatiques ou africains.

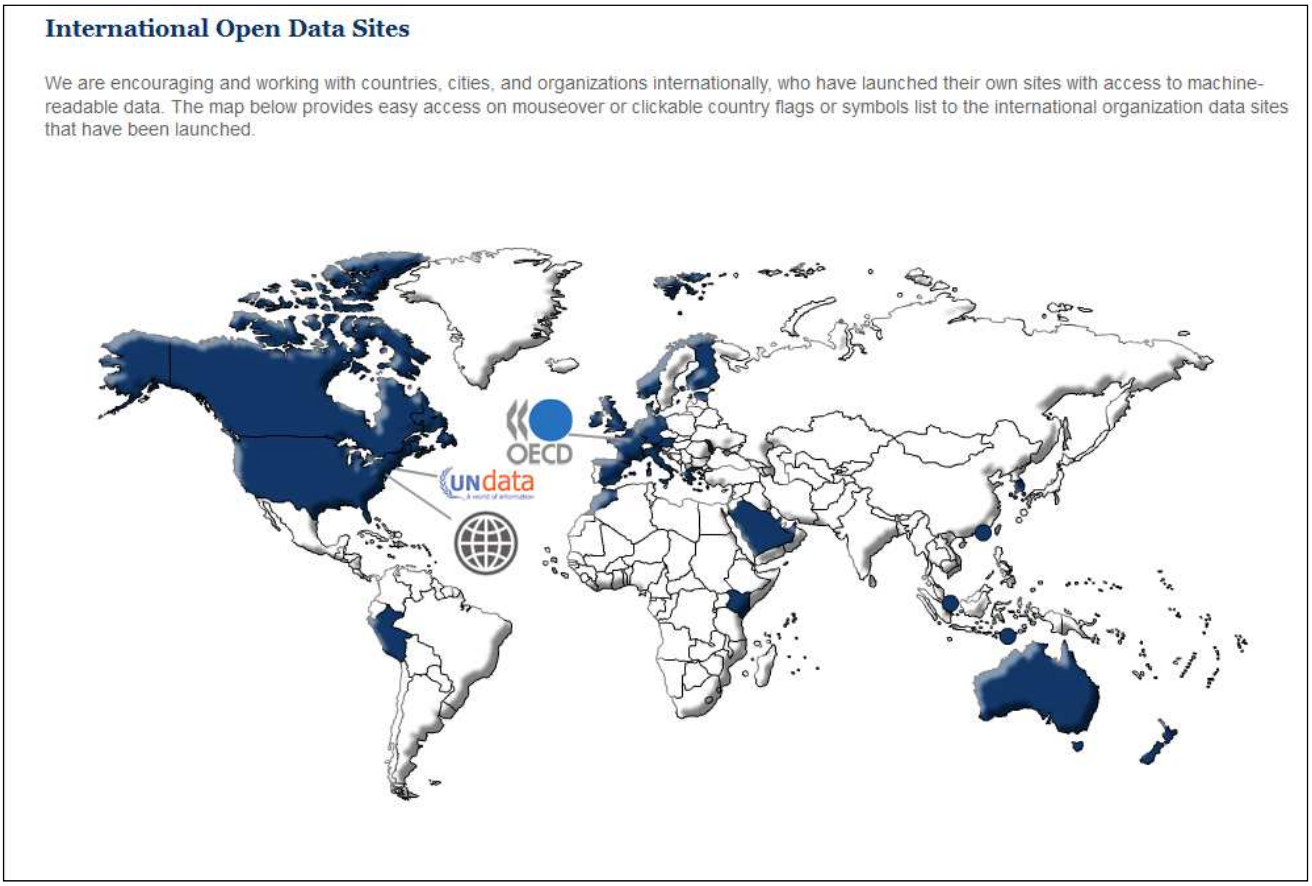

En France

La carte présentée ci-après montre l'état des lieux de juin 2011.
Elle est donc déjà fausse (voir http://libertic.wordpress.com/), certaines villes ou communautés urbaines ayant rejoint le mouvement, d'autres ayant renoncé à leurs projets depuis…

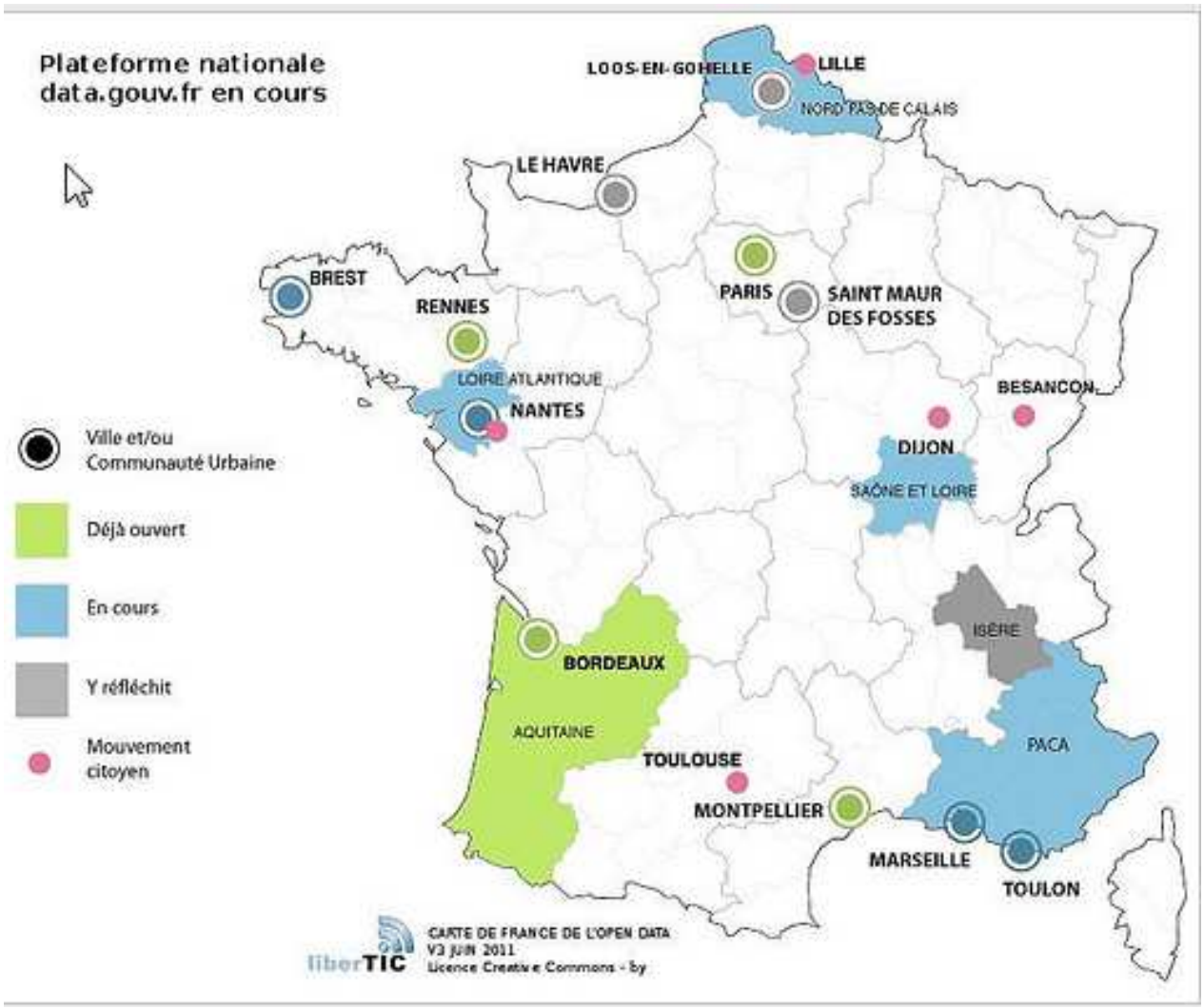

Les initiatives se développent tant au niveau du gouvernement qu'à celui des régions ou des communautés urbaines. Nous en dressons ci-après un bref panorama.

L'Open data gouvernemental

APIE

En France, l'Agence du patrimoine immatériel de l'état APIE, créée le 1er septembre 2007, compte au nombre de ses missions l'information et la sensibilisation des administrations « sur les enjeux et les bénéfices de la réutilisation des informations publiques pour l'ensemble de la collectivité.
Pour favoriser la réutilisation des informations publiques, elle élabore et met à disposition des outils tels que des guides et des licences-types ».

Elle mène également les travaux de conception du portail d'accès aux informations publiques réutilisables.

ETALAB

La mission Etalab, créée auprès du Premier ministre par décret du 21 février 2011, doit permettre d'amplifier les actions menées par l'APIE depuis 2007.

Une circulaire du 26 mai 2011 précise l'application des dispositions régissant le droit de réutilisation des informations publiques et organise les travaux d'élaboration du portail « data.gouv.fr ».

Dans ce cadre, une licencehttp://www.etalab.gouv.fr/pages/licence-ouverte-open-licence-5899923.html ouverte a été élaborée par Etalab afin de faciliter et d'encourager la réutilisation des données publiques. Il faut souligner que, dans le cadre de cette licence, la réutilisation à des fins commerciales fait l'objet d'éventuelles redevances et que le simple accès aux documents administratifs reste gratuit pour les citoyens comme pour les entreprises.
Les travaux de la mission Etalab peuvent être suivis sur son blog : http://blog.etalab.gouv.fr/.
Le portail Open data de l'État français a été ouvert le 5 décembre 2011, annonçant 352 000 jeux de données publiques et 90 producteurs de données.

Je vous recommande de le consulter régulièrement, car son contenu devrait s'enrichir progressivement.
Lors de nos premiers tests, effectués le 6 décembre, certains liens de téléchargement renvoyaient encore vers des pages indisponibles.

Notons que les formats de données utilisés permettent en général la réutilisation, même s'ils ne sont pas réellement ouverts, la plupart d'entre eux étant au format xls (voir tableau ci-après indiquant les différents formats utilisés dans les jeux de données au 6 décembre 2011).

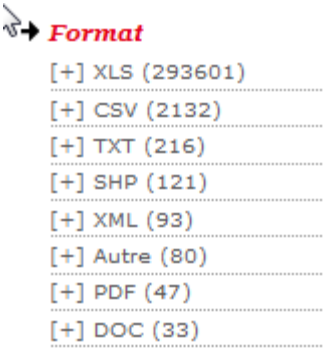

Les collectivités territoriales qui le souhaitent, pourront soit référencer des données de leurs propres sites Internet, soit les héberger sur « data.gouv.fr ».

Les ministères
Répondant notamment à l'action de sensibilisation de l'APIE, plusieurs ministères ont ainsi mis en ligne leur répertoire des informations publiques, sans toutefois rentrer vraiment dans une logique Open data, ni accorder la réutilisation de données brutes :
Service du Premier ministre :
Un catalogue est bien en ligne, mais notons que tous les documents, des pdf et non des données brutes, ne sont pas en ligne et qu'il faut adresser un formulaire de demande pour en obtenir copie.

Ministères économique et financier :
Là encore beaucoup de pdf et de liens vers des pages HTML mais pas vraiment de données brutes. Les chiffres clés que l'on attendrait de ces ministères sont présentés sous forme de synthèse non utilisable par un applicatif. On ne peut pas encore parler d'Open data.

Ministère de la justice :
Même constat, il s'agit ici de données prédigérées dans des rapports pdf.

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville :
À côté des rapports pdf, on peut trouver ici des séries de données directement téléchargeables, par exemple sur le chômage et la recherche d'emploi.
La communication de certaines données détaillées de la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) est par contre réservée aux chercheurs et à certains organismes d'études. Cette mise à disposition est gratuite et se fait dans le cadre de procédures encadrées visant notamment à garantir le respect du « secret statistique »[12]

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche :
Une curieuse mention figure sur la page d'accueil du site : Pour toute réutilisation de données publiques du ministère, contactez-nous en utilisant le formulaire « contact » du site.

Ministère de la santé et des sports :
Un catalogue sans lien hypertexte vers des documents qu'il faut chercher dans les menus.

---

[1] *http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32003L0098:FR:HTML*
[2] *Le secret statistique est garanti par l'INSEE. Il assure le respect de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations qu'ils communiquent et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques.*

Initiatives régionales et villes pilotes
Nous pouvons citer les plates-formes Open data des villes de Montpellier Paris, Rennes et Nantes, et celle de la communauté urbaine de Bordeaux.
Les jeux de données concernent des catégories diverses dont la vie associative, l'environnement, l'habitat, l'économie, les transports, la politique publique et l'urbanisme.
Des appels aux développeurs d'application sont lancés sous forme de concours, afin de valoriser les contenus.
Les applications les plus nombreuses portent aujourd'hui sur la géolocalisation d'équipements sur des fonds cartographiques.

Les licences

Dans certains pays, tels que les États-Unis, toute création d'un organisme public tombe directement dans le domaine public sans restriction.
En France, les documents administratifs sont parfois accessibles mais sont aussi sujets à des licences ou formats restrictifs empêchant leur réutilisation.
Nous avons noté par exemple 5 licences différentes rien que pour le ministère de la justice.
Certaines licences peuvent imposer le partage à l'identique ou interdire une utilisation commerciale.

La licence ip (information publique) permet la réutilisation libre et gratuite des informations publiques, « sous réserve d'indiquer la source et la date de la dernière mise à jour des informations publiques et de ne pas induire en erreur les tiers quant au contenu ou à la source des informations publiques ».

Enjeux et difficultés

L'Open data est un mouvement inéluctable vers plus de transparence et un regain de confiance dans la sphère politique. Il y a bien sûr quelques réticences au partage et à la libre réutilisation des données publiques.
Ainsi, au sein de la communauté urbaine de Bordeaux (719 000 habitants — 27 communes) la ville centre, Bordeaux (240 000 habitants), souhaite conserver un « droit de regard » sur le réemploi des données[1]

Le retour sur investissement est-il au rendez-vous ? Cela est difficilement mesurable pour l'instant comme plus généralement pour toute démarche d'innovation.
Des exemples de retours sur investissement pouvant atteindre jusqu'à 4 000 % sont toutefois présentés par certaines études.
L'agence cnadienne du revenu (CRA) expose par exemple comment l'examen de données publiques a permis de détecter une fraude aux impôts de 3,2 milliards de dollars.

D'autres soulèvent les risques de publication de certaines données, en citant par exemple leur impact sur le prix des logements, ou la désaffection pour certains établissements scolaires ou hospitaliers.
Les enquêtes « bidon » sur ce type de sujet existent déjà, pas forcément dignes de confiance ; on ne peut que souhaiter qu'elles reposent à l'avenir sur des données dont l'origine et la qualité soit garanties et surveillées de façon transparente.▲

martine.otter@adeli.org

[1] *http://www.lagazettedescommunes.com/60371/la-cu-de-bordeaux-pousse-a-louverture-bordeaux-resiste/#comment-61003*

Références :

Généralités

Définition Wikipedia de l'Open data — http://fr.wikipedia.org/wiki/Open_data
Définition Wikipedia de la donnée publique http://fr.wikipedia.org/wiki/Donnée_publique

Les recommandations du w3C en matière de données publiques ouvertes — http://www.w3.org/TR/gov-data/
Les critères de l'ouverture — http://opendefinition.org/okd/

Un exposé de Tim Berners Lee sur l'Open data, sous-titré en 28 langues dont le français, — http://www.ted.com/talks/tim_berners_lee_the_year_open_data_went_worldwide.html

Une présentation synthétique de l'Open data (quand même 153 planches), assortie d'exemples — http://www.slideshare.net/libertic/lopendata-5128072

L'étude Open data du GCD (Global Cities Dialogue) http://legale.typepad.fr/files/rapport-open-data-fr.pdf
http://www.forum-edemocratie.com/2011/11/opendata-villes.html

Trophées de l'e-Démocratie – Quelle stratégie Open data pour les villes ? —
http://www.acteurspublics.com/article/28-09-10/la-revolution-open-data

Liste de bonnes pratiques Open data http://checklists.opquast.com/opendata
http://www.uspto.gov/products/catalog/infoqualityguide.jsp

Sites internationaux

Le portail Open data des États-Unis — http://www.data.gov/
Le portail du gouvernement du Royaume-Uni — http://data.gov.uk/

En France

APIE Agence du patrimoine immatériel de l'État -- https://www.apiefrance.fr/
Le catalogue des informations publiques des services du Premier ministre — http://www.gouvernement.fr/repertoire-des-informations-publiques
La Plate-forme française d'ouverture des données publiques — http://www.data.gouv.fr/
Ministère de la justice — http://www.justice.gouv.fr/actualite-du-ministere-10030/ouverture-du-repertoire-des-informations-publiques-17373.html
Pilote41 – La plate-forme de l'information territoriale du Loir-et-Cher — http://www.pilote41.fr/
La plate-forme numérique Aquitaine — http://numerique.aquitaine.fr/
Le portail Open data de la ville de Montpellier — http://opendata.montpelliernumerique.fr/
Le portail Open data de la ville de Paris — http://opendata.paris.fr
Le portail Open data de la communauté urbaine de Bordeaux — http://www.data.lacub.fr/
Une entreprise privée innovante — http://www.data-publica.com/
http://libertic.wordpress.com/2010/03/26/le-gouvernement-2-0-debarque-en-france/
http://govinthelab.com/mise-a-jour-participative-de-la-carte-de-france-de-l%E2%80%99open-data/
Regards citoyens – Association pour la diffusion et le partage de l'information politique – http://www.regardscitoyens.org

Et aussi :

http://www.nosdeputes.fr/
http://www.nossenateurs.fr/
http://www.nosdonnees.fr/

Guide pratique de l'ouverture des données publiques territoriales, publié par la Fondation Internet nouvelle génération — http://fing.org/?Guide-pratique-de-l-ouverture-des

Sur les blogs d'ADELI

Nos adhérents communiquent

Les derniers billets de blog sélectionnent quelques faits marquants de l'actualité récente.
La veille réglementaire et juridique se poursuit activement.
Il y a toujours de nombreux liens dans ces billets de blog et je ne peux que vous recommander de vous rendre sur le site d'ADELI pour les suivre plus facilement.

Une fusée Soyouz avec trois spationautes vers l'ISS

Soumis par Pierre Fischof le jeudi, 22/12/2011 — 23:18
Mots-clés : Coopération internationale, Paix, Progrès scientifique, Travail collaboratif

Une fusée russe Soyouz a décollé, mercredi 21 décembre, du cosmodrome de Baïkonour, dans le Kazakhstan, vers la Station spatiale internationale (ISS) avec à son bord trois spationautes.

La capsule doit s'arrimer à la Station spatiale internationale le 23 décembre à 14 h 20, après deux jours de vol. Les trois hommes vont ainsi rejoindre à bord de l'ISS les Russes Anton Chklaperov et Anatoli Ivanichine, ainsi que l'Américain Dan Burbank, qui avaient décollé de Baïkonour le 14 novembre. (d'après AFP).

Pour plus de détails :
http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/12/21/une-fusee-soyouz-avec-trois-spationautes-a-decolle-vers-l-iss_1621175_3244.html#xtor = EPR-32280229- [NL_Titresdujour]-20111222- [deroule]

Rappelons aux amies et amis d'ADELI, très sensibles aux thèmes du développement scientifiques et des progrès technologiques européens et français, qu'une fusée Soyouz récemment tirée, sur le territoire français, de notre base de Guyane a permis de lancer simultanément cinq satellites français pour des applications civiles et d'écoutes militaires…

Élections en Russie : un temps de retard en termes de libertés ?

Soumis par Patrick Kineider le vendredi, 16/12/2011 — 09:44
Mots-clés : Élection, Vidéosurveillance

Après diverses contestations populaires quant à la régularité des dernières élections législatives russes, le dirigeant Vladimir Poutine envisage une vidéosurveillance des scrutins à venir via de nouvelles technologies (webcams) :
http://www.20minutes.fr/monde/russie/843044-russie-poutine-veut-installer-webcams-bureaux-vote-presidentielle

Rappelons qu'en France, l'installation d'un tel dispositif de vidéosurveillance est subordonnée à une autorisation du préfet et/ou d'une décision judiciaire, et, en principe, réservée à des motifs d'ordre public.
Plus généralement, une résolution du Conseil de l'Europe de 2007 (n° 1590) stipule que « les pratiques électorales dans les États membres… ne doivent pas justifier certaines pratiques mettant en cause les principes de base régissant la tenue d'élections libres et équitables » ; or la surveillance, si elle n'atteint pas le secret même du choix (= du vote), permet tout de même à un individu extérieur de « repérer » la présence de Monsieur X, votant ! avec ce que cela comporte.
À l'Est du Vieux continent, certaines tendances dirigistes et d'hypercontrôle ne sont pas tout à fait mortes…

Ouverture prochaine du portail open data français

Soumis par Martine Otter le dimanche, 04/12/2011 — 21:03
Mots-clés : Administration, Données publiques, Open Data

OpenData : La moyenne pour un data.gouv.fr sous formats propriétaires « Regards Citoyens » :
http://www.regardscitoyens.org/opendata-la-moyenne-pour-un-data-gouv-fr-sous-formats-proprietaires/

Dès demain nous en saurons plus sur l'ouverture du portail français : effet d'annonce ou véritable ouverture des données publiques ?
À suivre…

Données publiques, administration et numérique : la politique publique s'affiche

Soumis par Patrick Kineider le vendredi, 02/12/2011 — 20:21
Mots-clés : 4G, Administration, Dématérialisation, MPEGhttp://www.adeli.org/categorie/motscl%C3%A9s/mpeg4, Open Data

Cette déclaration d'intention me semble devoir être prise au sérieux, en ce sens qu'elle survient dans un contexte :
- de développement mondial des « données publiques » dans de grands domaines : administratif, commercial, juridique, légal, géographique (open data) ;
- d'annonce de progrès structurants, tels que la numérisation complète du circuit des dépenses d'assurance-maladie (ordonnances et feuilles de maladie en ligne).

http://tempsreel.nouvelobs.com/high-tech/20111130.OBS5663/l-administration-francaise-s-ouvre-sur-internet.html

Dernière veille du GT « Juridique et Internet du Futur » — décembre 2011

Soumis par Patrick Kineider le samedi, 26/11/2011 — 10:13
Mots-clés : communauté, Entreprise, professionnel, Réseaux sociaux

Quelques statistiques intéressantes sur les réseaux sociaux :
1/ étude de l'IFOP — novembre 2011 (lien vers du texte et un. pdf)
http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=1671
2/ quelques autres chiffres évalués sur les nombres de comptes (Wikipedia) :

Type (*)	Nom	France	Monde
G	FACEBOOK	20 à 25 M (*)	1 200 M
G	TWITTER	2 à 4 M	11 à 15 M
G	NETLOG	75 à 90 M	
P	VIADEO	40 M	
P	LINKEDIN	100 M	

(*) G = généraliste, P = professionnel ; M = million de comptes.

Cour de justice de l'Union Européenne : quelques principes fondamentaux

Soumis par Martine Otter le jeudi, 24/11/2011 — 21:25
Mots-clés : Droit de l'internet, Informatique & libertés, Juridique, Juridique et Internet du futur, Libertés, Loi Informatique et Libertés

À lire sur PC INpact : SABAM : la Cour de Justice met fin à la spirale du filtrage en Europe - Actu PC INpact
Une décision qui risque d'impacter (entre autre) la législation française.
Je cite :
La protection d'un MP3 ne doit pas conduire à une écoute ou un blocage généralisé de toutes les communications électroniques. Il faut, dit la CJUE, des mesures « équitables et proportionnées [qui] ne doivent pas être excessivement coûteuses ».
À suivre…

Stop online piracy Act : blocage des sites en perspective

Soumis par Martine Otter le jeudi, 17/11/2011 — 13:43
Mots-clés : Droit de l'internet, Libertés, Piratage informatique

La liberté de l'Internet est-elle menacée ?
Les États-Unis s'apprêtent à voter une nouvelle loi anti-piratage
http://pro.clubic.com/legislation-loi-internet/telechargement-illegal/actualite-458318-stop-online-privacy-act.html

Un projet de loi anti-piratage fait polémique aux États-Unis - - Le Nouvel Observateur
http://tempsreel.nouvelobs.com/high-tech/20111117.ZDN6117/un-projet-de-loi-anti-piratage-fait-polemique-aux-etats-unis.html

PIPA, SOPA : l'épidémie de censure made in USA - Actu PC INpact
http://www.pcinpact.com/news/67048-pipa-sopa-injonction-lcen-etatsunis.htm?vc=1

La compatibilité du Patriot Act avec la législation européenne mise en cause

Soumis par Martine Otter le mercredi, 16/11/2011 — 11:59
Mots-clés : Cloud computing, CNIL, Conformité légale, Données personnelles, Informatique & libertés, Informatique dans les nuages, Juridique, Loi Informatique et Libertés

Lorsqu'une entreprise américaine adhère au « Safe Harbor », elle est aujourd'hui autorisée à recevoir des données en provenance de l'Union européenne. Ceci pourrait être remis en cause par les autorités européennes. Les risques de transfert de données personnelles aux autorités américaines sont en effet bien réels du fait de la priorité donnée par le gouvernement américain au Patriot Act sur le Safe Harbor :

Patriot Act : le gouvernement hollandais veut exclure les fournisseurs IT américains
http://www.zdnet.fr/actualites/patriot-act-le-gouvernement-hollandais-veut-exclure-les-fournisseurs-it-americains-39764108.htm

Updated European law will close Patriot Act data access loophole | ZDNet
http://www.zdnet.com/blog/london/updated-european-law-will-close-patriot-act-data-access-loophole/742

Le site Internet d'un journal français entièrement bloqué

Soumis par Pierre Fischof le lundi, 07/11/2011 — 18:22
Mots-clés : Terrorisme informatique

Ce qui aurait dû sembler informatiquement impossible dans une démocratie occidentale a été pourtant fait et doit particulièrement nous frapper : le site Internet d'un journal français a été piraté et rendu entièrement inutilisable par des hackers turcs… Et le journal en question, après plusieurs jours, n'a toujours pas pu réinstaller son site… !

L'hébergeur du dit site, ayant reçu des menaces de mort, a dû finalement donc renoncer à restaurer le site du journal satirique français. Tandis que le quotidien national français qui a pris l'initiative de l'héberger s'est vu à son tour menacé d'être visé par les mêmes attaques.
Curieusement, que des cocktails Molotov soient lancés contre des journaux ne m'a en rien surpris, les dégâts n'ayant heureusement été par chance que matériels. (Après tout, par le passé, on en avait vu bien d'autres pendant les récentes guerres coloniales…).
Mais, par contre, en bloquant leur site Internet, que l'on puisse empêcher des journaux de s'exprimer, y compris par des menaces physiques de mort, m'a semblé, comme professionnel des systèmes d'information, un événement beaucoup plus alarmant… Alors : déformation professionnelle ou simple vigilance naturelle ?

Thaïlande : inondations entraînant des pénuries en disques durs

Soumis par Pierre Fischof le lundi, 07/11/2011 — 17:56
Mots-clés : Catastrophes, Marché, Micro-informatique, Mondialisation, Pénuries

En termes d'inondations, on a appris les difficultés dramatiques qu'ont dû traverser les populations de la Thaïlande, avec les conséquences humanitaires qu'elles entraînent sur l'existence et sur la production du riz dans ces pays d'Asie. Inondations peu comparables avec celles, pourtant dramatiques aussi, qu'ont connu certains de nos départements du Sud de la France.

Plus surprenant pour nous, qui sommes encore des privilégiés sur cette planète, est d'apprendre que ces inondations vont entraîner dans nos contrées une grave pénurie de disques durs. Celle-ci va toucher tout le marché informatique occidental et se traduire, en premier lieu selon les analystes, par une hausse des premiers prix de la micro-informatique en 2012. (Bien évidemment, en ce qui concerne les plus gros matériels informatiques, les prix devraient être beaucoup moins visiblement impactés, vu la part relativement moins forte des disques dans le prix global.)

Maintenant donc, au moins, nous savons enfin que les disques durs dont nous nous servons en micro-informatique tous les jours proviennent de chez nos amis thaïlandais, quelles qu'en soient la marque et la nationalité, fut-elle japonaise ou chinoise !….
Cela ne doit pas nous empêcher de penser à nos amis de Thaïlande avec solidarité, compassion et gratitude, qui ont vécu sans doute ces très longues semaines d'inondation comme des périodes de très grande détresse, et devront maintenant reconstruire. Pendant que, ici, nous, nous pourrons encore profiter de nos ordinateurs et manger à notre faim…

Nouvelles dispositions pour les extensions du site Internet

Soumis par Patrick Kineider le dimanche, 06/11/2011 — 08:30
Mots-clés : Extension, Internet, Marque, Toile, Web

www.lemonde.fr/technologies/article/2011/11/04/incertitudes-sur-les-nouvelles-extensions-internet_1599122_651865.html
La motivation financière est évidente, d'autant que les extensions "ultra-personnalisées" ne sont pas nécessairement un bien…

Un état des lieux de l'open data

Soumis par Martine Otter le mercredi, 02/11/2011 — 11:18
Mots-clés : Administration, Données, Données publiques, Open Data

Pour ceux qui ignoreraient encore ce qu'est l'open data, un état des lieux encourageant présenté sur le site owni.fr : :
Un état des lieux de l'Open Data » OWNI, News, Augmented
http://owni.fr/2011/11/02/etat-des-lieux-open-data-eaves/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A + Owni + % 28Owni % 29

La vision stratégique « un peu prématurée » de HP : dans les nuages ...
Soumis par Alain Guercio le vendredi, 28/10/2011 — 19:22
Mots-clés : Économie

Si un jour, un consultant « HP Global Service? » vient vous vendre une démarche d'amélioration de votre Capital Immatériel : écoutez-le, car on apprend toujours beaucoup de ses propres erreurs…

Mi-2010, HP achète Palm pour plus de 2 Md$, essentiellement pour "sa propriété intellectuelle" (le système d'exploitation).

Mi-2011, les tablettes ne se vendent pas si bien que prévu, alors HP décide de se "transformer en une entreprise de services" (comme IBM à son époque) et achète l'éditeur Autonomy pour plus de 10 Md$.

Par ailleurs, HP envisage de se séparer des PC. Notez qu'à cette époque, Google achète Motorola (12 Md$, notamment pour ses brevets), mais les usines et la logistique tournent toujours…

Deux mois après que HP ait annoncé sa volonté de se séparer des PC (40 000 Md$ de CA quand même !), et surtout après avoir affolé la bourse et les clients : HP change d'avis et estime qu'il faut « se remettre au travail pour rester numéro UN » ;-)
Entre deux allusions au Cloud, notamment avec SAP, la direction affirme que les tablettes marquent "le début d'un nouvel âge de l'ordinateur personnel" et que HP n'a pas de retard irrattrapable…
Tout ça m'évoque une réflexion personnelle que je voudrais partager avec vous : Au milieu de tous ces Md$ et ces revirements, personne ne parle des employés de la division PC de HP. Pensez-vous que les meilleurs de la R & D n'ont pas eu le temps de partir chez les concurrents ?

http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/hp-conservera-finalement-sa-division-pc_267874.html?xtor=EPR-237-%5bXPN_11h%5d-20111028--3895562@179229659-20111028111518

Veille du GT « Juridique et Internet du futur » Novembre 2011

Soumis par Patrick Kineider le jeudi, 27/10/2011 — 07:21
Mots-clés : Réseaux sociaux

Ce mois-ci, j'ai relevé deux documents :
1/ Vidéoprotection
Voici un témoignage concernant une fonction concrète importante, liée à la sécurité des systèmes d'information :
http://www.zdnet.fr/actualites/olivier-parcollet-architecte-si-il-faut-continuer-a-mettre-les-mains-dans-le-cambouis-39764887.htm
2/ Exemple de guide de bonnes pratiques des médias sociaux en entreprise
Ce document a été publié par la Société FRANCE-TELECOM ORANGE, sous licence large Creative Commons. Il décrit et commente de bonnes pratiques concernant les réseaux sociaux en entreprise (sécurités d'accès, protection ou partage des données, profils et règles d'écriture, respect du droit commercial, etc.)
http://www.orange.com/smg/fr/att00019675/FR_OSMH_002.pdf

Les frontières légales des réseaux sociaux en entreprise

Soumis par Dominique Bergerot le mercredi, 26/10/2011 — 12:09
Mots-clés : Juridique, Métiers, Réseaux sociaux

Le titre de mon billet est celui d'une présentation de Maître Nicolas Sauvage publiée sur Slideshare.
Voir ci-dessous le lien sur les aspects juridiques des SI, non pas l'impact des lois sur le SI de l'entreprise, sujet traité par le groupe de travail ADELI notamment dans l'ouvrage que nous venons de publier, mais l'impact des réseaux sociaux d'entreprise (faisant partie du SI au sens large) sur les entreprises et ses salariés. Il s'agit d'une autre facette des aspects juridiques liés aux systèmes d'information.

Maître Nicolas Sauvage est avocat spécialisé en droit social (droit du travail) du cabinet REED SMITH à Paris et travaille pour les entreprises (pas les salariés).

Il s'agit de la présentation d'une conférence qu'il a faite à l'École des Mines Paris Tech en 2010.
Ce n'est plus un vide juridique mais un gouffre !
Pour les aficionados des réseaux sociaux d'entreprise ce qu'il nous apprend ou met en évidence est très frustrant. Ce qui veut dire également que la mise en place d'un réseau social d'entreprise doit impérativement s'accompagner d'une charte des bons usages.
Pour information, Media ACES est une association d'utilisateurs de réseaux sociaux d'entreprise (RSE?) crée à l'initiative d'Orange Business Services.

Une simple remarque, le sigle RSE signifie réseau social d'entreprise, mais également responsabilité sociale des entreprises.
www.slideshare.net/MediaAces/2010-10nicolas-sauvage

L'éclatement virtuel de la bulle spéculative

Soumis par Alain Guercio le mardi, 25/10/2011 — 06:55
Mots-clés : Économie numérique, Modèle économique

Il y a un mois, Groupon valait entre 25 et 30 milliards de dollars : la société compte désormais s'introduire en bourse à 11,4 milliards de dollars. Le site Internet vient d'inaugurer un nouveau concept : l'éclatement virtuel de bulle spéculative.
Même si c'est de la frappe préventive, il y en a encore qui coincent la bulle à 11,4 Mds ! Cela montre bien qu'il existe des gens qui ne s'inquiètent de rien. Qui peut encore parler de "valeur" ou de "vérité des prix" à ce stade ?
Cela me donne une idée pour résoudre la crise de l'Euro : et si tous les Grecs s'inscrivaient sur Groupon pour racheter leur pays ? ;-)
« Groupon : ça vaut combien le futur ? » un billet du 21 octobre de "Pertes et Profits" un blog de LeMonde.fr
http://lauer.blog.lemonde.fr/2011/10/21/groupon-ca-vaut-combien-le-futur/

La crise incite-t-elle à plus de participation citoyenne ? Les Islandais le croient

Soumis par Martine Otter le vendredi, 21/10/2011 — 08:42
Mots-clés : Démocratie, Nouveaux usages, Numérique

Ceux qui connaissent un peu l'histoire de l'Islande ou ont lu les romans du prix Nobel de Littérature Halldor Kiljan Laxness ne seront pas surpris. Les Islandais ont traversé maintes crises et toujours su se battre contre l'adversité. Ils montrent aujourd'hui l'exemple à l'Europe en matière de démocratie.
La crise incite-t-elle à plus de participation citoyenne ? Les Islandais le croient.
http://www.forum-edemocratie.com/2011/10/plus-de-participation-citoyenne-en-p%C3%A9riode-de-crise-.html

Nous espérons qu'ils ont raison.

La CNIL s'inquiète du Cloud computing

Soumis par Dominique Bergerot le jeudi, 20/10/2011 — 10:03
Mots-clés : Cloud computing, CNIL, Juridique

Un article publié sur le site Degroupnews nous informe que la CNIL s'intéresse de près au Cloud computing, cette nouvelle façon de stocker nos données qui va se développer très rapidement dans les années à venir. Cette nouvelle technologie suscite de l'inquiétude de la part des pouvoirs publics et des citoyens.
La CNIL a lancé le 17 octobre 2011 une consultation publique auprès des professionnels qui durera un mois afin de définir des règles pour mieux encadrer la protection des données personnelles.

http://www.degroupnews.com/actualite/n6897-cnil-cloud_computing-donnees_personnelles-securite-protection.html

En parallèle, le gouvernement français a alloué des fonds provenant du "grand emprunt" et va investir 285 millions d'euros pour investir dans un « cloud souverain » baptisé Andromède. Aux États Unis, les fournisseurs de cloud tels que Microsoft et Google sont soumis au Patriot Act, loi en contradiction avec la protection des données personnelles.

http://www.zdnet.fr/actualites/cloud-et-donnees-personnelles-la-cnil-veut-debattre-39764909.htm

La protection des données personnelles est un sujet important qui rejoint l'aspect sécurité des données. Cela confirme que le juridique est un aspect largement évoqué au-delà des aspects techniques et économiques.

Un processus est transversal, son management aussi

Soumis par Alain Guercio le mercredi, 12/10/2011 — 19:39
Mots-clés : Management, Processus

Ne jetons pas le management par processus avec l'eau du bain des structures matricielles. Les entreprises pratiquent déjà et avec réussite le management transversal : animation de réseau, gestion de projet… La particularité du management par processus ? Il est orienté client et durable.

La suite sur Le Cercle des Échos :
http://lecercle.lesechos.fr/entreprises-marches/management/organisation/221138670/processus-est-transversal-management-aussi

BOOK : La révolution technologique

Soumis par Alain Guercio le mercredi, 12/10/2011 — 19:35
Mots-clés : Humour, Technologie

Il y a longtemps qu'un espagnol ne m'avait pas tant fait rire, d'autant plus que je pense qu'il a vraiment raison :
http://www.youtube.com/watch?v=Q_uaI28LGJk&feature=related

Gérer la mutation d'une DSI vers une organisation IT orientée services

Soumis par Thomas Morisse le mardi, 11/10/2011 — 22:05
Mots-clés : ITIL, ITSMF, SOO

www.journaldunet.com/solutions/dsi/thierry-chamfrault-mutation-de-la-dsi-en-organisation-orientee-services-soo.shtml

La technologie utilisée par la Libye pour surveiller la population...

Soumis par Pierre Fischof le lundi, 10/10/2011 — 19:38
Mots-clés : Espionnage, Libertés, Protection de la vie privée

Comment la Libye contrôlait les communications de sa population
(Extraits de l'article dont le lien est indiqué ci-après)
« Un très intéressant document publié par Mediapart dans sa série : les documents de Takieddine, dans le prolongement de l'affaire Karachi, explique la technologie utilisée par Kadhafi pour surveiller les télécommunications libyennes. Un outil conçu et vendu par les Français d'Amesys.

On avait évoqué l'information il y a quelques semaines – voir Ces entreprises qui aident les dictatures à contrôler leur population (http://www.humanite.fr/monde/ces-entreprises-qui-aident-les-dictatures-controler-leur-population-478667) – on en sait aujourd'hui bien plus.
Mediapart (http://www.mediapart.fr/journal/international/061011/les-documents-takieddine-les-preuves-de-l-espionnage-francais-du-net-li) publie ainsi le descriptif technique d'Amesys, filiale aujourd'hui du groupe Bull, explicitant le dispositif complet vendu à Kadhafi en 2007 pour 33 millions d'euros.
Et cela laisse peu de place au doute. Amesys est allé installer un renifleur chez le principal fournisseur d'accès Internet de Libye. Celui-ci aspire et copie l'intégralité de ce qui se passe sur Internet sur le territoire et le copie en temps réel sur des énormes disques durs installés dans le QG de surveillance. Ce qui permet aux équipes (entre 10 et 30 personnes selon les sources) de reconstituer l'intégralité de l'activité Internet du pays sur une période donnée.

Concrètement, les « espions » de Kadhafi ont récupéré tous les emails qui sont passés par le territoire libyen, avec leurs pièces jointes, y compris vidéo.

Le trafic http est également récupéré, autrement dit tout l'historique de navigation des Libyens a été capté. Mais aussi le contenu des discussions instantanées, sur MSN ou autre, y compris vocales.
Toutes ces informations copiées, il faut pouvoir les décrypter. Et Amesys a vendu une solution de recherche très au point. Déjà par mot-clé, permettant ainsi de rechercher l'emploi d'un mot ou expression dans le contenu d'un mail ou sur un moteur de recherche. La surveillance peut se faire aussi par adresse IP, ce qui permet de regarder tout ce que fait quelqu'un quand un « suspect » est repéré.

Le système permet également la géolocalisation d'un individu, et de récupérer son numéro de téléphone pour le mettre sur écoute. La surveillance peut aussi se faire sur une zone géographique précise. L'outil permet en outre de récupérer les logins et mots de passe en fichier texte, pour accéder directement aux webmails ou page Facebook des gens.
Enfin cela permet aussi d'interdire l'accès à des sites jugés dangereux. Parenthèse étonnante : pour prouver l'efficacité de son outil, Amesys donne en exemple des échanges de mails, conversations MSN et recherches Google, interceptés dans un laboratoire de recherche de l'Université Paris VI…
Amesys s'est défendu le mois dernier dans un communiqué, précisant que leur solution a pour but de « lutter contre le terrorisme et les actes perpétrés par Al Qaida » (Voir le communiqué complet : http://www.scribd.com/doc/63801804/AmesysCP). On voit désormais qu'Amesys a menti puisqu'ils ont assuré que leur technologie ne ciblait « qu'une fraction des connexions internet existantes ».

http://www.humanite.fr/monde/comment-kadhafi-controlait-les-communications-de-sa-population-481246

L'ANSSI tire de nouveau la sonnette d'alarme

Soumis par Dominique Bergerot le vendredi, 07/10/2011 — 16:28
Mots-clés : Sécurité des SI

Une information récente trouvée sur le site du journal professionnel l'Informaticien.
De nombreuses tentatives d'espionnage industriel détectées en France et parfois certaines pratiques de base en sécurité des systèmes d'information jugées très insuffisantes.

Ce type de rappel n'est pas nouveau mais il faut reconnaître que depuis cet été il y a sans doute une recrudescence des attaques. Moi-même, en tant que particulier j'ai reçu depuis septembre plusieurs mails avec des « trojan » détectés par mon logiciel antivirus, ce qui arrivait auparavant mais avec une fréquence plus faible.
http://www.linformaticien.com/actualites/id/21799/securite-l-anssi-tire-la-sonnette-d-alarme.aspx

Une nouvelle Présidente à la CNIL : sang neuf dans la continuité...

Soumis par Patrick Kineider le mardi, 04/10/2011 — 14:14
Mots-clés : Hadopi, Internet, législation, lobbying, passation de pouvoirs

http://hightech.nouvelobs.com/actualites/depeche/20110929.OBS1357/isabelle-falque-pierrotin-une-presidente-de-la-cnil?-dans-la-continuite.html

Éditeurs de logiciel en France : c'est top !

Soumis par Alain Guercio le mardi, 04/10/2011 — 13:40
Mots-clés : Éditeur

Pour info et sans commentaire (pour une fois…)
http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Panorama_Top_250_des_editeurs_et_createurs_de_logiciels_en_France/$FILE/Panorama_Top_250_editeurs_de_logiciels.pdf

La « rentrée » du télétravail

Soumis par Jacky Vathonne le dimanche, 02/10/2011 — 09:13
Mots-clés : Mobilité, Numérique, Télétravail

Rentrée riche pour le télétravail : tables rondes, reconnaissance législative et gouvernementale, des études et des sites vivants pour tous les styles de télétravail.

Le télétravail entre au code du travail
en savoir plus ... http://www.telecentres.fr/le-teletravail-bientot-dans-le-code-du-travail/

Vers une incitation gouvernementale ?
Le 19 juillet dernier, Éric Besson annonçait le lancement d'une étude sur la pratique du télétravail dans les grandes entreprises françaises.

L'EXPRESS fait le point sur le télétravail (au sens large) en France : http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/emploi/le-teletravail-en-france-en-2011_1029947.html
Parmi les références : un rapport gouvernemental de 2009 : http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-le-developpement-du-teletravail-dans-la-societe-numerique-de-demain

Des sites pour détecter des lieux de travail près de chez vous :
http://www.eworky.com/
http://fr.techcrunch.com/2011/09/13/neo-nomade-lannuaire-des-espaces-de-travail-a-distance-et-des-tiers-lieux/

Intéressante étude américaine sur le vécu du télétravail et la répartition entre le bureau, le télétravail et la vie personnelle : http://www.linformaticien.com/actualites/id/21668/etude-les-teletravailleurs-sont-ils-feignants.aspx

Télétravail et la « place des parkings » dans l'espace urbain (le 21 septembre) : les questions à se poser : http://www.telecentres.fr/parking-day-l%E2%80%99occasion-de-se-poser-de-bonnes-questions/
La vidéo officielle du **MOBILOT** : http://www.dailymotion.com/video/xl30wa_mobilot-comceci-architectes_tech

Méthodes, mesures, modèles (échos venus d'ailleurs)

Soumis par Jacky Vathonne le vendredi, 30/09/2011 — 11:16
Mots-clés : Mesures, Méthodologie, Modélisation

Quelques articles montrent objectivement la nécessité de convergence, ils sont tous publiés en anglais deux d'entre eux en passant par la Suisse.
Tout ce que vous avez voulu savoir sur la mesure du logiciel :
http://www.methodsandtools.com/archive/archive.php?id=123

On y trouve en particulier des tableaux sur les diverses versions de normes ou standards de mesure de taille fonctionnelle et leur utilisation (exemple : IFPUG, NESMA, COSMIC).

La parution d'automne de la publication de Franco Martinig :
http://www.methodsandtools.com/PDF/mt201103.pdf
contient pages 9 à 20 une revue des modèles et standards utilisés en génie logiciel, mythes et réalités, lorsque l'on passe aux actes, liens vers les sites officiels… Voir entre autres le retour de TickIT.

Évaluation des méthodes de leur pratique et de leurs résultats proposée par Caper Jones : http://www.cmcrossroads.com/cm-articles/275-articles/14193

Parmi les paragraphes qui m'ont fait sursauter : tableau des mauvaises pratiques, liste des bonnes pratiques à mettre en œuvre selon la taille du projet. Un article riche en tableaux et en liens (bibliographiques, Internet).

Vocabulaire du développement durable français anglais

Soumis par Jacky Vathonne le vendredi, 30/09/2011 — 09:59
Mots-clés : Développement durable, Gouvernance, Qualité, Vocabulaire

Un vocabulaire québécois du développement durable d'une grande utilité aussi pour les aspects qualité et gouvernance.
L'office québécois de la langue française http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ publie un "document [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/20110322_dev_durable.pdf] réel outil pour les administrations et les citoyens des pays francophones !" :

Bluffant !!!

Déclarer ses fuites est (enfin) obligatoire, mais personne ne parle du plombier

Soumis par Alain Guercio le mercredi, 28/09/2011 — 19:27
Mots-clés : Juridique

Annoncé depuis novembre 2009 par Bruxelles, le renforcement des mesures de sécurité vient de se matérialiser en droit français avec l'ordonnance qui notamment institue l'obligation de notifier une violation des données à caractère personnel à la CNIL, ainsi qu'à la personne intéressée (l'abonné ou toute personne physique) par le traitement de données, lorsque cette violation peut porter atteinte à ses données à caractère personnel où à sa vie privée.
http://www.cfo-news.com/Une-obligation-de-reveler-les-fuites-de-donnees-a-caractere-personnel_a19574.html

Veille du GT "Juridique et Internet du futur" - Octobre 2011

Soumis par Patrick Kineider le lundi, 26/09/2011 — 16:36
Mots-clés : Client, Droit d'opposition, e-commerce, f-commerce, Job, liste rouge, Recrutement, Réseaux sociaux, Smartphone

Une nouvelle « liste rouge » contre les pubs commerciales
« PACITEL » est une liste, regroupant les numéros de téléphone fixes et mobiles de consommateurs qui ne souhaitent plus (volontairement) être démarchés téléphoniquement par les entreprises dont ils ne sont pas clients.
La création de ce site est fondée sur le droit d'opposition classique autorisé par la Loi « Informatique et Libertés », ainsi que par la « Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique » de 2004 (v nos articles) ; cette dernière met, chacun le sait, les consommateurs à l'abri des appels provenant des entreprises auxquelles ils n'ont pas donné leur consentement.
Ce service est totalement gratuit. L'usager d'une (ou plusieurs) ligne (s) téléphonique (s) fixe (s) et/ou mobile (s) doit entrer sur le site **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**www.pacitel.fr, le ou les numéros (6 au maximum) sur lesquels il ne désire plus être démarché (téléphone ou SMS).

Deux précisions importantes :
1/ compte tenu de la multiplicité actuelle des appels en raison du succès espéré de la procédure (plusieurs milliers en quelques jours), le site se donne plusieurs semaines pour être parfaitement opérationnel,
2/ bien évidemment, les sociétés dont l'usager est client direct (par des achats en ligne par exemple) ne sont pas concernées.

Réseaux sociaux et recrutement
L'article qui suit montre que l'utilisation des réseaux sociaux dans les recrutements professionnels, s'ils montent lentement en puissance, restent l'apanage des candidats les plus jeunes, alors que les plus âgés en pèsent de plus en plus les risques en termes de confidentialité.
http://www.lefigaro.fr/emploi/2011/05/22/09005-20110522ARTFIG00253-les-reseaux-sociaux-restent-balbutiants-sur-le-recrutement.php

Le luxe et le « f-commerce »

Indirectement, depuis 2008, l'industrie du luxe a subi quelques à-coups des "crises mondiales" (financière puis économique).
La particularité d'un produit de luxe est qu'un acheteur qui investit gros » préfère une démarche personnelle pour approcher « physiquement « son achat en magasin, voire pour effectuer des comparaisons entre magasins de même type.
Le commerce du luxe est reparti. Les instituts d'observation de l'Internet (voir le lien ci-après) attribuent une partie de ce redémarrage à l'adoption par l'industrie du luxe du e-commerce (sites de vente en ligne) mais aussi du « f-commerce » (via les réseaux sociaux). Ajoutons que les dernières techniques concernant les réseaux sociaux, implémentées côté utilisateur via les smartphones, permettent des investigations commerciales pour l'acheteur, de plus en plus sophistiquées.
www.jeanmarcmorandini.com/article-212858-internet-et-luxe-sont-devenus-incontournables.html

Les députés et Internet

Soumis par Martine Otter le lundi, 26/09/2011 — 10:20
Mots-clés : Élection, Facebook, Internet, Internet mobile, Twitter

Une étude révélatrice réalisée et publiée par le site www.elus20.fr : les députés restent encore un peu « handicapés de la souris ».

En résumé :
- 14 % n'ont aucune présence Web
- 20 % n'ont pas de blog
- 54 % ne sont pas sur Facebook
- 78 % n'ont pas de compte Twitter
- 66 % n'ont pas de compte vidéo
- Seuls 4 députés ont une application mobile.

Gageons qu'ils vont faire un effort dans les prochains mois !
Étude : Les députés et Internet (profil du député 2.0 et palmarès) - Elus 2.0 :
http://www.elus20.fr/etudes/deputes-20-internet/

Angela Merkel : 2 - Pirates : 9

Soumis par Alain Guercio le samedi, 24/09/2011 — 10:40
Mots-clés : Droit de l'internet, Élection, Internet

Le « Parti pirate », connu entre autres pour ses actions dans le domaine du numérique, a fait sensation dimanche à Berlin en réussissant pour la première fois à entrer dans un parlement régional allemand. Les Pirates ont obtenu près de 9 % des voix, alors que les libéraux du FDP, membre de la coalition gouvernementale de la chancelière Angela Merkel, ont été éjectés du parlement régional avec seulement 2 % des suffrages.
On peut être certains que les TIC et en particulier Internet va être au cœur de notre campagne présidentielle.

Suite de l'article : http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/le-parti-pirate-obtient-des-sieges-au-parlement-de-berlin_262610.html?xtor=EPR-237
et aussi : http://www.numerama.com/magazine/19624-le-parti-pirate-lance-deja-sa-campagne-de-terrain-pour-2012.html
et enfin : http://partipirate.org/blog/index.php

Votre compte doit être clôturé (indiquez votre mot de passe)

Soumis par Pierre Fischof le vendredi, 23/09/2011 — 11:03
Mots-clés : Fraude, Piratage informatique, Vigilance

Avez-vous reçu cet avertissement par courriel vous indiquant que votre compte est en cours de clôture, suite à différents événements, et vous invitant, pour éviter cette clôture malencontreuse, à mettre à jour votre mot de passe de carte de crédit ?
Ou vous informant qu'une erreur avait été commise en votre défaveur et qu'une compensation allait vous être offerte afin de rétablir la situation, ceci grâce à votre fourniture du même type d'information ?

Comme chacun d'entre vous, sans doute, j'ai reçu plusieurs de ces avertissements, en provenance apparente de ma banque, de mon fournisseur Internet ou d'un autre fournisseur…
Quand le hasard fait que nous n'avons aucun compte auprès de la banque censée nous envoyer un tel avertissement, ou du fournisseur Internet concerné, il n'est pas trop difficile de déceler un piège potentiel.
Quand le hasard fait au contraire qu'il s'agit apparemment de l'un de nos fournisseurs préférés, nous pourrions être tentés, pris par l'inquiétude et l'urgente nécessité de rétablir une situation normale, de modifier notre mot de passe, ce qui supposera, cela va sans dire, de fournir préalablement notre ancien mot de passe afin de valider notre transaction…
Inutile alors de détailler ce qui se passera par la suite ni d'expliciter l'usage que fera notre "bienveillant" correspondant du numéro de carte et du mot de passe que nous lui avons obligeamment offert sur un plateau d'argent avec un joli ruban…
Bienheureux abonné à la newsletter du musée de la marine, j'ai reçu dernièrement une invitation apparente du dit musée à me diriger sur un lien qui aboutissait tout droit sur une mise à jour nécessaire des paramètres der mon compte « Paypal », ce qui équivalait donc à fournir l'équivalent de mes coordonnées bancaires.
Hormis la nature bizarre du message et le fait que l'invitation était, comme c'est souvent l'usage dans ce type de courriel, bourrée d'une multitude de fautes de français (syntaxiques, grammaticales et orthographiques) qui auraient pu me mettre immédiatement la puce à l'oreille, j'ai décidé de cliquer malgré tout sur le lien, afin d'en avoir le cœur net, sachant mon pare-feu et mon antivirus activés, jusqu'à ce que j'arrive sur l'écran de modification de mes coordonnées bancaires, dont je cherche encore à comprendre sans y parvenir le lien avec la beauté des espaces maritimes et avec les splendeurs de la marine marchande. Inutile de dire que j'ai immédiatement arrêté de poursuivre l'expérience, tout en m'interrogeant sur le piratage probable ou possible du fichier des amis du dit musée de la marine.

Je ne sais pas si cela est aussi votre cas mais je reçois régulièrement aussi pour ma part dans mon courriel, notamment en provenance d'Afrique ou d'Amérique centrale, la promesse de fabuleux héritages de trésors et d'importantes sommes d'argent de la part de personnalités de la plus haute noblesse du pays. Grâce à cela, je devrais être aujourd'hui l'une des plus grosses fortunes de France…
Souvent, le courriel semble m'être très amicalement adressé par une personne en phase terminale de maladie, maladie dont l'issue fatale, sous quelques semaines, ne fait plus aucun doute. Et très souvent, l'aimable correspondant, dénué de tout entourage familial local, me témoigne une confiance extrêmement touchante en me confiant la mission de distribuer moi-même son trésor à ses héritiers en France, moyennant une très généreuse commission en pourcentage pour moi-même, qui varie de 30 à 50 %.
Je ne sais pas ce que vous faites dans une telle situation. Pour ma part, je dois vous avouer que, quoiqu'ému aux larmes de la coïncidence d'une telle détresse morale et d'une fortune matérielle aussi extraordinaire, ainsi que d'un tel témoignage de confiance à mon égard, je dois avouer que je choisis en général de laisser à d'autres l'accomplissement de cette apparente méritoire bonne action ainsi que le bénéfice d'une situation aussi exceptionnelle…

Comme on le voit, la lecture quotidienne, le classement et le traitement de son courriel sont toujours fertiles en riches émotions…

▲

Nos trois catégories de membres actifs

L'Assemblée générale du 9 décembre 2011 a défini 3 catégories de membres actifs qui se distinguent par l'éventail des droits et par le niveau de la cotisation annuelle.

Individuel cotisation annuelle 70 €

Cette adhésion donne les droits suivants :

Gratuité

- participation à la vie de l'association (groupes de travail, vote en AG...) ;
- accès à l'espace réservé aux adhérents (annuaire, blog personnel, Lettres et autres contenus ADELI) sur le site www.adeli.org ;
- participation gratuite aux rencontres mensuelles « Autour d'un verre » ;
- réception de la revue trimestrielle « La Lettre » sous la forme souhaitée (papier et/ou électronique).

Tarif préférentiel

- acquisition d'ouvrages publiés par ADELI et participation à des événements organisés par ADELI ;
- participation à des événements organisés par des associations partenaires d'ADELI.

Cette catégorie convient aux salariés qui ne peuvent faire adhérer leur entreprise mais aussi aux étudiants et aux seniors.

Professionnel cotisation annuelle 120 € (nette sans taxes)

Cette adhésion donne les droits (supplémentaires à ceux de l'adhésion individuelle) suivants :

- émission d'une facture pour la comptabilité professionnelle ;
- mention sur le site www.adeli;org de l'entité professionnelle (logo, marque, texte de présentation, lien vers le site de l'entité).

Cette catégorie convient aux consultants indépendants.

Collectivité cotisation annuelle 240 € (nette sans taxes)

Cette adhésion donne les droits (supplémentaires à ceux de l'adhésion professionnelle) suivants :

- inscription de plusieurs correspondants, appartenant à cette collectivité, désignés (toutefois pas plus nombreux que les doigts de la main !) ;
  chaque correspondant dispose des droits individuels.
- autorisation de diffusion les articles de la Lettre sur l'intranet de la collectivité ;
- utilisation des publications d'ADELI (en citant la source) dans le cadre des activités professionnelles de la collectivité.

Cette catégorie convient aux grandes et moyennes entreprises.

Établissement d'enseignement cotisation annuelle 168 € (nette sans taxes)

ADELI consent une remise de 30 % aux collectivités qui sont des établissements d'enseignement.

Cette catégorie convient aux écoles, aux universités et aux organismes de formation.

Adeli

Association pour la maîtrise
des systèmes d'information

Créée en 1978, ADELI est une association qui permet à l'ensemble des professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des Systèmes d'Information (SI) de partager et d'accroître leurs connaissances, de débattre librement de leurs idées et de publier leurs points de vue et retours d'expériences. La richesse des publications repose sur le brassage d'idées entre fournisseurs, utilisateurs et enseignants.

***La Lettre** est constituée d'articles émanant des membres d'ADELI. Elle aborde, sous des angles sérieux ou humoristiques mais toujours professionnels, les sujets les plus variés touchant aux Systèmes d'Information.*

***Les ouvrages** sont rédigés collectivement sous la direction d'un membre d'ADELI. Ils dressent des synthèses complètes sur des aspects particuliers des Systèmes d'Information.*

ADELI, régie par la loi de 1901, est rigoureusement indépendante de toute influence commerciale et idéologique.

Quelques ouvrages de référence publiés par ADELI

Conformité légale des SI
Les risques sécuritaires et éthiques des Systèmes d'Information
Patrick Kineider, Dominique Bergerot, Martine Otter, Thet Sok
©2011

Lean Six Sigma
Le Lean Six Sigma et les Systèmes d'Information
Robert Lemay, Véronique Pelletier, Jean-Louis Théron, Pierre Gaultier, Laurent Bretécher, Dominique Bergerot, Thomas Morisse. ©2011

Guide des certifications SI 2e édition
Martine Otter, Jacqueline Sidi, Laurent Hanaud
Éditions DUNOD ©2099

ODOScope
Trouver son chemin au pays des certifications
Collectif, sous la diection de Jacqueline Sidi
©2004

NORMAscope
Mettre en œuvre l'ISO 9001:2000 et ses processus
Jacqueline Sidi
©2001

MÉTROscope
Indicateurs et tableau de bord pour le développement de logiciels
Collectif, sous la direction de Gina Gullà-Menez
©2001

VAL€URoscope
Analyse de la valeur appliquée aux projets Euro et An 2000
Gina Gullà-Menez
©1999

AGLoscope
Étude des ateliers de conception
Collectif, sous la direction de Geneviève Coullault
©1998, ©1997, ©1996, ©1995

RÉALiscope
Étude des environnements de développement
Collectif, sous la direction d'Yves Constantinidis
©1998

PÉRILoscope
Maîtriser les risques des projets informatiques
Collectif, sous la direction de Jean-Marc Bost
En collaboration avec l'IQSL
©1997

www.adeli.org

87, rue Bobillot - 75013 Paris - France
Tél. : 01 45 89 02 01 - info@adeli.org

www.a-posteriori.com